

RAPPORT DÉCHETS 2022

SUR LE PRIX ET LA GESTION DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU DOCUMENT

Les montants des **dépenses de fonctionnement** et des **recettes** présentés utilisent la méthodologie de la matrice des coûts développée par l'ADEME. Cette matrice, alimentée par des données comptables, permet de détailler les charges et produits associés à chaque flux de déchets, afin de pouvoir évaluer avec précision les coûts réels de gestion du service Déchets.

Les montants des **dépenses d'investissements** présentés sont issus des données des comptes administratifs de la CUD (2022).

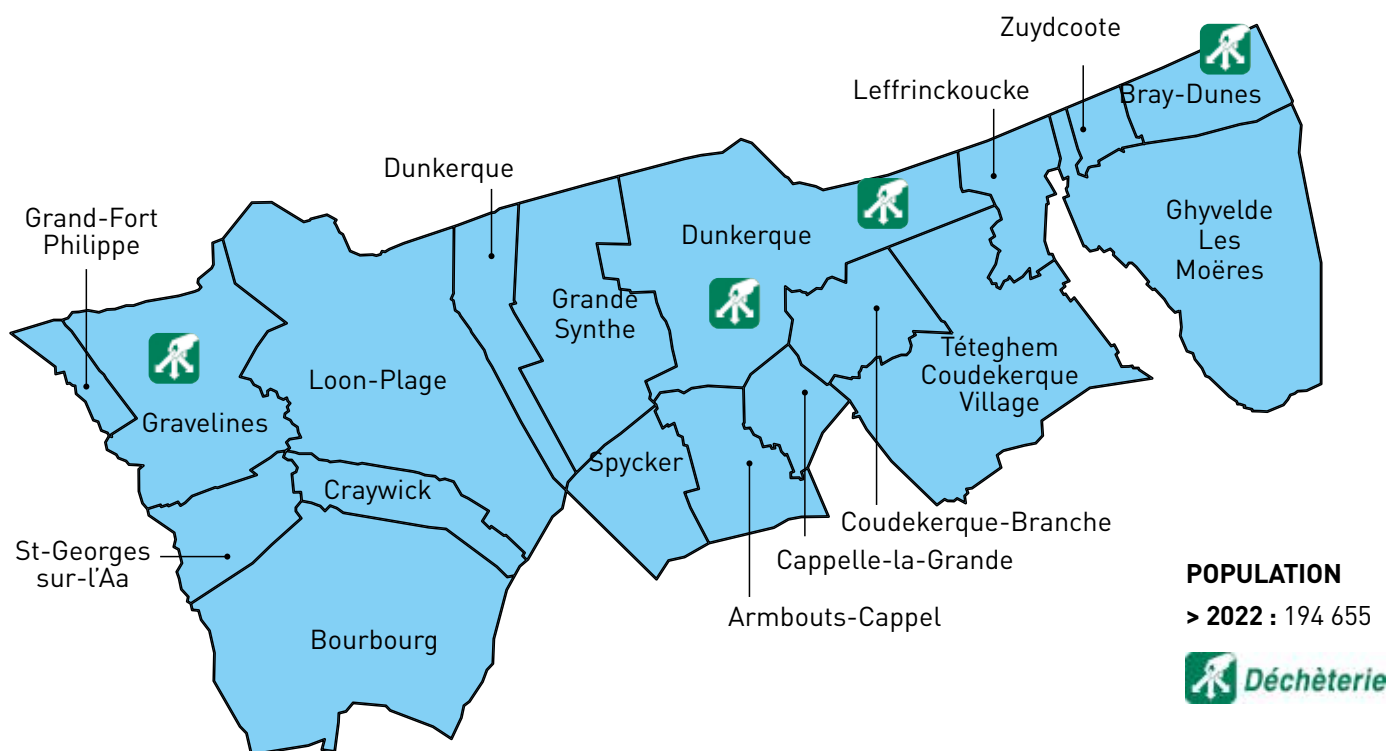
Les données portant sur les tonnages collectés et valorisés sont issues des bilans matières réalisés par la CUD et des informations transmises par ses prestataires (Paprec Énergies 59 pour le CVE / CVO et Triselec pour le Centre de tri par exemple).

► ABRÉVIATIONS

CUD	Communauté urbaine de Dunkerque
DEEE	Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
CPM	Centre de Préparation de la Matière = c'est l'équipement industriel qui permet de séparer les sacs de différentes couleurs
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés = les OMA et les déchets occasionnels essentiellement collectés en déchèterie (encombrants, ressources vertes, déblais et gravats...), soit la totalité des déchets des ménages et des non-ménages pris en charge par le SPPGD Sont exclus : les déchets produits par les collectivités (services municipaux, déchets de l'assainissement collectif, déchets de nettoyage des rues, de marchés)
OMA	Ordures Ménagères et Assimilées = les OMR et les collectes sélectives (quel que soit le type de collecte). Sont exclus : les ressources vertes, les encombrants, les déchets dangereux, les déblais et gravats... c'est-à-dire les déchets qui sont produits occasionnellement par les ménages (quel que soit leur type de collecte).
OMR	Ordures Ménagères Résiduelles
PAP	Porte à Porte
PAV	Point d'Apport Volontaire
PLPDMA	Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
REP	Responsabilité Élargie du Producteur
SPPGD	Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets

COMMUNAUTÉ URBAINE DUNKERQUE

GRAND LITTORAL - 17 COMMUNES



► TERRITOIRE CONCERNÉ

La Communauté Urbaine de Dunkerque assure le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de ses 17 communes membres, pour une population en 2022 de 194 655 habitants (population totale INSEE au 1^{er} janvier 2022).

► COMPÉTENCES

La Communauté Urbaine de Dunkerque est en charge de la gestion **complète** des services de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, avec pour finalité ultime leur recyclage, réemploi et réutilisation, dans l'objectif de réduire le plus possible la part de déchets à éliminer.

Elle assure également en régie la gestion complète des déchèteries communautaires, et la valorisation des déchets produits par les communes adhérentes.

► ÉQUIPEMENTS

- Un réseau de **4 déchèteries communautaires** (soit 1 déchèterie pour 48 664 habitants).
- Un **Centre de transfert** pour le tri des encombrants (avant envoi en enfouissement pour les déchets non valorisables et en valorisation énergétique pour les déchets valorisables).
- Un **Centre de Valorisation Énergétique (CVE)** pour les OMR, les encombrants et les refus de tri issus du Centre de tri.
- Un **Centre de Valorisation Organique (CVO)** pour les ressources vertes.
- Un **Centre de tri** pour tous les emballages.

Le présent rapport présente l'ensemble des chiffres 2022 sur la prévention et la gestion des déchets. Cette année, la collectivité a assuré la collecte et le traitement de **125 696 tonnes de déchets**, dont **93,33 %** ont fait l'objet d'une valorisation matière, énergétique ou organique.

2022, ANNÉE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

En 2022, la CUD a adopté son nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) dont l'objectif ambitieux est de diminuer de 150 kg par habitant et par an la production de déchets sur le territoire d'ici 2030, par rapport à 2010.

Entre 2015 et 2021, la quantité de déchets produits sur le territoire n'a eu de cesse de progresser, atteignant en 2021 le niveau record de 137 334 tonnes déchets. Exception faite de 2020 (année de confinement lié au covid-19), la CUD ne parvenait pas à diminuer la production de déchets, portée notamment par une production d'encombrants en constante augmentation.

En 2022, la tendance s'est pour la première fois largement inversée : **la quantité de déchets produits a diminué de plus de 11 600 tonnes par rapport à 2021** : un niveau aussi bas n'avait pas été atteint depuis 2003 ! Cette évolution à la baisse est une excellente nouvelle pour l'environnement, le meilleur déchet étant celui que l'on ne produit pas.

Les habitants de la CUD, tout comme les agents communautaires, peuvent se féliciter de cette évolution dont ils sont les acteurs : les habitants en réduisant la quantité de déchets produits, et la collectivité en mettant en place des dispositifs éco-gagnant afin d'accompagner les habitants dans cette démarche.

SOMMAIRE

1	RÉDUCTION ET PRÉVENTION	6
	1.1 La réduction des déchets	6
	1.2 La prévention.....	12
2	LA GESTION DES DÉCHETS	24
	2.1 L'organisation interne	24
	2.2 Les moyens humains, matériels, financiers et l'organisation du service	26
3	LA NOUVELLE POLITIQUE DÉCHETS	48
	3.1 Bilan du déploiement	49
	3.2 Bilan de la communication.....	49
	3.3 Bilan de la dotation de sacs.....	50
	3.4 Le tri des sacs au quotidien.....	51
	3.5 Les nouveaux services.....	51
4	LA COLLECTE DES DÉCHETS	52
	4.1 Les tonnages collectés	52
	4.2 Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)	53
	4.3 Les déchets de cantonnement.....	64
5	LE DEVENIR DES DÉCHETS	66
	5.1 Le Centre de tri	68
	5.2 Le Pôle de valorisation	71
	5.3 Synthèse	74
	5.4 Les autres filières de valorisation	74
6	ANNEXES	76
	6.1 Les tonnages	76
	6.2 La matrice des coûts	86
	6.3 Le schéma global de traitement des déchets 2022.....	94

1

RÉDUCTION ET PRÉVENTION

1.1 LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

La réduction des déchets produits sur le territoire de la CUD est un point d'orgue de la politique communautaire depuis plusieurs années, le meilleur déchet étant celui qui n'a pas été produit.

La politique de la direction Déchets depuis de nombreuses années consiste, soit par réduction, soit par réemploi, à diminuer la production de déchets sur le territoire, notamment par le biais d'éco-événements et d'actions de sensibilisation.

LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)

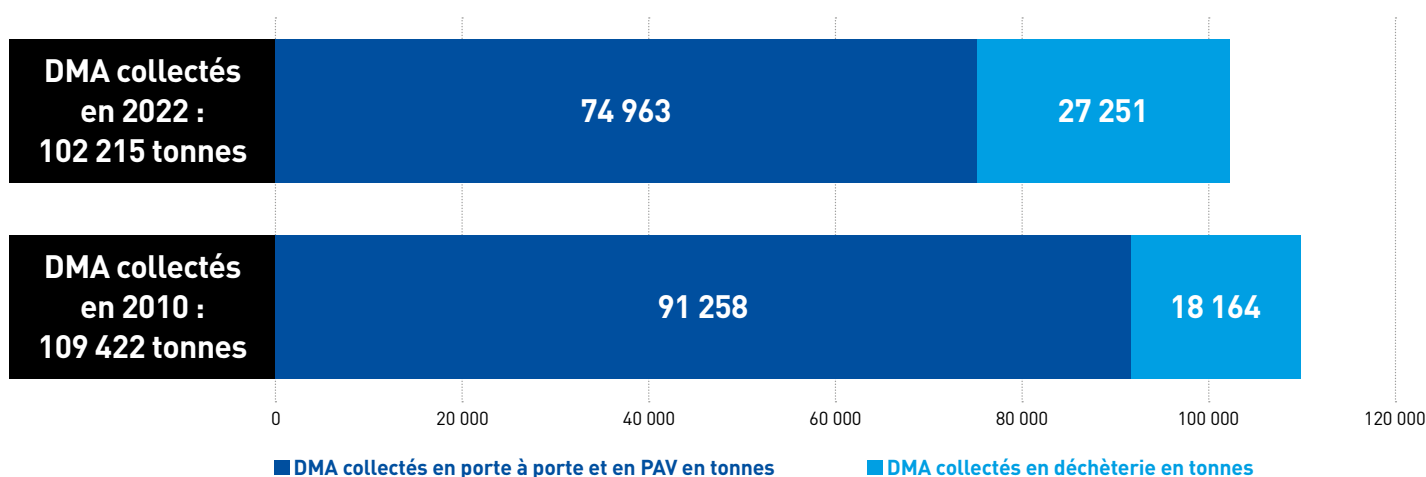
► L'INDICE DE RÉDUCTION DES DMA EN TONNES (2010-2022)

Gravats non inclus

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) collectés en 2010
Indice 100 = 109 422 tonnes

En 2022, **102 215 tonnes** de DMA ont été collectées, soit un indice de **93,4**.

À périmètre constant, **95 141 tonnes** de DMA auraient théoriquement été collectées, soit un indice de **86,9**.



MÉTHODE DE CALCUL

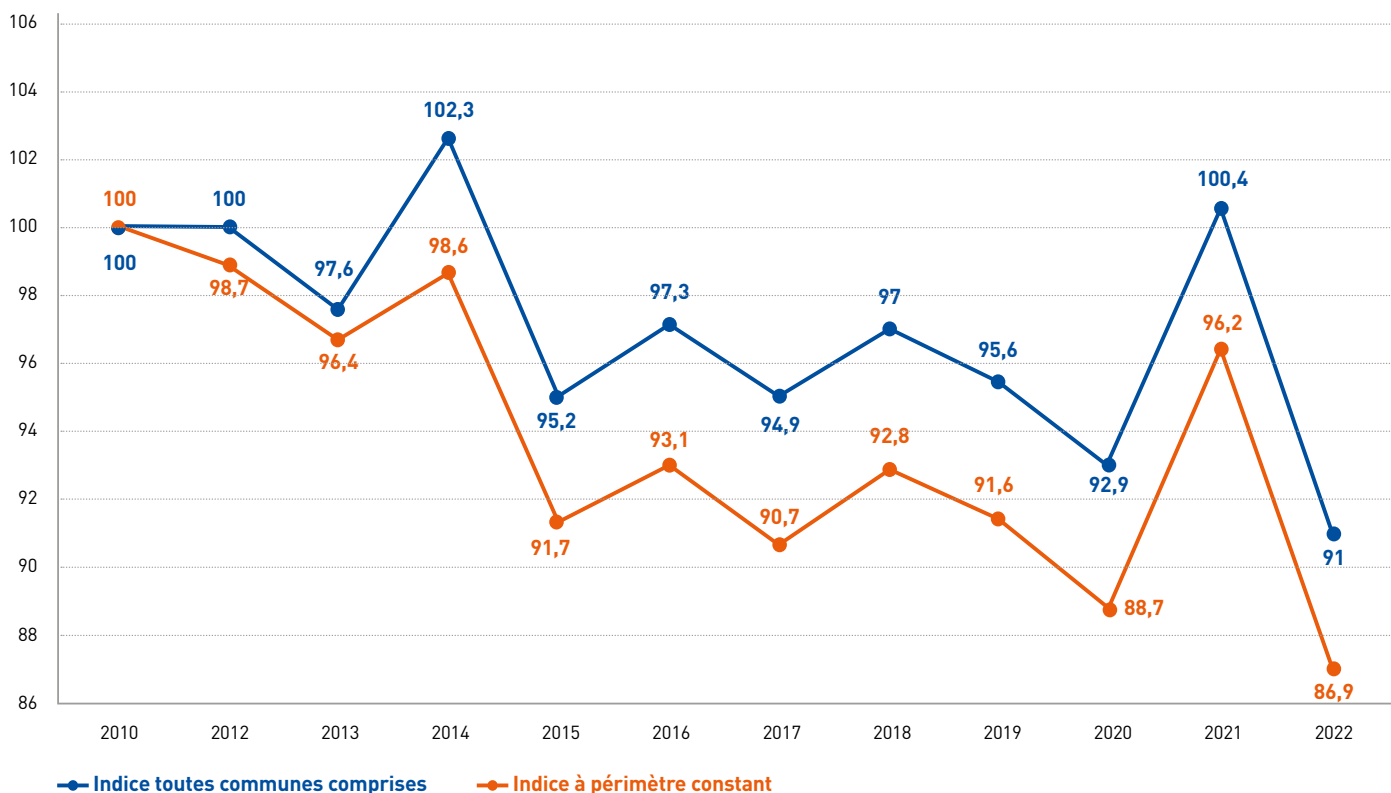
L'indice 100 correspond aux tonnages des DMA collectés en 2010. La méthode de calcul pour déterminer l'indice de 2022 est la suivante (méthode ADEME) :

$$\text{Tonnages 2022} * 100 / \text{Tonnages 2010}$$

Entre 2010 et 2022, la diminution des DMA a principalement été portée par la diminution forte des déchets collectés en porte à porte et PAV sur la période, de l'ordre de **16 300 tonnes**.

Sur la même période, la part de déchets collectés en déchèteries a progressé, de l'ordre de **9 100 tonnes**. Cette hausse est principalement portée par les encombrants (+ 7 000 tonnes).

Évolution de l'indice de production des DMA (2010-2022)



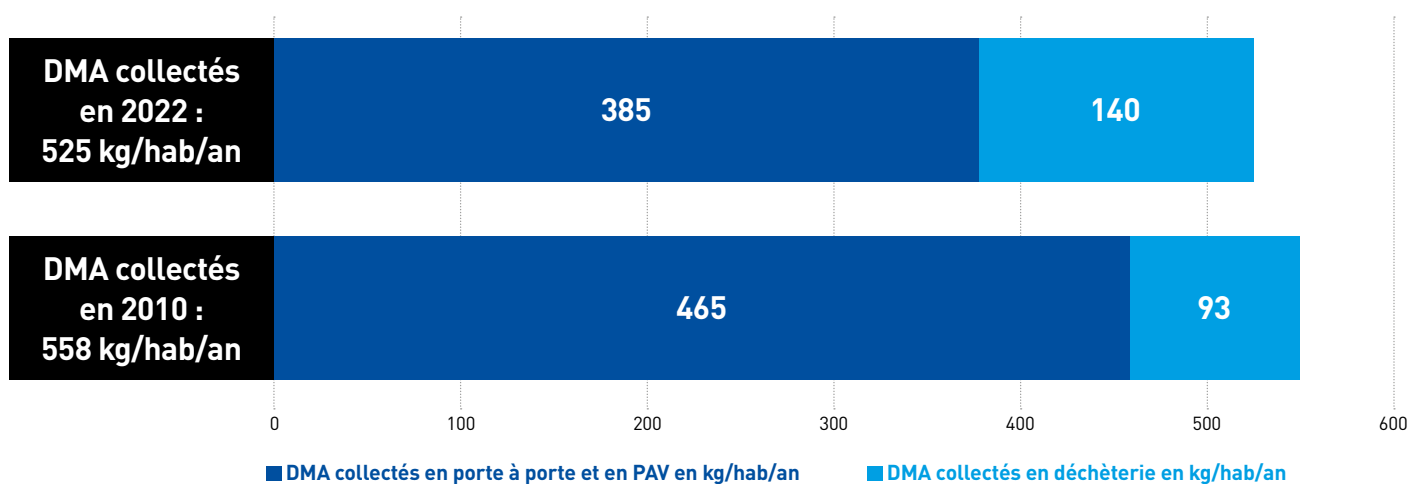
► L'INDICE DE RÉDUCTION DES DMA EN KG/HABITANT/AN (2010-2022)

Gravats
non inclus

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) collectés en 2010
Indice 100

= 558 kg/hab/an

En 2022, **525 kg/hab/an** de DMA ont été collectées, soit un indice de **94,2**.



MÉTHODE DE CALCUL

L'indice 100 correspond aux kg/hab/an des DMA collectés en 2010. La méthode de calcul pour déterminer l'indice de 2022 est la suivante (méthode ADEME) :

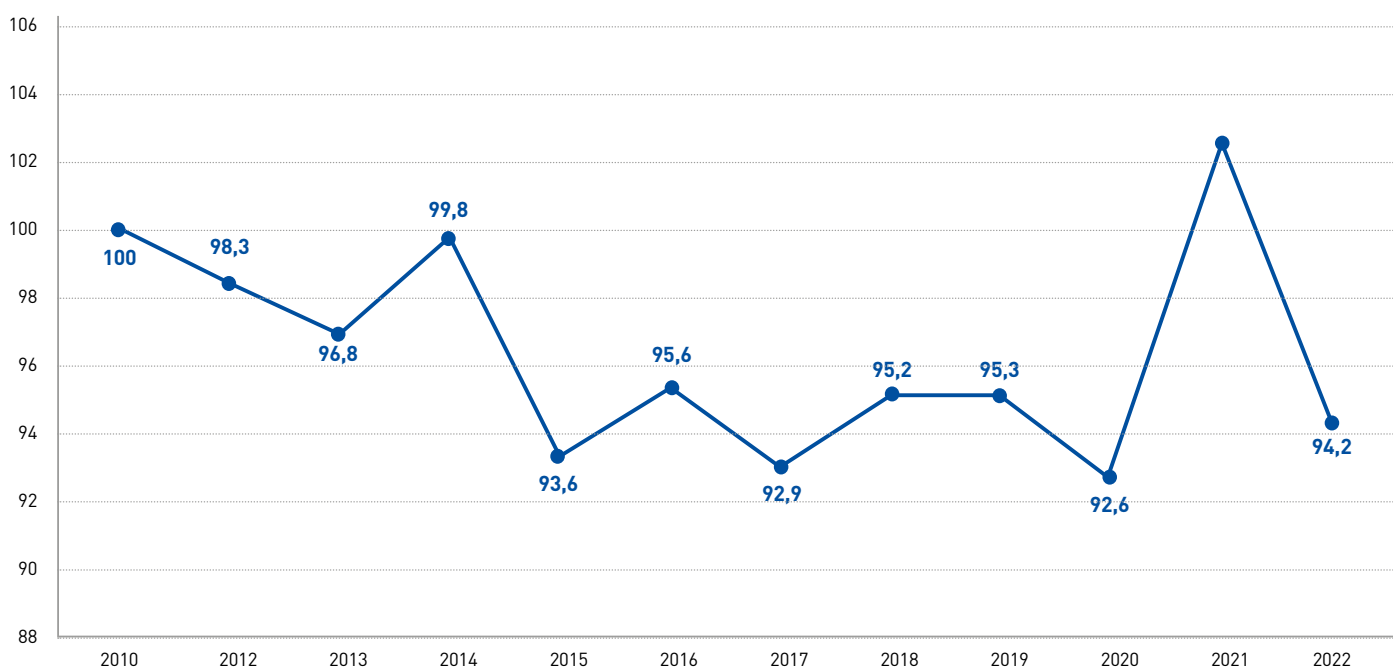
$$\text{Kg/hab/an 2022} * 100 / \text{Kg/hab/an 2010}$$

Les déchets collectés par habitant et par an en porte à porte et PAV ont diminué entre 2010 et 2022 (- 93 kg/hab/an).

La production par habitant de déchets de déchèteries a en revanche augmenté entre 2010 et 2022 (+ 47 kg/hab/an). Une hausse portée majoritairement par l'augmentation des quantités d'encombrants.

Globalement, les DMA ont diminué sur la période (- 32 kg/hab/an).

Évolution de l'indice de production des kg/hab/an de DMA (2010-2022)

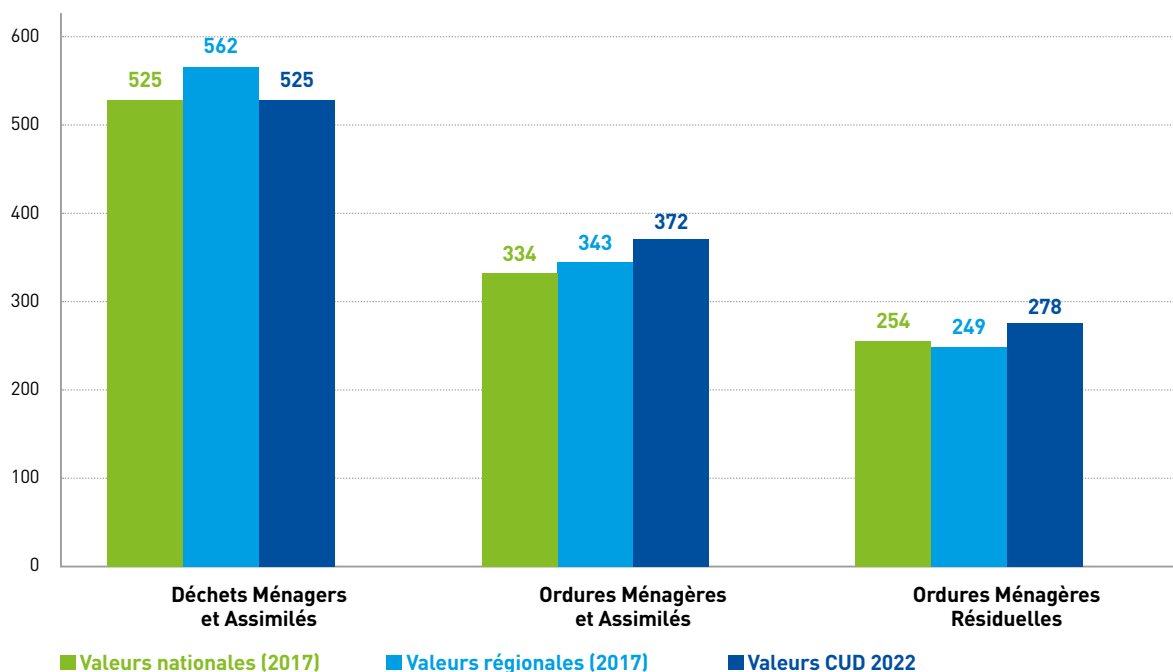


LES ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉS, LES DÉCHETS DANGEREUX ET LES DÉCHETS DE DÉCHÈTERIES

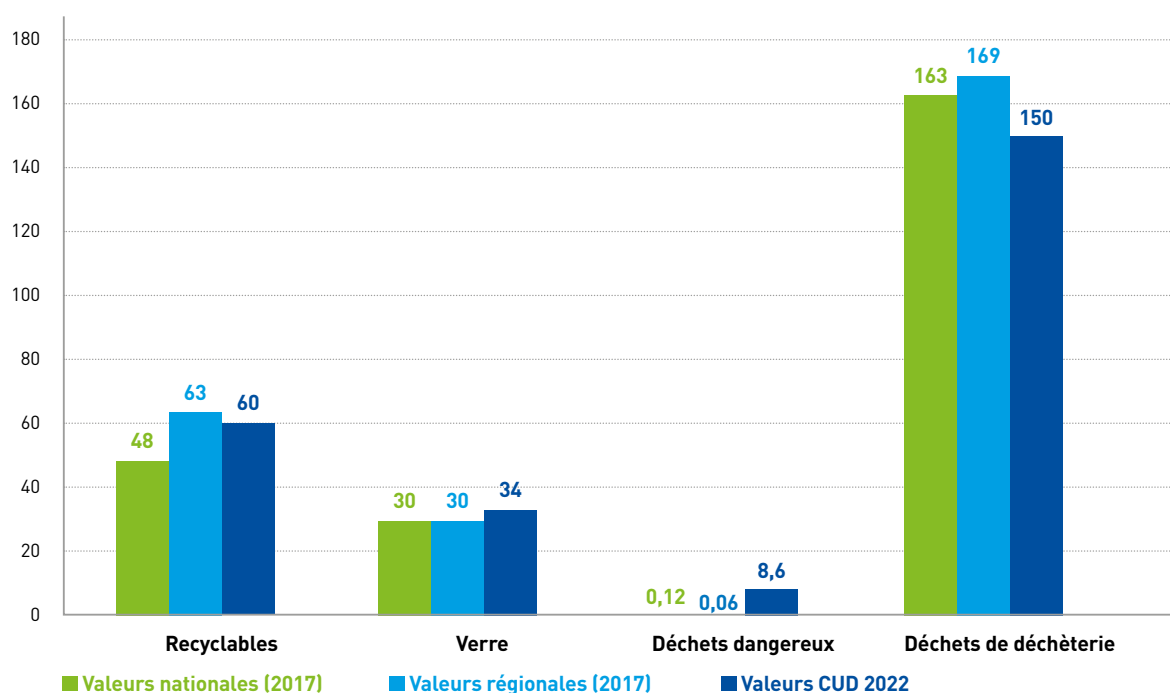
POUR RAPPEL :

- > **Ordures Ménagères et Assimilés (OMA)** = OMR + verre + recyclables secs en mélange
- > **Déchets dangereux** = D3E + DDS + amiante + huiles + lampes et néons + piles et batteries
- > **Déchets de déchèteries** = Ressources vertes + cartons + gravats + ferrailles + encombrants

Comparaison régionale et nationale des DMA, OMA et OMR en kg/hab/an



Comparaison régionale et nationale des recyclables, du verre, des biodéchets, des déchets dangereux et des déchets de déchèteries en kg/hab/an



La production des Déchets Ménagers et Assimilés est légèrement plus importante à la CUD que la moyenne nationale et comparable à la moyenne régionale. Ce sont les Ordures Ménagères et Assimilés (déchets collectés en porte à porte et en PAV) qui participent le plus à augmenter ce taux de captage, et en particulier les Ordures Ménagères Résiduelles.

En la matière, la CUD se situe nettement au-delà des moyennes nationales, du fait des bonnes habitudes de tri de ses habitants, malgré une tendance à la baisse du taux de valorisation qui est à surveiller. Il faut à ce titre noter que la présence de verre dans les bacs bleus est encore importante, et contribue à augmenter les tonnages collectés.

En matière de production de verre (tonnages collectés en PAV et hors PAV), la CUD a récemment dépassé les moyennes régionales et nationales ; une évolution en grande partie consécutive au déploiement progressif des PAV pour le verre.

En 2022, la baisse des tonnages collectés en déchèteries par rapport au niveau élevé de 2021 fait passer la CUD en deçà du niveau régional et national de 2017.

1.2 LA PRÉVENTION

Tout au long de l'année, le service déchets organise des événements, ponctuels ou réguliers, visant à réduire la production de déchets et informer sur les bonnes pratiques en la matière.

2022, UNE ACCÉLÉRATION POUR LA PRÉVENTION DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE

Pionnière en matière de gestion des déchets, la Communauté urbaine de Dunkerque est engagée depuis les années 2000 dans des actions de prévention des déchets. Entre 2011 et 2015, le premier Programme Local de Prévention des Déchets (PLP) avait permis par exemple d'initier des actions telles que la dotation de composteurs individuels et la distribution d'autocollants STOP PUB.

En 2021, le lancement de la nouvelle politique « **Je jette moins, je trie mieux !** » place en premier plan la prévention. Nous devons d'abord commencer par jeter moins en réduisant ses déchets.

En 2022, la stratégie de prévention de la CUD se structure avec l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) qui permet de fixer un objectif de réduction et co-construire, avec les acteurs locaux, une nouvelle feuille de route pour atteindre l'objectif de réduction fixé par la loi, mais également répondre à des enjeux forts pour le territoire tels que la réduction de la pollution plastique et le gain de pouvoir d'achat des habitants.

Ainsi, en 2022, la CUD met la réduction au premier plan : la direction déchets, devenue la **direction réduction et valorisation des déchets**, renforce son effectif en recrutant un chargé de réduction afin de poursuivre et développer son action.

La Halle aux sucres, lieu vivant pour la ville durable, équipement dédié à l'éducation populaire et à la transition écologique, consacre sa nouvelle saison à la thématique déchets et plus particulièrement à la prévention. En parallèle, les conseillers du tri, devenus conseillers en réduction et tri, enrichissent leur discours en abordant la réduction avec les usagers.

► L'ÉLABORATION DU PLPDMA

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est un document réglementaire qui permet de fixer des objectifs de réduction, construire et animer un plan d'actions à l'échelle local permettant d'atteindre ces objectifs sur six années.



L'objectif réglementaire :

En France, la loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire (loi AGECL) du 10 février 2020 fixe un objectif : réduire les quantités de déchets produits de - 15 % entre 2010 et 2030.

Quand et comment s'est déroulée l'élaboration du PLPDMA ?

Conformément au décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés, qui cadre les modalités de son élaboration.

- **Phase de diagnostic** : avril-juin
- **Restitution du diagnostic à la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES)** : juin
- **Concertation** : juin
- **Rédaction des fiches actions du PLPDMA** : juillet - août
- **Présentation du projet de plan d'action à la CCES** : septembre
- **Consultation publique** : septembre - octobre
- **Adoption du PLPDMA** : octobre

Les déchets concernés :

Selon l'ADEME, les DMA (Déchets Ménagers et Assimilés) englobent les déchets collectés en mélange, les déchets collectés sélectivement, et les déchets occasionnels comme les déchets déposés en déchèteries, les ressources vertes et encombrants.

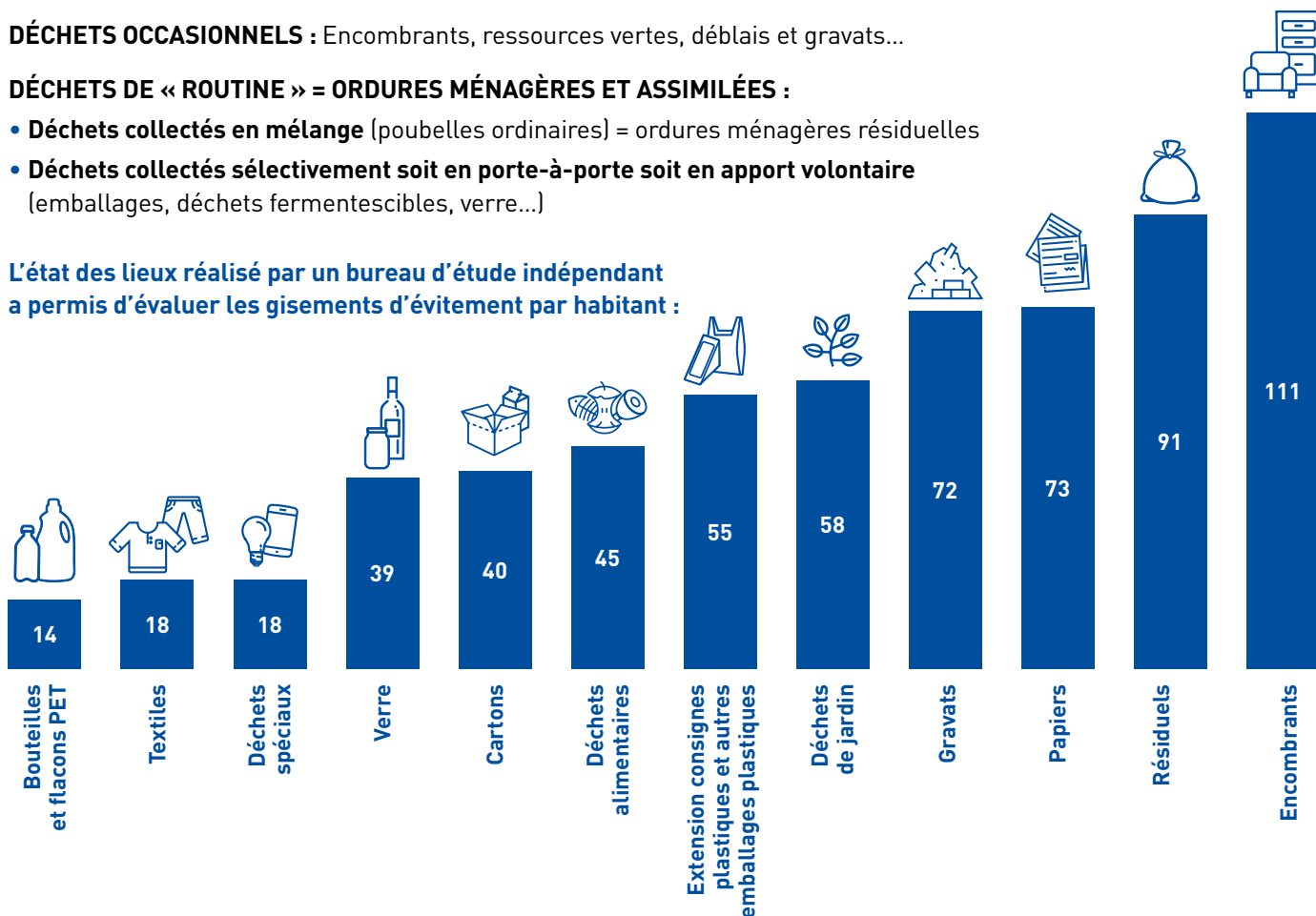
DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS : Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public de gestion des déchets.

DÉCHETS OCCASIONNELS : Encombrants, ressources vertes, déblais et gravats...

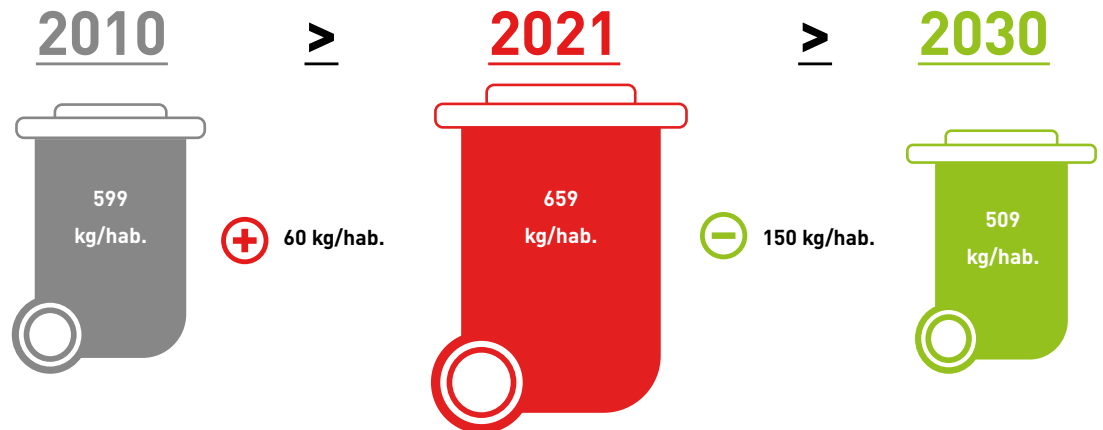
DÉCHETS DE « ROUTINE » = ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES :

- **Déchets collectés en mélange** (poubelles ordinaires) = ordures ménagères résiduelles
- **Déchets collectés sélectivement soit en porte-à-porte soit en apport volontaire** (emballages, déchets fermentescibles, verre...)

L'état des lieux réalisé par un bureau d'étude indépendant a permis d'évaluer les gisements d'évitement par habitant :



L'objectif est donc :



La production de DMA par habitant de la CUD est de 659 kg par habitant par an en 2021. L'objectif de réduction à atteindre par la CUD est de 509 kg par habitant par an de DMA en 2030.

Propositions des acteurs du territoire pour atteindre cet objectif

Le PLPDMA a pour objectif de co-construire un plan d'actions avec les acteurs locaux. Celui-ci pourra être mis en œuvre dès 2023 pour atteindre l'objectif de réduction de la production de DMA de 15 %. En juin 2022, 35 acteurs, issus du milieu associatif, économique, des collectivités et des établissements publics ont participé à cinq ateliers de concertation :

- atelier « exemplarité des collectivités » ;
- atelier « biodéchets » ;
- ateliers « déchets de l'activité économique » ;
- atelier « allongement de la durée de vie » (réemploi, réparation, etc.) ;
- atelier « consommation responsable ».

280 propositions d'actions ont émergé. Elles ont été regroupées autour de **10 axes stratégiques** dans le projet de plan d'actions qui a été validé par la CCES.

Plan d'actions du PLPDMA 2023-2029

AXE 1 Exemplarité des administrations

Action 1 : Engager la **CUD et les communes** à réduire leurs déchets

Action 2 : Développer l'**upcycling** en valorisant les compétences internes de la CUD

Action 3 : Réduire les déchets des **événements**

AXE 2 Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité des actions

Action 4 : Animer la démarche de prévention et réduction des déchets dans les **entreprises et les administrations**

AXE 3 Utiliser des instruments économiques pour favoriser la prévention

Action 5 : Développer un **système de gratification** pour inciter à la réduction des déchets

AXE 4 Lutter contre le gaspillage alimentaire

Action 6 : Réduire le gaspillage alimentaire en **restauration collective**

Action 7 : Réduire le gaspillage alimentaire des **restaurants**

AXE 5 Éviter la production de déchets végétaux et encourager la gestion de proximité

Action 8 : Développer le **compostage** et sensibiliser/former les habitants à la réduction des biodéchets et à l'**éco-jardinage**

AXE 6 Augmenter la durée de vie des produits

Action 9 : Soutenir le développement du **réemploi** et la réutilisation sur le territoire

Action 10 : Soutenir le développement de l'**économie de fonctionnalité et de la réparation**

AXE 7 Favoriser la consommation responsable

Action 11 : Valoriser les **initiatives éco-responsables** sur le territoire

AXE 8 Réduire les déchets des activités économiques

Action 12 : **Impulser** les bonnes pratiques des entreprises en faveur de l'allongement de la durée de vie des produits

Action 13 : **Essaimer** les bonnes pratiques des entreprises

AXE 9 Réduire les déchets du BTP

Action 14 : Favoriser le **réemploi des matériaux** dans le secteur du BTP

AXE 10 Réduire les déchets marins

Action 15 : Développer la consommation d'**eau du robinet**

Action 16 : Promouvoir une offre de **restauration zéro déchet**

► LES RESSOURCES VERTES

En 2022, la CUD a poursuivi les actions initiées en 2021 pour accompagner les usagers dans la gestion de proximité de leurs déchets de jardin. Les déchets de jardin n'en sont plus, ils sont une ressource verte !

> **Compostage individuel et collectif** (voir page 20)

> **Aide à la pratique du mulching grâce à une aide financière :**

- 15 € pour l'achat un kit mulching, 60 € pour l'achat une tondeuse avec mulching ;
- 89 financements apportés entre juin et décembre 2022, pour un montant total de 5340 €.

> **Broyage à domicile :**

- rendez-vous gratuit une fois par an/foyer (1 h 30 d'intervention) ;
- prise de rendez-vous sur le site Mes Infos Déchets ;
- 19 rendez-vous effectués en 2022 (début le 1^{er} août avec une pause entre le 1^{er} avril et le 31 juillet chaque année).

> **Actions de sensibilisation au compostage et à l'éco-jardinage**

► RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS PAPIERS GRÂCE À L'EXPÉRIMENTATION « OUI PUB »

En décembre 2021, la candidature de la Communauté urbaine de Dunkerque a été retenue par le Ministère de la Transition Écologique pour participer à l'expérimentation « OUI PUB » avec 13 autres territoires.

Il s'agit d'expérimenter une inversion du système en place en matière de distribution des imprimés publicitaires sans adresse (IPSA) : les citoyens équipant leur boîte aux lettres d'une mention « OUI PUB » continuent de recevoir des IPSA ; les autres en sont automatiquement dispensés – **c'est l'inverse du STOP PUB**. Lien vers le site officiel : <https://www.ecologie.gouv.fr/ouipub/>



L'expérimentation, pilotée par le Ministère de la Transition Écologique, est coordonnée par l'ADEME qui fournit des outils dont un cadre méthodologique pour le déploiement de l'expérimentation et des indicateurs communs pour le suivi et l'évaluation globale à l'issue de la période d'expérimentation, et un partage des résultats.

En tant que territoire, la Communauté urbaine de Dunkerque est responsable de la mise en œuvre de l'expérimentation sur son territoire. Cela inclut :

- Le cadrage et la concertation amont ;
- La communication/information auprès de l'ensemble des parties prenantes concernées ;
- Le déploiement opérationnel de l'expérimentation sur son territoire ;
- L'évaluation des résultats sur la base des indicateurs imposés par décret.

L'expérimentation a débuté sur le territoire de la Communauté urbaine de Dunkerque le 1^{er} décembre 2022 avec une phase d'information. En décembre 2022, la CUD a distribué dans toutes les boîtes aux lettres du territoire un flyer expliquant l'expérimentation et un autocollant « OUI PUB ».

L'expérimentation de l'interdiction de diffusion des Imprimés Publicitaires Sans Adresse (IPSA) **a débuté le 2 février 2023 et prendra fin le 1^{er} mai 2025.**

► RÉDUIRE LES DÉCHETS EN STRUCTURANT DES FILIÈRES D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Collecte des coquilles de la foire aux huîtres

En octobre 2022, la CUD a participé à un projet de valorisation des coquilles d'huîtres générées par la 36^e foire aux huîtres qui a eu lieu du 30 septembre au 2 octobre 2022 au Kursaal de Dunkerque. Cette année, les coquilles ont pris un autre chemin que celui du centre de valorisation énergétique puisque les équipes de collecte de la CUD ont collecté et transporté 5 tonnes de coquilles vers une entreprise de recyclage, située à Killeme. Les coquilles y ont été transformées en complément alimentaire calcique pour animaux.

Ce projet a été mené en collaboration avec l'association **La Bouée bleue**, organisatrice de la Foire aux huîtres, l'entreprise **Écailles de Mer**, qui est une entreprise basée à Killeme et qui recycle des coquilles d'huîtres, de moules et de Saint-Jacques, et l'association **Ecopal**, actrice de l'écologie industrielle territoriale basée à Dunkerque.

Projet RECYCLO

Dans le cadre du programme Eco-gagnant, la Communauté urbaine de Dunkerque a souhaité développer un nouveau service pour les usagers : RECYCLO.

RECYCLO est un dispositif qui permet de donner une seconde vie aux vélos jetés par les usagers pour les mettre à disposition d'autres usagers du territoire et développer ce mode de déplacement.

Les vélos sont collectés lors des déchèteries mobiles, puis remis en état par du personnel en insertion de l'Entreprise Adaptée du Littoral Dunkerquois (EALD) à Coudekerque-Branche.

En octobre, 40 vélos ont été prêtés gratuitement à des étudiants de l'ULCO qui pourront ainsi se déplacer à vélo.



Démarche de labellisation “Économie circulaire”

En 2022, la CUD a amorcé le travail préparatoire en vue de déposer sa candidature au label “Économie circulaire” de l'ADEME dans le cadre de son programme “Territoire Engagé Transition Écologique”.

Le label “Économie Circulaire” s'appuie sur un référentiel composé de 21 orientations (critères), répartis en 5 axes :

Un axe politique :

1. Définition d'une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription dans le territoire

Deux axes techniques :

2. Développement des services de réduction, collecte et valorisation des déchets
3. Déploiement d'une économie circulaire dans les territoires

Deux axes sur les moyens et la mobilisation :

4. Outils financiers du changement de comportement
5. Coopération et engagement

Un état des lieux de l'économie circulaire sur le territoire a été réalisé.

Le partage de cet état des lieux avec les élus et directions de la CUD a permis de structurer la gouvernance de la démarche économie circulaire de la collectivité.

Le dépôt de la candidature aura lieu en 2023, une fois que le référentiel de l'ADEME aura été complété par la direction réduction et valorisation des déchets en lien avec l'ensemble des directions porteuses de projets identifiés.



► SENSIBILISATION



Halle aux sucres : focus sur la prévention des déchets

La Halle aux sucres, lieu d'éducation populaire mène un travail important de sensibilisation aux enjeux de transformation écologique dans ses murs et hors les murs autour d'une programmation organisée par saisons thématiques et lors de différents événements.

D'octobre 2022 à octobre 2023, la saison est dédiée aux déchets avec une grande exposition inédite intitulée « **Objectif - 150 kg** » et quatre expositions éphémères dont « **Il était une seconde fois** » consacrée au PLPDMA (octobre 2022 - mars 2023)

Les expositions sont créées et travaillées en amont avec les services techniques de la CUD et d'autres partenaires. L'équipe de la Halle aux sucres se charge de vulgariser les informations pour le grand public. Chaque saison en lien avec la thématique et les enjeux de la transformation écologique, sont proposés :

- des visites-débats des expositions, des ateliers (chaque semaine) ;
- des conférences-débats, des conversations-concerts (chaque mois) ;
- des balades urbaines le samedi matin ;
- ainsi que des ateliers et animations les mercredis, samedis et lors des vacances scolaires et ateliers proposés par les associations dans le cadre d'un appel à projets.



Des événements hors les murs

Un « village du futur », itinérant sur 3 communes de la Communauté urbaine est organisé par la Halle aux sucres en période d'été. Celui-ci rassemble les acteurs du territoire pour aller à la rencontre des habitants et touristes, partager des moments inventifs et festifs, questionner le monde et découvrir des solutions pour un avenir durable (énergie, déchets, mobilité, eau, ...).

La thématique déchets a été pleinement intégrée à l'édition 2022 du village. Les conseillers en réduction et tri des déchets ont pu présenter l'ensemble des services proposés par la CUD en matière de prévention des déchets.

Le village a accueilli 55 000 visiteurs en 2022.



Gigapuces

En 2022, la Direction réduction et valorisation des déchets et la ville de Dunkerque ont accompagné l'événement Gigapuces en installant 4 zones de tri / réemploi dans toute la brocante. 2 conseillers qualité étaient présents sur place pour assurer la sensibilisation aux nouvelles consignes de tri.

L'opération a permis de limiter l'impact environnemental de l'événement et d'alimenter le tissu associatif local : 463 kg de vêtements ont été récupérés et donnés à l'association « Coud Pouce » et 200 objets « sport et loisirs » ont pu être récupérés par l'association « Les Chrysalides ».

Une enquête réalisée auprès des exposants a révélé que 45 % d'entre eux s'étaient rendus dans l'une de ces zones de tri et que 78 % ont apprécié l'opération.

Les Repair Café en chiffres

- **41** sessions effectuées en 2022 (60 en 2021)
- **348** objets réparés (159 en 2021)
- **8,34 tonnes** équivalent CO2 évitées grâce à la réparation des objets (4,4 tonnes en 2021)



Accompagnement de la DRVD aux événements organisés sur le territoire

- **42^e édition de la fête de la nature** : mise à disposition de 10 bacs de 770 l + ramassage des encombrants
- **30 ans du Musée portuaire** : mise à disposition de 50 contenants de tri
- **Au fil du temps** : mise à disposition de 9 contenants de tri + intervention de 2 conseillers qualité pour l'accompagnement au ramassage citoyen, à la sensibilisation au réemploi et aux nouvelles consignes de tri + intervention d'un agent de réduction des déchets sur la sensibilisation au compostage
- **Tour de France à la voile** : mise à disposition de 39 contenants de tri
- **Feel Good Game** : mise à disposition de 17 contenants de tri
- **Festival la Bonne aventure** : mise à disposition de 90 contenants de tri et prêt de 10 pinces à déchets
- **Foire aux huîtres** : mise à disposition de 50 contenants de tri et d'une benne pour la récupération des coquilles d'huîtres en partenariat avec Ecopal, Écailles de Mer et Bouée bleue.
- **Festival du cirque du parc de l'Aa** : mise à disposition de 31 contenants de tri

LA PROMOTION DU COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET COLLECTIF

► LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Le compostage individuel des déchets organiques permet le traitement biologique des déchets directement par les producteurs de déchets, c'est-à-dire la population. Ce traitement a le double avantage de réduire la quantité de déchets collectés par les services de la CUD et de générer un compost naturel et gratuit.

Bien composter nécessite un savoir-faire, et c'est dans ce cadre que la CUD a renforcé son partenariat avec les villes qui la composent et a conventionné avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Flandres Maritimes pour des démonstrations, formations de bénévoles et sensibilisations aux habitants, dispensées par un « maître composteur ».

En 2019, des permanences compostage, accessibles à tous les habitants de la CUD, ont permis de former près de 1 000 habitants à la pratique du compostage domestique. À l'issue de la formation, les participants ont la possibilité de réserver gratuitement un composteur individuel ou un vermicomposteur, après avoir rempli une « Charte d'utilisation du composteur ».

6 sites de démonstration du compostage domestique

- 1 La **Ferme Vernaelde** - Coudekerque-Branche
- 2 L'**Atelier, Université Populaire** - Maison écologique à Grande-Synthe
- 3 Le **Jardin Pédagogique Coquelle** - Dunkerque-Rosendaël
- 4 Le **Parc Galamé** - Maison de la Nature à Loon-Plage
- 5 Les **Jardins Pédagogiques** - Gravelines
- 6 Le **CPIE Flandre Maritime** - Dune au Lierre à Zuydcoote

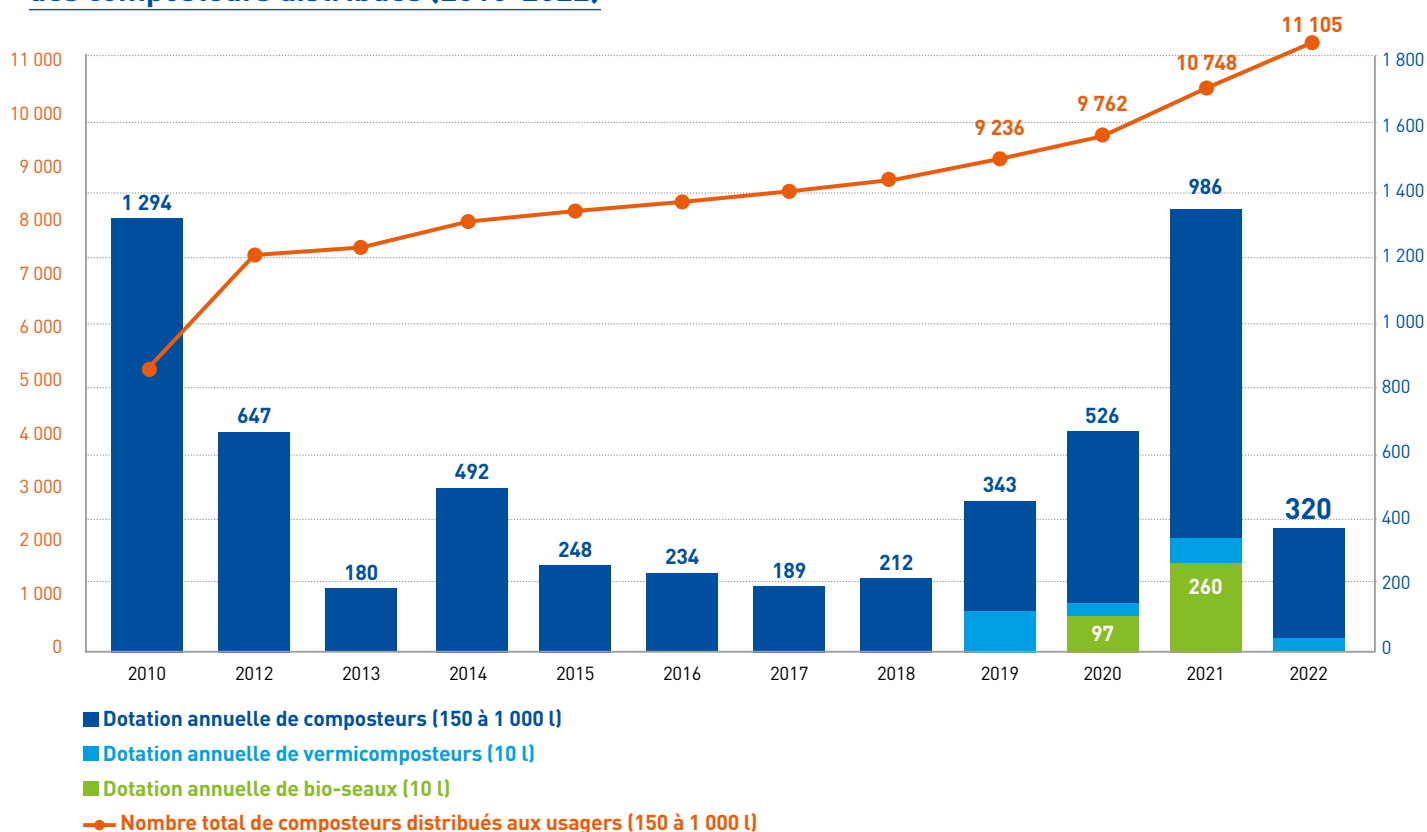
Tout habitant de la CUD peut également faire une demande de réservation de composteur individuel ou vermicomposteur en se rendant dans l'une des permanences de compostage et après avoir été sensibilisé.

En 2022, **320 composteurs et 37 vermicomposteurs** ont été distribués aux habitants de la CUD.

> Les composteurs délivrés par la CUD



Dotations annuelles et total des composteurs distribués (2010-2022)

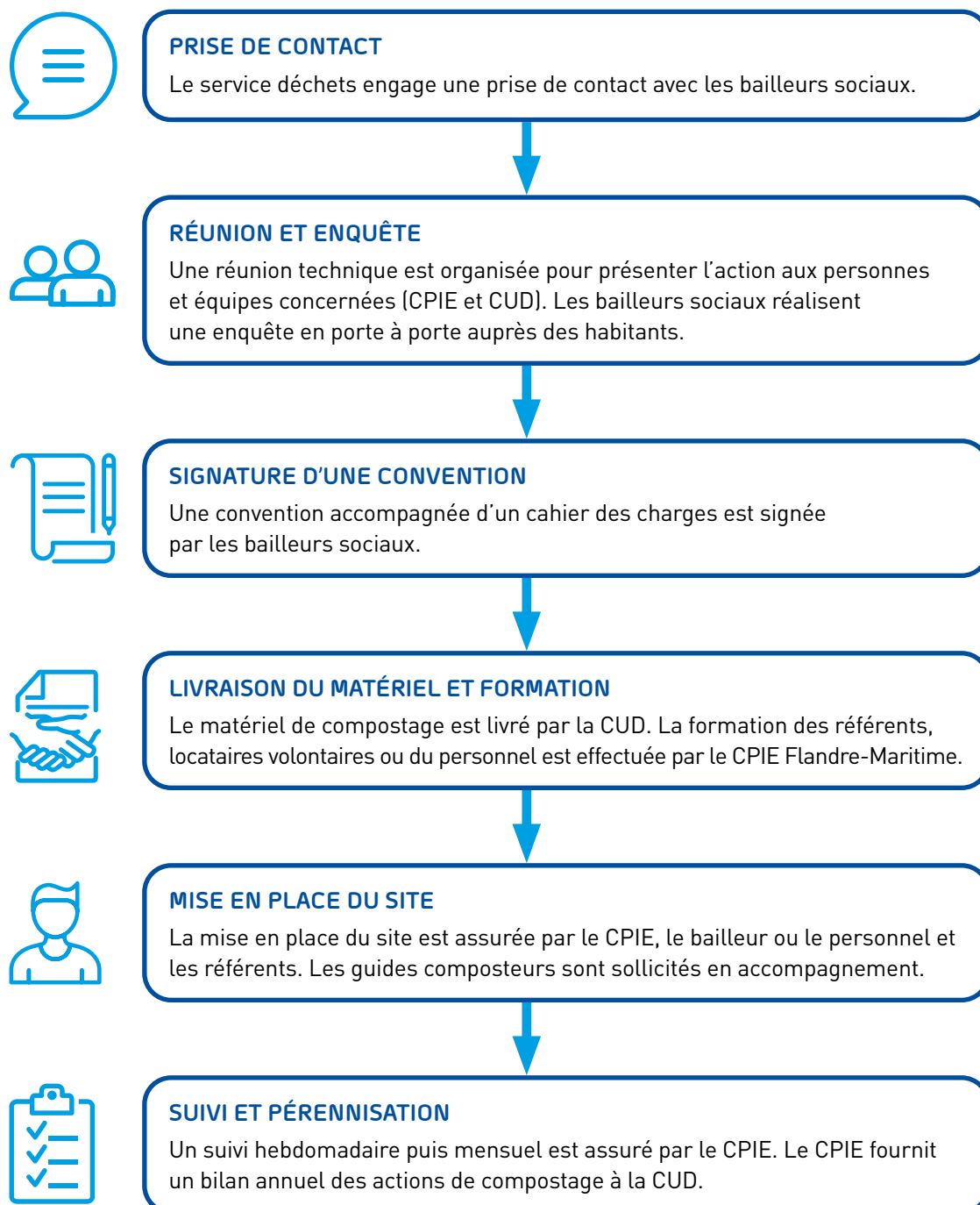


La dotation en composteurs varie sensiblement d'une commune à l'autre : les communes rurales et / ou peu peuplées comme Saint-Georges-sur-l'Aa ou Armbouts-Cappel, avec une prédominance d'habitats pavillonnaires, en sont en moyenne davantage dotées que les communes plus urbaines, plus peuplées et avec davantage d'habitats collectifs comme Dunkerque ou Grande-Synthe.

► LE COMPOSTAGE COLLECTIF

Pour faire suite aux opérations de compostage collectif lancées en 2013 et 2014, la CUD continue ses efforts de mise en place des sites de compostage collectif de proximité. Les publics ciblés sont principalement les bailleurs sociaux, mais aussi les établissements publics et les maisons de quartiers.

L'accompagnement des bailleurs sociaux se déroule en plusieurs étapes :



Depuis 2016, Le personnel technique et de la cantine de 8 établissements publics a reçu une sensibilisation au compostage, animée par le CPIE :

- Le lycée horticole de Dunkerque
- Le personnel de restauration scolaire à Gravelines
- La maison de quartier « Les Huttes » à Gravelines
- La résidence de personnes âgées « Matthys »
- Le zoo de Fort-Mardyck
- Le collège Fénelon à Dunkerque
- La bibliothèque de Dunkerque-Malo
- Le conservatoire de musique et d'art dramatique à Dunkerque
- Le Centre Hospitalier de Dunkerque
- La clinique du nombre d'or à Cappelle-la-Grande.

Plusieurs maisons de quartiers ont été dotées d'un composteur collectif de 300 ou 1 000 l pour initier les habitants au compostage domestique :

- La maison de quartier de la Tente Verte à Rosendaël (300 litres)
- La maison de quartier du Pont Loby à Petite-Synthe (300 litres)
- La maison de quartier de la Basse Ville à Dunkerque (1 000 litres)
- La maison de quartier du Banc Vert (1 000 litres).

Des jardins partagés et familiaux ont également été dotés de plusieurs sites de compostage (1 site de compostage = 3 composteurs collectifs de 1 000 l) :

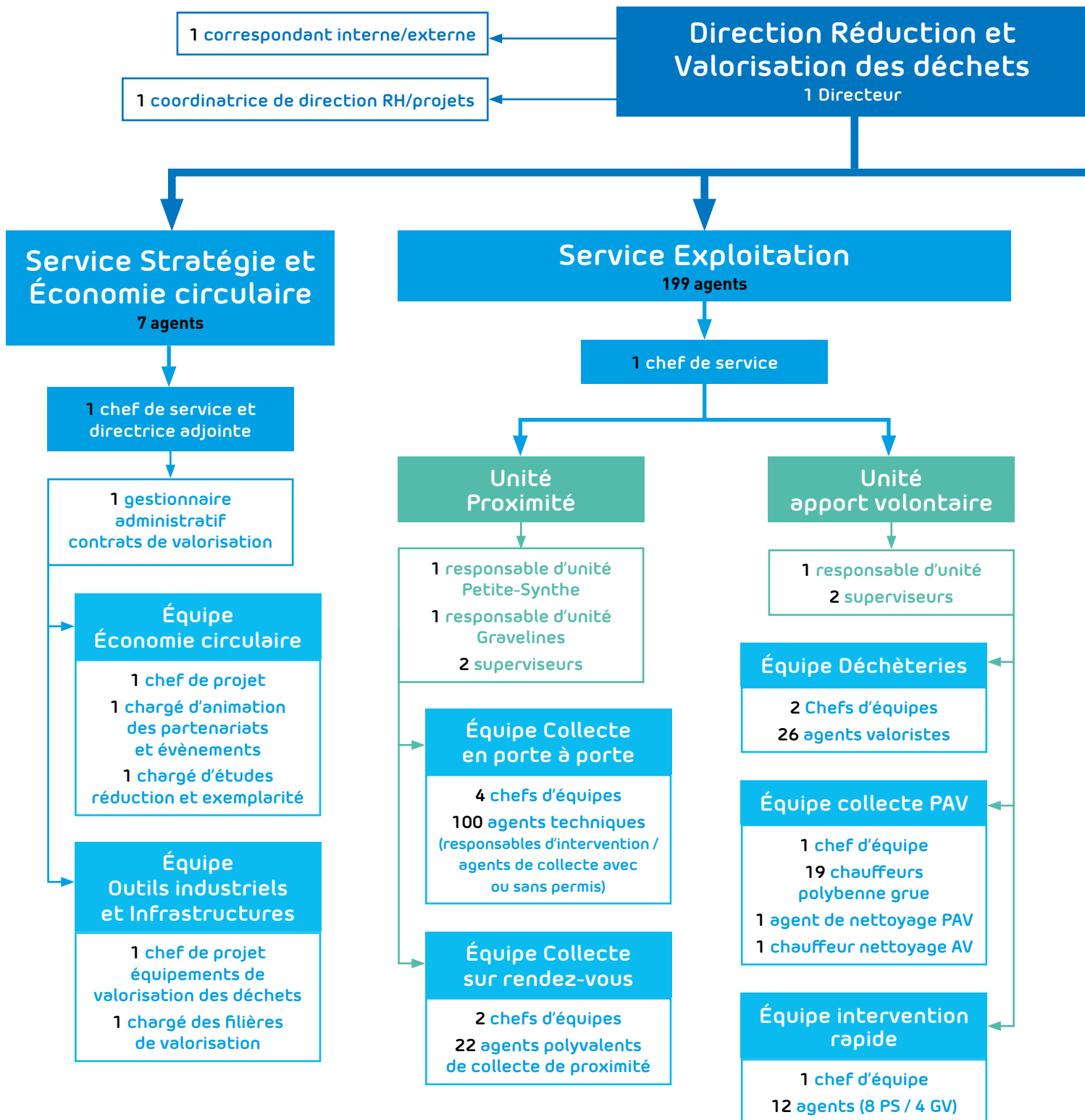
- Les jardins partagés de Glacis-Victoire, à Dunkerque (1 site de compostage)
- Les jardins familiaux de la rue Achille Péres à Petite-Synthe (3 sites de compostage)
- Les jardins familiaux de la rue de Belfort à Dunkerque (1 site de compostage)
- Les jardins familiaux du quai des Maraîchers (4 sites de compostage).

D'autres établissements ont également reçu une dotation de composteurs ainsi qu'une sensibilisation au compostage :

- Le lycée professionnel Guy Debeyre
- Le cimetière de Loon-Plage
- Le site de démonstration du parc Galamé
- Le cimetière catholique Saint Vincent de Ghyvelde
- Le cimetière communal des Moères
- L'école des Moères Felix bochat
- La restauration scolaire de Ghyvelde
- Le cimetière Saint-Nicolas de Zuydcoote
- Le Syndicat Copropriétaires Sainte Barbe Sud
- L'APF France Handicap Les Salines
- L'AFEJI de Loon-Plage
- L'école élémentaire Copernic à Gravelines
- L'école élémentaire Anatole France à Gravelines
- L'école élémentaire du bois d'Osiers à Gravelines
- L'école élémentaire Michelet à Gravelines

2 | LA GESTION DES DÉCHETS

2.1 | L'ORGANISATION INTERNE



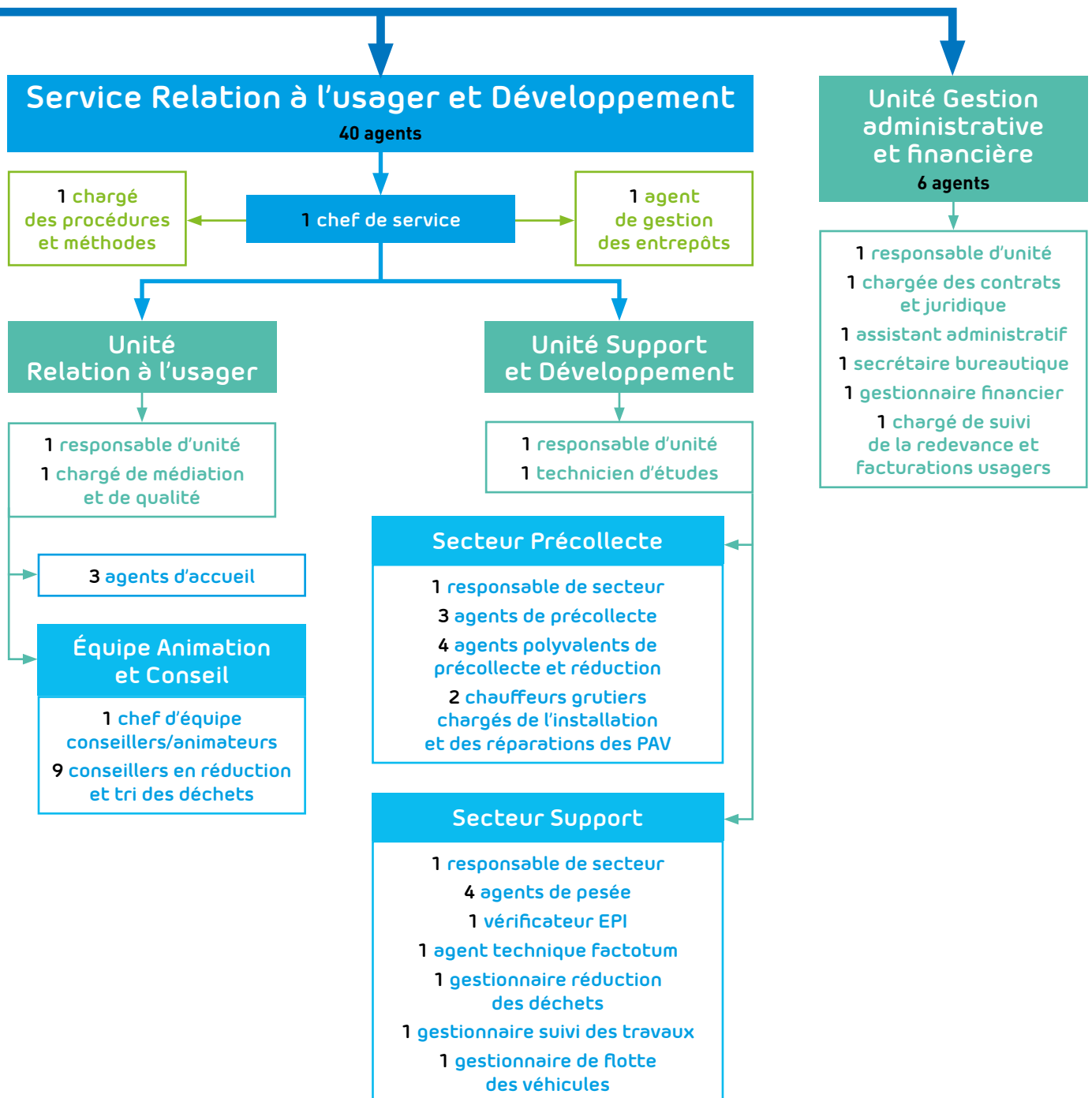
Nombre total d'agents en 2022 :
253 + 4 renforts



► ORGANIGRAMME GÉNÉRAL DU SERVICE

1 chef de projet nouvelle gestion des déchets

1 expert collecte des déchets



2.2 LES MOYENS HUMAINS, MATÉRIELS, FINANCIERS ET L'ORGANISATION DU SERVICE

LES MOYENS HUMAINS

En 2022, la compétence Déchets a mobilisé un total de 257 agents :

- La Direction Réduction et Valorisation des déchets (5 agents)
- Le service Exploitation (199 agents)
- Le service Relation à l'utilisateur et Développement (40 agents)
- Le service Stratégie et Économie circulaire (7 agents)
- L'unité Gestion administrative et financière (6 agents)

DIRECTION



MISSIONS

Coordination administrative et financière, gestion des ressources humaines, gestion de projets, pilotage de projets, communication, stratégie, management global.



EFFECTIFS

5 agents (dont le directeur).



LOCALISATION

Maison 3D (Petite-Synthe)

SERVICE EXPLOITATION



MISSIONS

Organiser et assurer le déroulement de la collecte (Porte-à-porte, collecte sur rendez-vous, apport volontaire, déchèteries, intervention rapide), garantir la disponibilité des ressources et des moyens de collecte.



EFFECTIFS

199 agents



LOCALISATION

Nouvelle régie collecte de Petite-Synthe et Régie collecte de Gravelines

SERVICE RELATION À L'USAGER ET DÉVELOPPEMENT



MISSIONS

Élaboration des plans de tournée, gestion des pesées, optimisation de la collecte, contrôle des bacs, sensibilisation au tri sélectif, étude des évolutions des outils de collecte et support à l'exploitation, mise en œuvre du projet numérique, développement et maintenance des PAV, gestion des stocks de sacs.



EFFECTIFS

40 agents



LOCALISATION

Nouvelle régie collecte de Petite-Synthe

SERVICE STRATÉGIE ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE



MISSIONS

Études techniques, événementiel, élaboration des rapports déchets, pilotage des outils de valorisation (CVE / CVO / Centre de tri), mise en œuvre de l'économie circulaire, gestion des grands projets.



EFFECTIFS

7 agents



LOCALISATION

Maison 3D (Petite-Synthe)

UNITÉ GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE



MISSIONS

Gestion administrative et financière, coordination de l'action des services Exploitation et Qualité et développement.



EFFECTIFS

6 agents



LOCALISATION

Nouvelle régie collecte de Petite-Synthe /
Maison 3D (Petite-Synthe)

L'ORGANISATION DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

► QUELQUES DÉFINITIONS

► DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)

Tous les déchets collectés auprès des particuliers + déchets assimilés
(= les déchets des activités économiques collectés par le service public).

Déchets considérés comme des DMA : Ordures Ménagères Résiduelles, déchets recyclables (dont verre), ressources vertes, déchets des déchèteries.

Concerne : particuliers + professionnels + établissements publics.

► ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉS (OMA)

Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), les déchets assimilés et les déchets collectés sélectivement (recyclables et verre).

Déchets considérés comme des OMA : Ordures Ménagères Résiduelles et déchets recyclables (dont verre).

Concerne : particuliers + professionnels + établissements publics.

► DÉCHETS DE CANTONNAGE

Les déchets issus des services techniques de la CUD et de ses communes (ex : dans le cadre de travaux sur la voie publique).

Déchets considérés comme des déchets de cantonnement : Gravats, déchets en mélange, ressources vertes, déchets issus des réquisitions.

Concerne : la CUD et ses communes uniquement

Les déchets de cantonnement sont amenés directement par les services techniques soit en déchèterie, soit dans les centres de traitement adaptés (voir ci-après).

► LA COLLECTE

À la CUD, les agents de la régie exploitation assurent la collecte des déchets par 4 modes : le **porte-à-porte**, l'**apport volontaire**, les **déchèteries** et la **collecte sur rendez-vous** à raison d'un ramassage gratuit par an, la CUD permet à chaque habitant de disposer d'une collecte d'encombrants ou de taille de haies sans frais.

Type d'utilisateur	Porte-à-porte	Points d'Apports Volontaires	Déchèteries	Encombrants / Taille de haies en porte-à-porte sur rendez-vous
Particuliers (résidant dans le périmètre CUD)	Pour tous les particuliers en habitat individuel + une partie en habitat collectif	Pour la majorité des particuliers en habitat collectif. Accès aux PAV verre pour tous les particuliers	Accès illimité et gratuit, sous réserve de se présenter en déchèterie à bord d'un véhicule non floqué et de moins d'1,90 m	Gratuit 1 fois par an pour tous les particuliers puis 12 € / passage
Professionnels	Pour les commerces produisant moins de 1 100 l de déchets par semaine + les autres commerces ayant choisi la CUD comme prestataire	Accès aux PAV verre uniquement	Accès illimité mais payant (20 € / passage)	Non concernés
Établissements publics	Pour la majorité des établissements publics du territoire, hormis exceptions (hôpitaux par exemple)	Accès aux PAV verre uniquement	Accès illimité mais payant (20 € / passage)	Non concernés
Services techniques de la CUD et de ses communes (= déchets de cantonnage)	Non concernés	Accès aux PAV verre uniquement	Accès illimité et gratuit	Non concernés

Type de déchets	Porte-à-porte	Points d'Apports Volontaires	Déchèteries	Encombrants en porte-à-porte sur rendez-vous
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	Déchets non recyclables : déchets alimentaires, plastiques à usage unique, papiers et cartons souillés, vaisselle...			
Recyclables	Déchets recyclables : papiers et cartons non souillés, plastiques recyclables, métaux...		Papiers et cartons non souillés, ferrailles	
Verre		Bouteilles, pots et bocaux en verre sans bouchon ni couvercle		
Végétaux	Petites branches, feuilles, gazon	Branches de toute taille, feuilles, gazon, troncs...		Taille de haies
Encombrants			Sommiers, matelas, meubles, plâtre...	Sommiers, matelas... ^[1]
Gravats			Gravats	
Autres déchets de déchèteries			Vêtements, batteries, huiles, piles, D3E ^[2] , DDS ^[3] , lampes, fibrociment	
Déchets de cantonnage			Encombrants, ressources vertes, gravats	

En complément, des agents sont dédiés à la collecte des déchets déposés illégalement dans la nature (principalement des pneus et des encombrants), dits "dépôts sauvages".

^[1] Pour la liste complète, se reporter à la page dédiée : www.communaute-urbaine-dunkerque.fr/vie-pratique/les-dechets/collecte-des-encombrants/la-collecte-a-domicile

^[2] D3E : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques ^[3] DDS : Déchets Diffus Spécifiques

▶ LE PORTE-À-PORTE

Les bacs de collecte

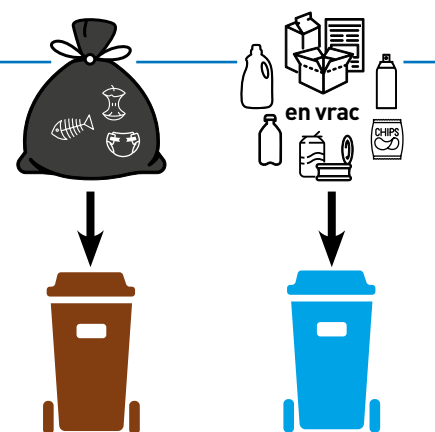
Jusqu'à la mi-novembre 2022, les deux systèmes de collecte de bacs en porte-à-porte ont cohabité :

- **Bac bleu** et **marron** sur les territoires fonctionnant avec l'ancienne collecte (recyclables en vrac, Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) en sacs)
- **Bac bleu** et **marron** ou **gris** sur les territoires fonctionnant avec la nouvelle collecte (tout en sacs)

Bacs et ancienne collecte

Le bac bleu est destiné à recevoir les recyclables : plastiques en forme de bouteilles et de bidon, métaux, emballages en plastique et en métal, papiers et cartons propres. On les appelle communément « recyclables secs en mélange ».

Le bac marron recueille tous les déchets qui ne peuvent pas faire l'objet d'un recyclage : les articles d'hygiène, la vaisselle, les sacs en plastique ou les déchets alimentaires (lorsque l'on ne peut pas composter) par exemple. Les déchets issus du bac marron sont communément appelés « Ordures Ménagères Résiduelles » (OMr).



Bacs et nouvelle collecte

Avec la nouvelle collecte, la consigne de tri a été modifiée :

- **Les recyclables** sont désormais à déposer dans des sacs jaunes fournis gratuitement par la CUD,
- **Les OMr** restent à déposer dans des sacs noirs, mais fournis gratuitement par la CUD,
- **Un nouveau flux a été ajouté : les biodéchets**, composés de déchets de cuisine et de table et les petits déchets verts (feuilles mortes, brindilles...), à déposer dans des sacs verts fournis gratuitement par la CUD.

En complément, un nouveau type de bac a commencé à être distribué : les **bacs gris**. Ces bacs remplacent les bacs bleus et marron des usagers, et leur déploiement est progressif sur tout le territoire. À terme, tous les usagers du territoire seront équipés de bacs gris. En attendant, ceux-ci peuvent continuer à utiliser indistinctement leurs bacs marron et bleus pour y déposer tous leurs déchets (conditionnés en sacs).

L'ensemble des habitants de la CUD dispose depuis 2015 de nouveaux points d'apports volontaires, destinés à la collecte du verre. **Le dépôt du verre dans les bacs bleus et dans les sacs jaunes n'est donc pas autorisé.**



Les seuils de collecte

La réglementation impose de déterminer la distinction entre les Déchets Industriels Banals via un seuil en litres.

Les seuils de collecte pour les producteurs de déchets assimilables aux OMR				
Centres commerciaux, Campings, hôpitaux	Entreprises et commerçants en galeries marchandes, groupements d'entreprises	Artisans commerçants	Commerçants	Particuliers
26 950 l	11 550 l	7 700 l	1 080 l	1 080 l

La pré-collecte (= contenants)

L'organisation de la pré-collecte est essentielle au bon déroulement de la collecte. Les agents qui y travaillent assurent la gestion des achats, des livraisons et des réparations des bacs et des composteurs. Les bacs sont délivrés gratuitement par la CUD pour toute habitation ou commerce produisant moins de 1 080 litres de déchets par semaine. Le remplacement et la réparation des bacs en cas de détérioration, de vol ou d'incendie sont gratuits sous réserve de respecter les conditions prévues dans le Règlement de la collecte des déchets, consultable sur le site de la CUD.

En 2022, les habitants de la CUD disposaient d'un total de **203 230 bacs bleus, marron et gris**.

En complément, un total de **11 328 composteurs** a été mis à la disposition des ménages depuis 2003 (cf. partie 1 pour plus de détails).

L'organisation de la collecte

Les agents de collecte sont répartis sur deux régies :

- La **régie collecte de Petite-Synthe**, à proximité de la déchèterie et des Centres de Valorisation Énergétique et Organique (CVE / CVO)
- La **régie collecte de Gravelines**, au 3 rue Raymond Poincaré

Les tournées de collecte sont effectuées à partir de 6 h 45 depuis la régie de Petite-Synthe pour la majeure partie de l'agglomération, et à 5 h 45 depuis la régie de Gravelines pour l'ouest de l'agglomération. Des tournées sont également effectuées le soir à partir de 18 h 15 pour les secteurs à circulation dense comme le centre-ville de Dunkerque et Saint-Pol-sur-Mer, afin de minimiser la perturbation de la circulation urbaine.

Les bacs ne sont vidés que s'ils ont été préalablement disposés sur la voie publique : tout bac se trouvant dans une allée de garage ou à l'intérieur du terrain d'un particulier ne sera pas collecté. De même, tout sac plastique, même fermé, ou tout autre déchet disposé à proximité d'un bac, même sorti, ne sera pas collecté, comme le précise le règlement de collecte (sauf exception, en cas de rattrapage de tournées par exemple).

La collecte des déchets en porte-à-porte des établissements publics (écoles, lycées, hôpitaux...) et des entreprises s'effectue en même temps que la collecte des déchets des particuliers, il n'y a pas de circuit spécifique, et ce pour des questions d'optimisation (sauf pour la collecte des cartons en centre-ville).

Les jours de collecte sont définis par zone géographique : au sein d'une même commune, la collecte d'un même type de bac peut être répartie sur 1 à 5 jours. Ce mode de gestion permet de fluidifier le trafic routier, puisqu'il limite l'accumulation de trop nombreux camions de collecte dans une même zone. Les bacs bleus, marrons et aujourd'hui gris sont ainsi collectés une fois par semaine pour tous les habitants de la CUD.

Le renforcement des tournées sur le front de mer en période estivale

Durant la période estivale (mi-mai à septembre), les moyens consacrés à la collecte des déchets des commerçants en front de mer sont fortement augmentés, afin d'adapter les besoins de collecte à la consommation et la production de déchets, plus importante durant cette période de l'année.

La collecte des ordures ménagères sur la période estivale est ainsi multipliée par 3, et celle des déchets recyclables par 2. La gestion des colonnes d'apports volontaires, en particulier le verre, est surveillée de très près, avec une collecte quasi quotidienne et la programmation de nettoyage / désinfection des colonnes enterrées par le biais d'une unité de lavage spécialisée.

Enfin, des bacs sont prêtés chaque année aux commerçants du front de mer, à la fois pour préserver la beauté du littoral et son attractivité touristique et pour assurer une gestion optimale malgré l'accroissement de l'activité.

> Organisation de la collecte en porte-à-porte

(Pour plus de détails sur l'évolution des tonnages annuels, voir la partie 4)

2022	OMR	Recyclables
Modalités de collecte	Régie	
Couleur du bac / PAV	Marron	Bleu
Tonnages annuels	46 345 t	10 304 t
Fréquence de collecte	1 x par semaine	1 x par semaine

Dans certains secteurs (front de mer notamment), pendant la saison touristique, la fréquence de ramassage peut être amenée à augmenter.

> Nombre de tournées effectuées en 2022

2022	Régie de Petite-Synthe	Régie de Gravelines	Total	Évolution 2021/2022	
Ancienne collecte	Bac bleu	1 882	312	2 194	- 1 225 tournées
	Bac marron	2 656	322	2 978	- 1 181 tournées
Nouvelle collecte	1 825	925	2 750	+ 1 969 tournées	
Total	6 363	1 559	7 922	- 437 tournées	

Les moyens humains

La collecte en porte-à-porte a mobilisé en 2022 **100** agents de collecte (chauffeurs et ripeurs), **6** chefs d'équipes, **2** superviseurs de proximité et **2** responsables d'unité. L'encadrement du personnel est assuré par un chef de service, qui dirige également l'Unité Apport Volontaire.

Postes occupés	Nombre d'agents
Agents de collecte en porte à porte	100
Chefs d'équipes	6
Superviseurs de proximité	2
Responsables d'unité	2
Agents polyvalents de collecte de proximité	22
Effectif total	132
Taux d'encadrement	6,3 %

Les équipages des camions sont fixes tout au long de l'année, comme le prévoit le projet de service.

Le circuit des déchets

ÉTAPE 1



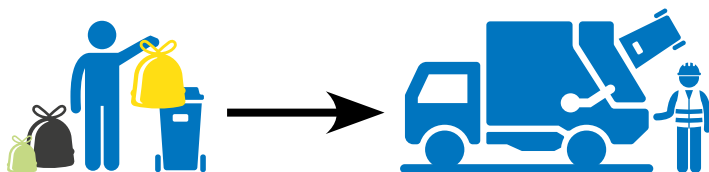
Unité développement : effectue les commandes de bac



Livraison des bacs aux usagers


ÉTAPE 2

Collecte des déchets en PAP



 **OMr** (Ordures Ménagères résiduelles)

 **Recyclables**

 **Biodéchets**

ÉTAPE 3



 Pesée à la régie collecte



Centre de Préparation de la Matière provisoire

  Traitement au centre de tri

  Centre de Valorisation Énergétique

  Plateforme de compostage (dans l'attente de perspective de méthanisation)

▷ L'APPORT VOLONTAIRE

Les différents types de Points d'Apports Volontaires

Jusqu'au 15 décembre 2022, il existait 3 principaux types de PAV :

- **Les PAV pour les Ordures Ménagères résiduelles (OMR)** : l'équivalent du bac marron
- **Les PAV pour les déchets recyclables** : l'équivalent du bac bleu

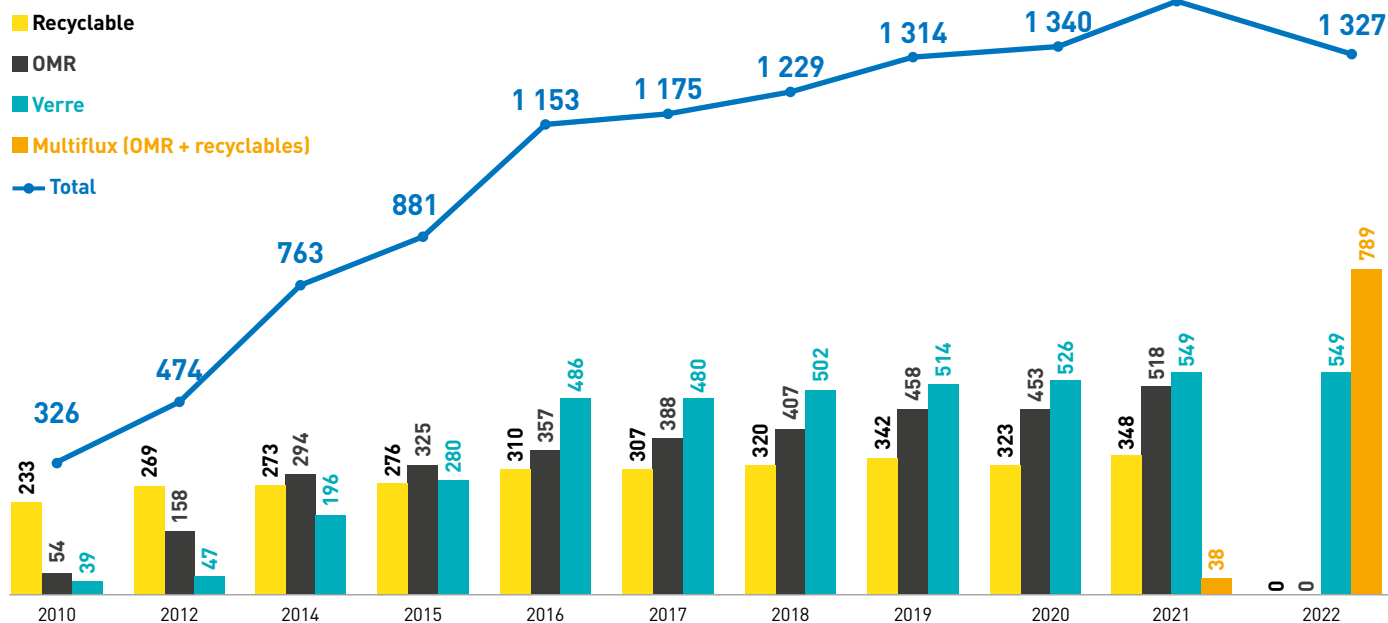
Ces deux types de PAV sont mis en place principalement pour les habitats collectifs, en partenariat avec les bailleurs, lorsqu'il n'est pas possible de disposer de bacs à roulettes dans locaux ou que la mutualisation d'un lieu dédié aux déchets dans un ensemble de bâtiments paraît plus pertinente, soit économiquement, soit esthétiquement, soit fonctionnellement.

Tout au long de l'année 2022, ces PAV ont été progressivement modifiés pour la nouvelle collecte : la taille des trappes a été ajustée et les habillages ont été modifiés. Ces PAV, dits « PAV multiflux » ont remplacé l'intégralité du parc existant.

- **Les PAV pour le verre**

Ce type de PAV est l'unique moyen de collecte pour le verre, et tout habitant de la CUD doit donc y déposer ses bocaux et bouteilles. Depuis 2010, le développement progressif des PAV pour le verre a entraîné une très forte augmentation du nombre de colonnes sur le territoire communautaire. La sensibilisation croissante des usagers permet de diminuer chaque année les erreurs de tri (verre dans les bacs et PAV bleu ou marron), qui sont une source de dépenses inutiles pour la collectivité.

> Évolution du nombre de PAV installés entre 2010 et 2021



Tout au long de l'année 2022, l'intégralité du parc de PAV pour les Ordures Ménagères et résiduelles et les recyclables a été progressivement remplacé par un unique parc de PAV destinés à la nouvelle collecte.

Les jours et l'organisation de la collecte

La collecte du contenu des PAV est effectuée soit :

- **À des jours fixes** : c'est le cas pour la collecte des ordures ménagères et des recyclables dans zones denses ou à fort taux de remplissage
- **Selon le taux de remplissage** : une partie des PAV sont équipés de sondes qui permettent de déterminer leur taux de remplissage, la collecte est alors effectuée en fonction de ce taux

> Organisation de la collecte des PAV

(Pour plus de détails sur l'évolution des tonnages annuels, voir la partie 4)

2022	Recyclables	OMR	Verre
Modalités de collecte	Régie		
Couleur du bac / PAV	Bleu	Marron	PAV verre
Tonnages annuels	1 454 t	7 763 t	6 554 t
Fréquence de collecte	PAV avec sonde : en fonction du taux de remplissage PAV sans sonde : les lundis, mercredis, vendredis et samedis		

Les moyens humains

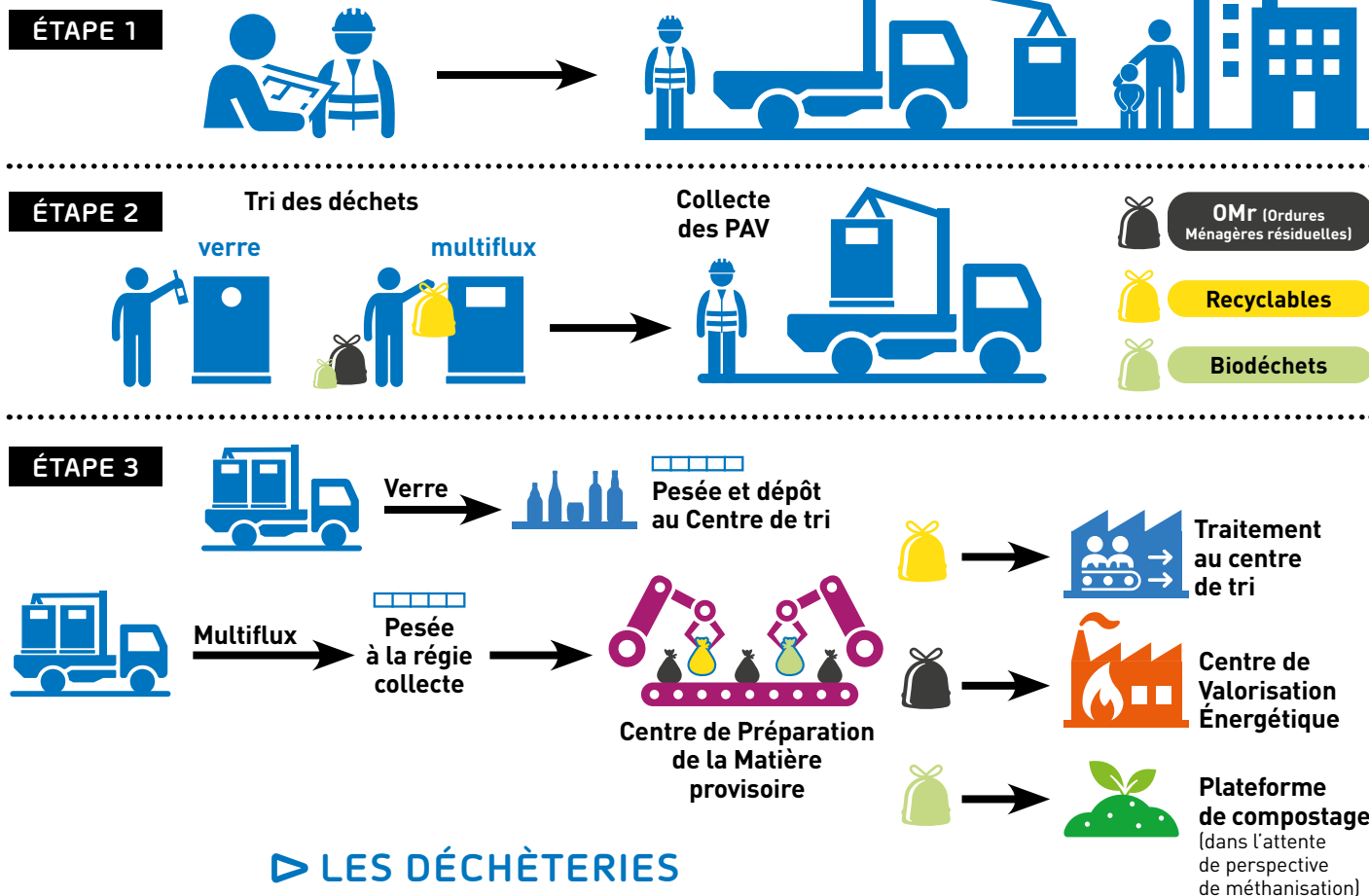
L'encadrement du personnel est mutualisé au sein de l'Unité Apport volontaire, qui comprend pour rappel les agents en charge des PAV et des déchèteries. Un chef de service encadre l'ensemble du personnel dédié aux apports volontaires.

Poste occupé		Nombre d'agents
Chef d'équipe		1
Chauffeurs polybenne grue		19
Agent de nettoyage des PAV		1
Chauffeur nettoyage des PAV		1
Mutualisé avec les équipes des déchèteries	Responsable d'unité	1
	Superviseurs	2
Effectif total		25
Taux d'encadrement		19 %

Le circuit des déchets

Unité développement : effectue les études d'implantation en concertation avec le service exploitation

Livraison des PAV auprès des usagers des habitats collectifs



► LES DÉCHÈTERIES

La CUD dispose de 4 déchèteries, situées à Bray-Dunes, Petite-Synthe, Rosendaël et Gravelines. Celles-ci sont gérées en régie.

Les objectifs d'implantation des déchèteries sont :

- De répondre aux besoins quotidiens des usagers lorsqu'ils sont en possession de déchets qui sortent du cadre habituel de la collecte des ordures ménagères (encombrants, électroménagers, ressources vertes, déchets spéciaux),
- D'éviter les dépôts sauvages (déchets abandonnés dans la nature),
- De favoriser le recyclage et la valorisation maximale de la matière dans les conditions techniques et économiques du moment.

Les déchèteries sont avant tout des plateformes de réception des déchets, destinés à être redirigés vers les centres de traitement ou les filières adaptées.

En plus des déchèteries fixes, la CUD a choisi depuis 2017 de mettre gratuitement à disposition des usagers qui ne peuvent ou ne souhaitent pas se déplacer un système de **mini-déchèteries mobiles de proximité**. Triselec est partenaire de la CUD pour la mise en œuvre de cette opération.

L'organisation d'une mini-déchèterie mobile aux glacis



Les types de déchets autorisés

Les déchèteries de la CUD ont vocation à récolter les déchets qui :

- ne correspondent à aucune des catégories de déchets collectés par les agents en porte-à-porte ou en PAV. **Exemples** : gravats, Déchets d'Équipements Électriques ou Électroniques (D3E), Déchets Diffus des Ménages (DDM)... ;
- ne peuvent pas être collectés en porte-à-porte / PAV du fait de leur taille ou de leur volume
Exemples : grosses branches d'arbres, grandes quantités de carton, encombrants... ;
- ne peuvent être traités dans les conditions techniques et économiques actuelles (déchets ultimes).

Pour les ménages et les professionnels en particulier, les déchets acceptés par les déchèteries de la CUD sont :

- les ressources vertes ;
- Le papier et le carton ;
- les ferrailles ;
- les Déchets d'Équipements Électriques ou Électroniques (D3E) : gros et petits ;
- les Déchets Diffus Spécifiques (DDS) : il s'agit des déchets ménagers susceptibles de contenir un ou plusieurs produits chimiques, qui peuvent présenter un risque important pour la santé et / ou l'environnement. Il peut s'agir par exemple des produits phytosanitaires, des pots de peinture ou encore des aérosols ;
- les déchets en mélange (encombrants) ;
- les huiles de vidange ;
- les gravats ;
- les vêtements.

Le règlement des déchèteries communautaires interdit la collecte des pneus et bouteilles de gaz, qui doivent être ramenés auprès du metteur sur le marché.

Pour les fibrociments, un service spécifique a été mis en place en 2017 : l'utilisateur a la possibilité de se rendre au sein de l'entreprise Baudelet, située au sein de la ZI de Petite-Synthe, pour obtenir un ou plusieurs sacs dédiés à la collecte des déchets amiantés. Ces sacs sont ensuite récupérés par l'entreprise Baudelet environnement, qui se charge de leur traitement.

Le fonctionnement de la collecte

> Les modes de collecte

À la CUD, les 4 déchèteries ont le même mode de fonctionnement :

- les encombrants, ressources vertes, gravats, cartons, bidons d'huile vides et les ferrailles sont déposés par les usagers (particuliers ou professionnels) directement dans des bennes de 9 à 30 m³ ;
- les D3E et les DDM sont déposés dans des contenants prévus à cet effet, puis rangés par les agents dans des locaux, bennes ou bornes spécifiques ;
- l'huile est vidée dans un contenant spécifique ;
- Le verre et les vêtements sont stockés dans des Points d'Apports Volontaires spécifiques.

Dans tous les cas, le dépôt des déchets se fait sous le contrôle des agents de déchèterie, qui guident les usagers lors de leur arrivée sur le site.

> Horaires d'ouverture

	Période estivale Du 1 ^{er} lundi de mars au dernier dimanche d'octobre (sauf le 1 ^{er} mai)	Période hivernale Le reste de l'année, sauf le 25 décembre et le 1 ^{er} janvier
Du lundi au samedi	8 h 30 - 12 h et 13 h 45 - 18 h 30	8 h 30 - 12 h et 13 h 45 - 17 h 30
Dimanche et jours fériés	8 h 30 - 12 h	8 h 30 - 12 h

> Les modalités de collecte

La collecte des contenants est effectuée par les services de la Communauté Urbaine de Dunkerque. Les déchets sont ensuite envoyés vers des prestataires spécifiques.

La fréquence de collecte des différents contenants dépend de leur vitesse de remplissage : alors que les bennes à ressources vertes ou encombrants sont collectées plusieurs fois par jour, les bennes ou locaux qui accueillent les D3E le sont entre 2 et 3 fois par semaine.

> Organisation de la collecte en déchèteries

2022	Ressources vertes	Gravats	Cartons	Encombrants	Ferrailles	Déchets amiantés	D3E	Autres (DMS, huiles...) *
Modalités de collecte	Régie							
Population desservie	194 655							
Tonnages annuels	7 307	13 314	728	18 027	1 067	222	1 066	405
Rotations annuelles	1 672	2 047	5 684	679	325	Selon prestataire		

* Déchets Ménagers Spéciaux (DMS), huiles, batteries, vêtements, piles, lampes

Les textiles sont disposés dans **4 colonnes** (1 par déchèterie) collectées à intervalles irréguliers par les associations adhérentes à Éco-TLC. Les Déchets Diffus Spécifiques et les Déchets d'Équipements Électriques ou Électroniques sont disposés dans **4 locaux / bennes** (1 par site) et eux aussi vidés à intervalles irréguliers par ESR – Récylum, ESR – Éco-Systèmes et Hydropale.

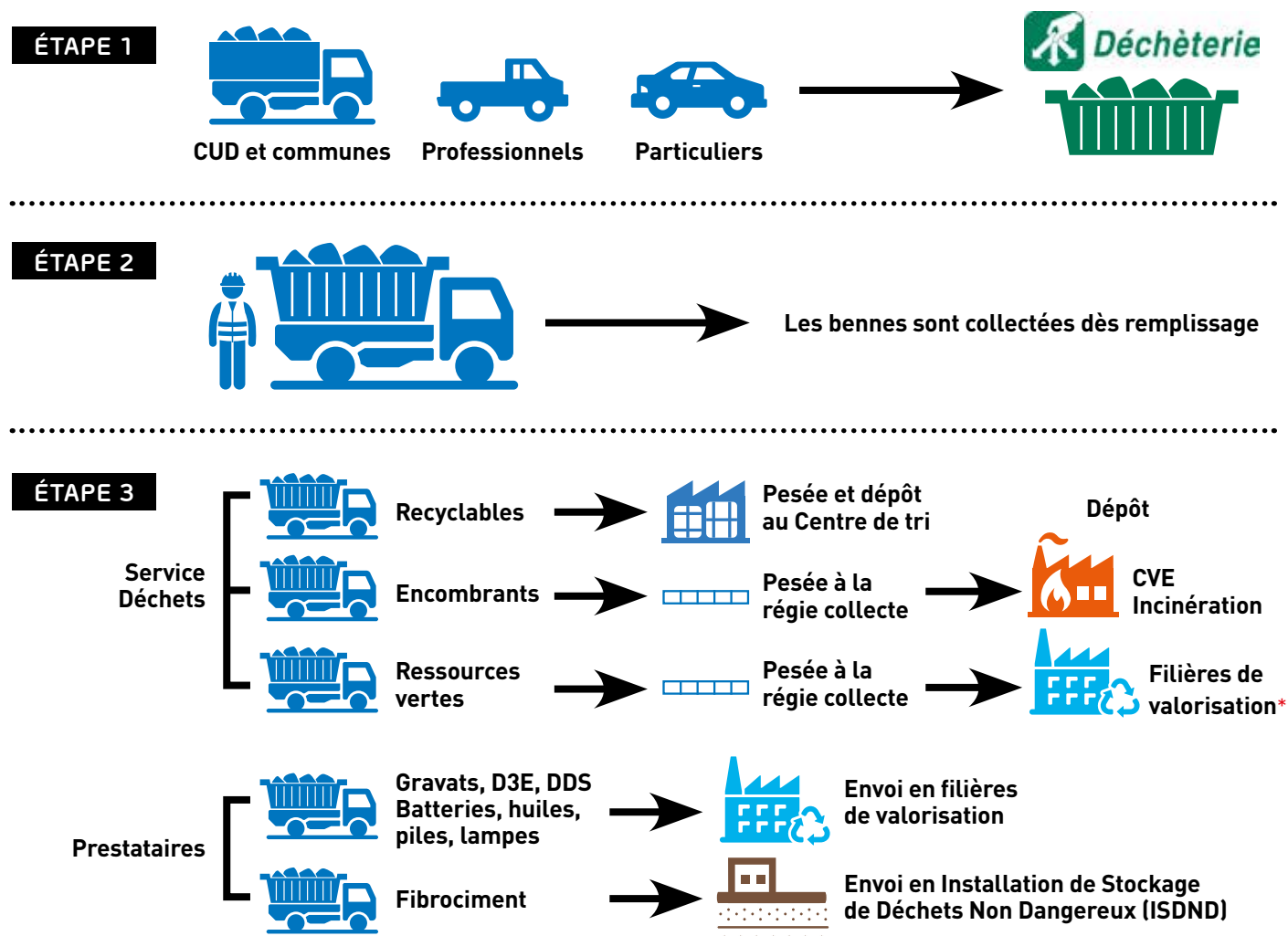
Les déchèteries disposent de deux **rouleaux tasseurs** « packmat » pour le compactage des bennes cartons et des bennes ferrailles. Ce rouleau tasseur peut être transporté grâce à un camion polybenne d'une déchèterie à l'autre, permettant ainsi d'optimiser les rotations de benne.

Les moyens humains

Poste occupé	Nombre d'agents	
Agents valoristes	26	
Chefs d'équipe	2	
Mutualisé avec les équipes des Points d'Apport Volontaires	Responsable d'unité	1
	Superviseurs	2
Effectif total	31	
Taux d'encadrement	19 %	

L'encadrement du personnel est mutualisé au sein de l'Unité Apport volontaire.

Le circuit des déchets



* En 2022, les ressources vertes sont broyées au Centre de Valorisation Organique puis envoyés en valorisation organique sur 5 sites de compostage : Cormont, Escoilles, Louches, Spycker et Steenwerck

Le traitement

Une fois collectés, les déchets sont amenés dans différents centres de traitement afin d'être recyclés, compostés, incinérés ou stockés, selon leur nature.

La CUD possédait 3 centres de traitement : un centre de tri, un Centre de Valorisation Énergétique (CVE) et un Centre de Valorisation Organique (CVO). Dans le courant de l'année 2020 et à la faveur du nouveau projet de collecte (voir Fiche 2), le CVO a progressivement arrêté ses activités de compostage et est aujourd'hui consacré au broyage des ressources vertes avant orientation en Centre de compostage.

La majorité des déchets de la CUD sont traités dans ces 3 centres. Le reste est collecté par des prestataires, puis amené en filières de valorisation. Une petite partie des déchets est envoyée en enfouissement : ceux qui ne peuvent faire l'objet d'aucune valorisation.

► LES MODES DE TRAITEMENT PAR TYPOLOGIE DE DÉCHETS

Type de déchet	Centre de tri	Centre de Valorisation Énergétique	Centre de Valorisation Organique	Autres filières de valorisation		Stockage
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)		Les OMR sont incinérées et produisent de la chaleur et de l'électricité				
Recyclables	Après tri et conditionnement, les déchets recyclables sont envoyés en filières de valorisation					
Verre	Le verre est déposé au Centre de tri puis envoyé en filières de valorisation					
Ressources vertes			Ressources vertes broyées sur le site du pôle de valorisation et envoyés sur des plateformes de compostage			
Encombrants		Même principe que pour les OMR		L'association AFEJI récupère chaque année une centaine de tonnes de meubles qui sont re-designés et revendus		
Gravats				Les gravats sont récupérés par des prestataires, traités puis réutilisés (BTP)		
Autres déchets de déchèteries				Les vêtements, piles, lampes, huiles, batteries, D3E et DDS sont récupérés par divers prestataires pour valorisation	Les fibrociments, non valorisables, sont stockés en Centres d'Enfouissement Techniques	
Déchets de cantonnage		Les encombrants et réquisitions sont directement envoyés au CVE pour incinération	Les ressources vertes collectées en bennes (apport volontaire) et déchèteries y sont broyées	Ressources vertes broyées sur le site du pôle de valorisation et envoyés sur des plateformes de compostage	Les gravats sont récupérés par des prestataires pour tri et valorisation (BTP)	

Pour une analyse approfondie de la valorisation des déchets à la CUD (évolution des tonnages, coûts, mode de valorisation...), voir la partie 4.

► LES MOYENS MATÉRIELS

Le service déchets a utilisé en 2022 un total de **88 véhicules**, dont une majorité dédiée à la collecte des déchets :

- **40 Bennes à Ordures Ménagères (BOM)**
pour la collecte en porte à porte
- **20 véhicules polybenne :**
 - > 8 camions polybenne pour la collecte des bennes en déchèteries
 - > 1 camion plateau avec grue pour la pré-collecte
 - > 1 ampliroll avec grue + benne pour la pré-collecte
 - > 4 grues polybenne avec benne
 - > 4 BOM avec grues pour la collecte des Points d'Apports Volontaires
 - > 1 camion-grue polybenne avec godet
 - > 1 camion polybenne pour la maintenance des PAV
- **6 véhicules utilitaires :**
 - > 1 camion-fuso pour la collecte sur rendez-vous
 - > 2 plateaux-grues pour l'apport volontaire
 - > 1 utilitaire équipé d'un karcher pour le lavage des PAV
 - > 2 véhicules légers équipés d'une benne
- **22 véhicules légers :**
 - > 4 fourgons pour la livraison des bacs
 - > 18 véhicules dédiés aux déplacements des équipes



Benne à ordures ménagères (collecte en porte à porte)



Camion-grue avec benne (collecte des PAV)

En 2022, 257 089 € ont été affectés à l'achat de véhicules lourds et de matériel pour véhicules

La majeure partie des dépenses de fonctionnement des véhicules est liée à leur consommation de carburant, en particulier pour la collecte en porte-à-porte. Une formation à l'éco-conduite est dans ce cadre imposée à tous les conducteurs de poids lourds de la CUD, pour réduire l'impact environnemental de l'activité.

► LES MOYENS FINANCIERS

En 2022, la Communauté Urbaine de Dunkerque a dépensé au total et tout poste confondu **46 064 927 €** dans la gestion des déchets. **11 273 781 €** ont été investis dans l'amélioration du service et l'acquisition d'équipements de collecte plus performants.

Les recettes liées à la fiscalité, au traitement des déchets et aux soutiens s'élèvent à **40 341 934 €**. Le service déchets a ainsi perçu **30 858 255 €** liés à la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), à laquelle viennent s'ajouter les recettes liées aux redevances et à la facturation du service des déchèteries communautaires. La vente de services et de produits divers, le soutien des sociétés agréées et diverses subventions ont également permis de financer le service à hauteur de **9 483 679 €**.

La diminution des recettes et l'augmentation des dépenses sur l'année 2020 sont directement liées à la baisse des tonnages valorisés du fait de la crise sanitaire et aux nouvelles modalités d'organisation qui ont dû être mises en œuvre.

Dépenses et recettes du service Déchets en 2022

Dépenses de fonctionnement	46 064 927 €
Recettes	40 341 934 €
Dépenses d'investissement	11 273 781 €

Dépenses d'investissement du service déchets

Données issues des comptes administratifs 2022 de la CUD

Type de dépense	2022
Contenants	685 154 € (10,7 %)
Travaux déchèteries	30 212 € (0,5 %)
Matériel de collecte	257 089 € (4 %)
Travaux bâtiment régie collecte	4 543 491 € (70,2 %)
Divers travaux et locations	77 176 € (1,2 %)
Travaux Centre de Préparation de la Matière	866 144 € (13,4 %)
Dépenses totales	6 459 267 €

Les remboursements d'emprunts ont quant à eux constitué des dépenses de **4 814 514 €** en 2022.

En 2022, le service déchets a perçu **40 341 934 €** de recettes. Dans le détail, **31 390 525 €** sont issus des contributions des usagers (TEOM, redevances et facturations), **5 816 195 €** de la vente d'énergie, de matériaux, de compost et de services, et **3 135 215 €** des soutiens et aides.

Dépenses du service déchets en 2022

Données issues de la matrice des coûts 2022, validée par l'ADEME

Type de dépense		2022	Descriptif
Dépenses totales		46 064 927 €	
Charges fonctionnelles	Charges de structure	2 551 978 € 5,5 % du total des dépenses de fonctionnement	Dépenses de location mobilière, livraison de fuel, dépenses de bureau, en fournitures de consignes de tri, dépenses d'utilisation des véhicules des conseillers du tri, masse salariale (une partie), études d'optimisation, frais financiers
	Communication	1 385 856 € 3,0 %	Dépenses liées à la communication
Charges techniques	Prévention	1 300 952 € 2,8 %	Dépenses liées à la communication et aux actions de sensibilisation, notamment celles liées à la réduction des déchets
	Pré-collecte	3 569 319 € 7,7 %	Dépenses liées aux fournitures d'équipements pour le personnel de la pré-collecte (bacs, PAV, composteurs), toutes les dépenses pour les véhicules de pré-collecte, masse salariale relative aux PAV, amortissements et intérêts liés à l'achat de contenants en PAV
	Collecte	13 509 744 € 29,3 %	Dépenses de masse salariale (ripeurs et chauffeurs), de location du bâti, d'eau, d'électricité, amortissement et intérêts liés à l'achat des BOM, consommation de carburant, entretien, frais de bureau, entretien des BOM
	Transfert / Transport des déchets	3 572 685 € 7,8 %	Frais de transport et transfert des gravats, rémunération AFEJI et, nouveauté en 2021, tri des sacs jaunes et noirs Déchets concernés : gravats et encombrants
	Tri et conditionnement	4 407 162 € 9,6 %	Facturation du prestataire Triselec pour l'exploitation du Centre de tri Déchets concernés : recyclables secs, cartons, ferrailles
	Traitement organique	2 054 486 € 4,5 %	Facturation du prestataire BIOGIE pour l'exploitation du CVO et l'envoi en plateforme de compostage des ressources vertes Déchets concernés : ressources vertes
	Traitement par valorisation énergétique	11 838 424 € 25,7 %	Facturation du prestataire BIOGIE pour l'exploitation du CVE Déchets concernés : ordures ménagères résiduelles, les encombrants valorisables, refus de tri du Centre de tri et du CVO
	Autre valorisation	37 467 € 0,1 %	Dépenses de traitement des pneus Déchets concernés : Pneus
	Stockage de déchets non dangereux	549 431 € 1,2 %	Dépenses de tri et de stockage des déchets non dangereux Déchets concernés : tous les déchets des déchèteries non valorisables
	Traitement des gravats	147 681 € 0,3 %	Facturations des prestataires prenant en charge le traitement des gravats Déchets concernés : gravats
Enlèvement et traitement des déchets ultimes	1 139 743 € 2,5 %	Dépenses de mise en ISDND des déchets ultimes Déchets concernés : amiante, fibrociments, DMS, REFIOM	

Recettes du service déchets en 2022

Données issues de la matrice des coûts 2022, validée par l'ADEME

Type de recettes		2022	Descriptif
Recettes totales		40 341 934 €	
Contributions des usagers	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	30 858 255 € 76,5 % du total des recettes	Elle s'applique à toutes les propriétés soumises à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle se calcule comme la base de la moitié de la valeur locative cadastrale de la propriété (estimée par l'administration fiscale), multipliée par le taux fixé par la CUD : 17,78 % depuis 2009.
	Redevance spéciale pour la collecte des Déchets des Artisans et Commerçants (DAC)	532 270 € 1,3 %	Cette redevance s'applique à toute personne physique ou morale qui confie à la CUD l'élimination de ses déchets au-delà de 1 020 litres par semaine.
	Redevance « Camping »		Cette redevance s'applique aux exploitants de terrains de camping en activité.
	Facturations des déchèteries		La facturation des déchèteries concerne tout usager se présentant au volant d'un véhicule qui présente un logo ou qui mesure plus d'1,90 m.
	Facturations des villes conventionnées		La facturation des villes conventionnées concerne les communes faisant appel aux services de la CUD pour la gestion de leurs déchets de cantonnement.
Ventes de produits et prestations à des tiers	Vente d'énergie	2 685 378 € 6,7 %	L'énergie est issue du CVE : elle est générée par le biais de l'incinération. Elle est revendue sous forme d'électricité (EDF) ou de chaleur (DALKIA). Déchets concernés : Ordures ménagères résiduelles et encombrants
	Vente de matériaux	2 012 719 € 5,0 %	Les matériaux sont conditionnés au Centre de tri puis revendus à diverses entreprises de recyclage. Déchets concernés : Recyclables secs en mélange, carton, verre, ferraille
	Autres produits	1 118 098 € 2,8 %	Les autres produits correspondent aux produits des douanes (éliminés au CVE), à l'intéressement du Centre de tri et aux pénalités de retard perçues.
Soutiens et aides	Soutien des sociétés agréées	3 135 215 € 7,8 %	Les sociétés agréées sont des éco-organismes qui tirent leurs recettes des taxes versées par les producteurs de déchets, selon le principe de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP). Voir ci-après "les sociétés agréées" pour plus de détails

LES SOCIÉTÉS AGRÉÉES

Ce sont des sociétés de **droit privé**, à **but non lucratif**, investies par les pouvoirs publics de la **mission d'intérêt général du soutien à la valorisation** et / ou de la **prise en charge de la fin de vie** des équipements mis sur le marché par les producteurs, **dans le cadre de la REP**.

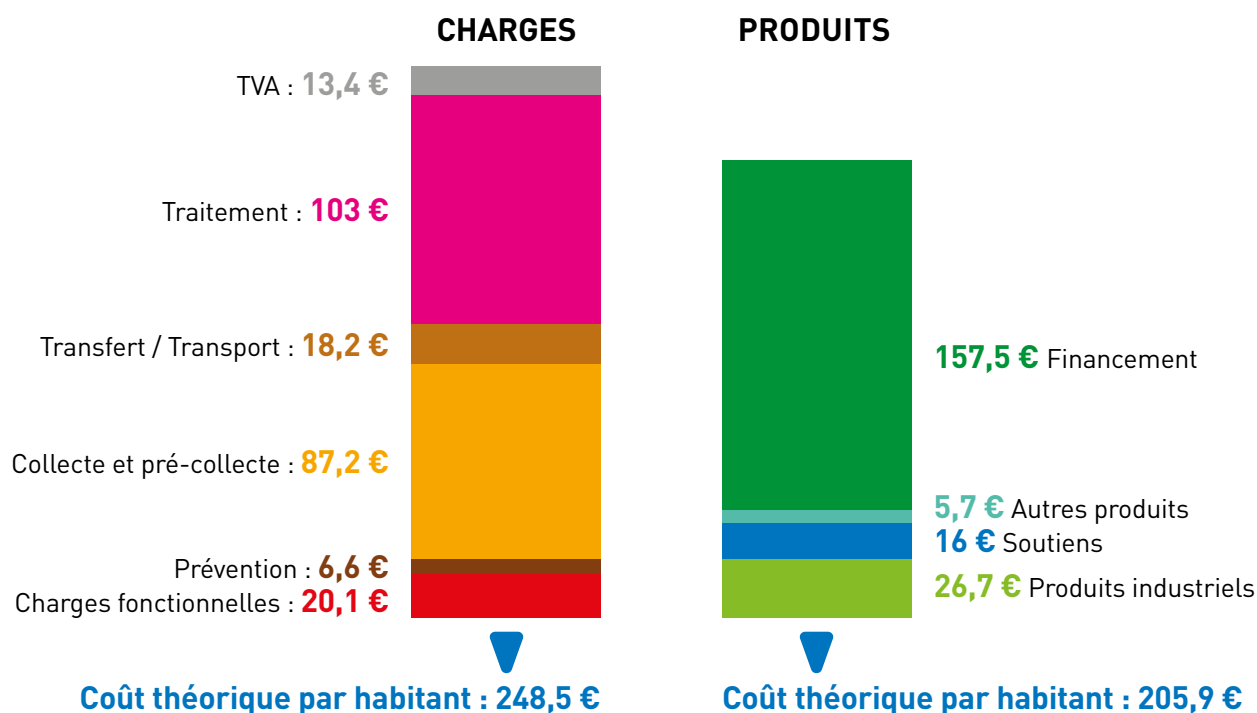
Pour bénéficier des services d'un éco-organisme, une intercommunalité doit **y adhérer** par le biais d'un **contrat pluriannuel** et en respectant un **cahier des charges très strict**.

La CUD a adhéré à de multiples éco-organismes, dont le principal est **CITEO**, qui soutient le recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques. D'autres éco-organismes, comme Écosystèmes, pour la prise en charge des D3E ou Récyllum, qui prend en charge le recyclage des néons, permettent à la CUD de **rendre totalement nul le coût du traitement** de ces déchets. Cette opération entre les éco-organismes et la CUD représente donc un **enjeu écologique et financier majeur**. Elle permet en effet :

- D'assurer un traitement, un recyclage et une valorisation optimum des déchets
- D'améliorer dans tous les cas les coûts de gestion des déchets

Le soutien des sociétés agréées, outre les recettes qu'elles rapportent à la collectivité, lui permet surtout de **diminuer drastiquement ses coûts de gestion des déchets**, tout comme elles participent au **développement d'une économie circulaire locale** bénéfique à tous les acteurs du territoire.

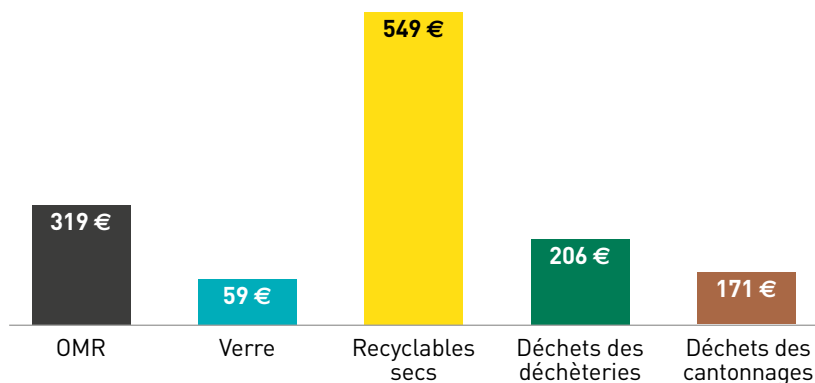
Répartition des charges, des produits et du financement, en € par habitant en 2022



Lecture : le montant de chaque charge (histogramme de gauche) représente le coût **théorique** par habitant pour chaque type de dépense du service déchets. Le montant de chaque recette (histogramme de droite) représente la manière dont est réellement financée chaque dépense (Financement = Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères = contribution des habitants).

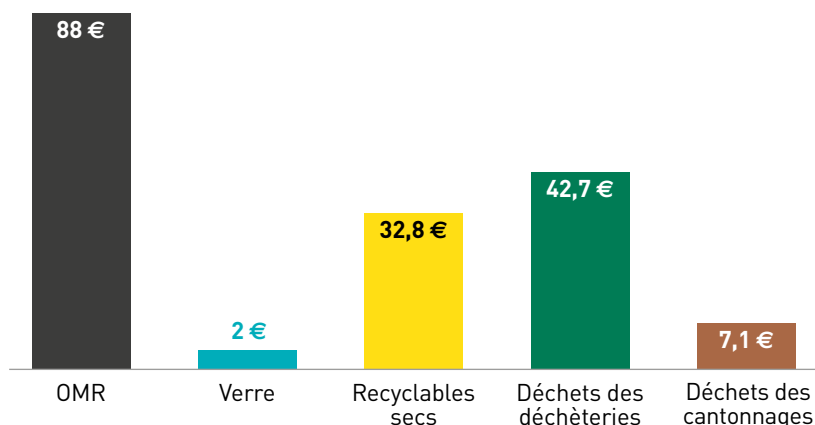
Par exemple, en 2022, les soutiens et produits industriels ont permis de diminuer le coût du service pour chaque habitant de **42,7 €**. Le financement et les aides ont quant à eux été assurés de manière directe et indirecte par les habitants à travers la TEOM, les redevances spéciales, les facturations et les subventions, à hauteur de **179,2 €** par habitant.

La vente de produits a ainsi permis de couvrir en 2022 **19,4 %** des charges. Le financement, c'est-à-dire la contribution des usagers via la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, les redevances et les facturations, en a couvert **68,1 %**. (voir annexe 6.2 pages 92-93 pour + de détails)



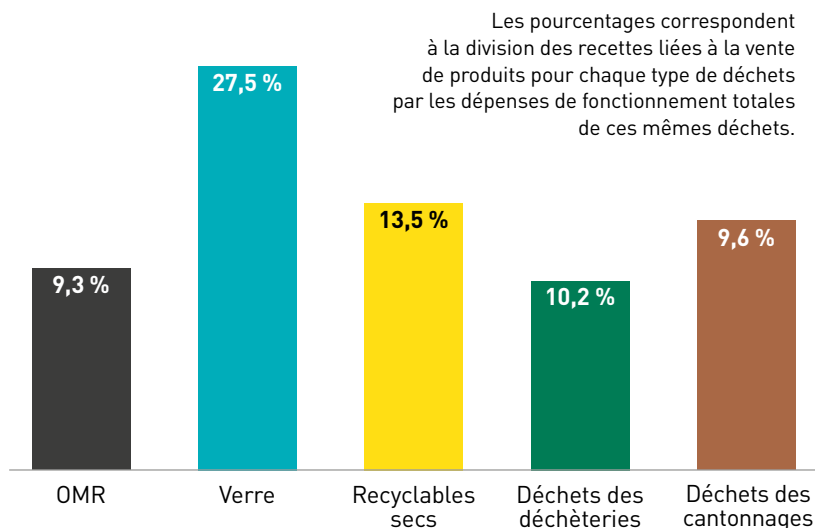
Coût aidé des différents flux en € par tonne

Le coût aidé des différents flux correspond à l'ensemble des charges techniques liées à la collecte et au traitement des déchets, moins les recettes des ventes de produits industriels, les soutiens des éco-organismes et les aides publiques. Pour les recyclables, ce montant est particulièrement important du fait du coût élevé du tri manuel (pour rappel, le Centre de tri de Dunkerque est le premier construit en France et l'un des moins automatisés) et de la collecte.



Coût aidé des différents flux en € par habitant

Le coût aidé en € par habitant est un indicateur directement corrélé aux tonnages de déchets mais aussi aux moyens techniques et humains : à titre d'exemple, le coût en € par habitant des OMR est élevé car les tonnages sont importants et nécessitent donc des moyens humains importants pour la collecte, et parce que leur traitement par incinération mobilise des moyens matériels conséquents.



Taux de couverture des charges par les produits en %

Le taux de couverture des charges par les produits illustre l'importance du tri dans la diminution des dépenses de traitement. En particulier, le bon tri des déchets recyclables permet de générer des recettes qui diminuent leur coût de prise en charge (charges fonctionnelles, charges de pré-collecte, de collecte, transport/transfert, traitement et prévention) par plus de **13 %**, un taux qui monte jusqu'à plus de **27 %** pour le verre.

Détail des postes de produits en €

	2022
Produits industriels dont :	4 698 097 €
> Vente d'énergie	2 685 378 €
> Vente de matériaux	2 012 719 €
Autres produits	1 118 098 €
Soutien des sociétés agréées	3 135 215 €
Redevance spéciale et facturation des usagers	532 270 €
Total des produits issus des ventes, soutien et aides	9 483 679 €
Recettes issues de la Taxe d'Enlèvement des ordures Ménagères (TEOM)	30 858 255 €
Recettes totales du service déchets	40 341 934 €

Depuis 2018, la vente d'énergie est devenue la principale source de produits industriels, devant la vente de matériaux.

Détail des recettes perçues au titre de la valorisation en € HT

2022		
Nature des recettes	Vente de produits et d'énergie	Vente de matériaux
OMR	1 786 991 €	
Recyclables secs en mélange	172 316 €	1 408 578 €
Verre		186 446 €
Ressources vertes et encombrants	726 071 €	
Cartons, ferrailles		416 678 €

3 | LA NOUVELLE POLITIQUE DÉCHETS

Initiée à l'été 2020 à Cappelle-la-Grande et Rosendaël, la nouvelle collecte des déchets grâce aux sacs de couleurs a été progressivement étendue à tout le territoire de la CUD au cours de l'année 2022. Le déploiement s'est déroulé en plusieurs phases, afin de prendre le temps de rencontrer tous les usagers pour leur présenter les enjeux et les modalités de la nouvelle politique déchets « je jette moins, je trie mieux ».

RAPPEL DU PRINCIPE DE LA NOUVELLE COLLECTE

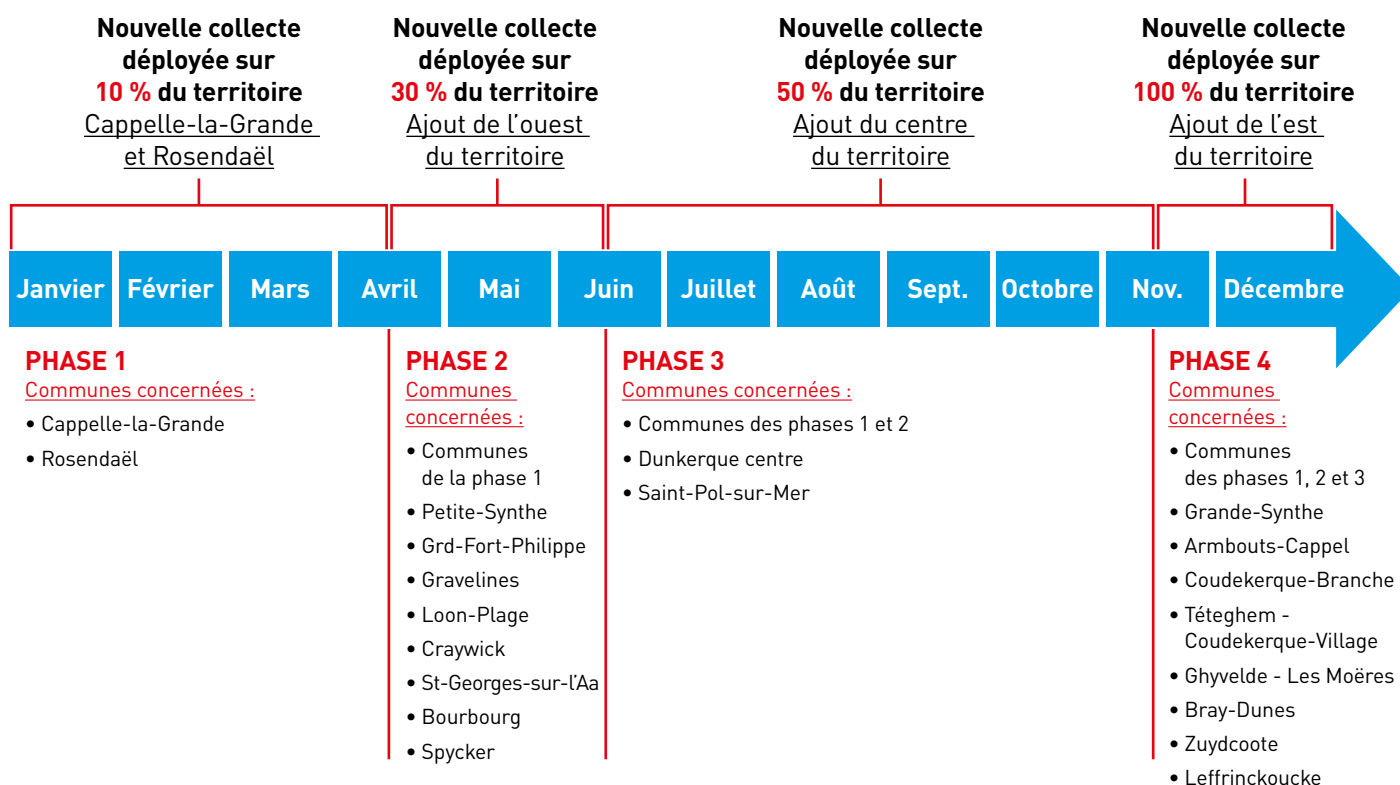
La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) de février 2020 impose un changement important dans les pratiques de consommation et de tri des déchets, renforcé par la loi climat et résilience de lutte contre le changement climatique votée en juillet 2021.

Soucieuse de préserver l'environnement et de ne pas augmenter la taxe pour la collecte et le traitement des déchets, la Communauté urbaine de Dunkerque a repensé la collecte & le tri des déchets pour anticiper ces nouvelles réglementations.

Ainsi, les usagers doivent désormais déposer tous leurs déchets ménagers en sacs et non plus en bacs. Tous les sacs sont ensuite à déposer ensemble dans un bac, qui est collecté chaque semaine par les équipes de collecte en porte-à-porte et apport volontaire. Ce système permet d'optimiser les tournées de collecte : en 2022, la consommation de carburant liée à la circulation des Benches à Ordures Ménagères (BOM) a diminué de 17 % par rapport à l'année précédente, et le nombre de tournées a diminué de 5 %. Cette évolution a permis d'orienter des postes d'agents de collecte au profit de nouveaux services à destination des usagers, détaillés ci-après.



3.1 BILAN DU DÉPLOIEMENT



3.2 BILAN DE LA COMMUNICATION

En préparation du déploiement, une campagne de sensibilisation à la réduction et au tri des déchets en porte-à-porte a été réalisée tout au long de l'année 2022 : **plus de 47 000 foyers et 3 700 professionnels ont été sensibilisés** par les conseillers en réduction et tri des déchets, dont les effectifs sont passés de 9 à 40 (9 postes permanents, 31 temporaires) en début d'année.

En parallèle, les équipes municipales de l'ensemble des communes de la CUD ont été accompagnées par la direction réduction et valorisation des déchets par le biais de réunions de préparation du déploiement, du partage des supports de communication et d'un accompagnement à la mise en place des guichets de sacs. Des réunions de sensibilisation des agents des établissements publics ont également été organisées.

Enfin, quelques réunions publiques, à la demande des communes (Craywick, Coudekerque-Branche, Armbouts-Cappel), ont été réalisées afin de présenter les enjeux de la nouvelle politique des déchets et répondre aux interrogations des usagers.

3.3 BILAN DE LA DOTATION DE SACS

Les sacs jaunes, verts et noirs destinés au dépôt des déchets ménagers sont fournis par les services de la CUD. En 2022, une première dotation initiale en porte-à-porte a visé à couvrir les besoins des foyers et des professionnels. Tout usager qui souhaite une dotation supplémentaire peut se rendre, au choix :

> Particuliers et professionnels :

- Dans l'un des 84 guichets fixes (hôtel de ville, maisons de quartiers, bibliothèques...) installés sur le territoire
- Dans l'un des 23 rendez-vous de distribution mensuels sur les marchés

> Professionnels uniquement :

- Dans l'un des 2 guichets fixes (La Turbine et le siège de l'UMIH)
- Dans l'un des 20 rendez-vous de distribution mensuels

Au total en 2022, près de 500 000 rouleaux sacs noirs, 430 000 rouleaux sacs jaunes et 360 000 rouleaux de sacs verts ont été distribués gratuitement aux particuliers et professionnels du territoire. En parallèle, 70 000 bio-seaux (qui sont utilisés pour le stockage des sacs verts) ont été distribués aux usagers en ayant fait la demande.

Pour connaître le lieu de retrait des sacs le plus proche de chez soi, consulter le site « Mes infos déchets » à l'adresse suivante : www.jejettemoins-dk.fr



1

La CUD fournit les sacs



2

Tous les emballages (sauf le verre) dans le sac jaune, le reste dans le noir, sauf les biodéchets, à mettre dans le troisième



3

Les 3 sacs dans le même bac !



4

Ramassage une fois par semaine en porte-à-porte

3.4 LE TRI DES SACS AU QUOTIDIEN

Chaque jour, plus de 200 tonnes de déchets sont collectées en porte-à-porte et apport volontaire puis déposées dans l'ancien bâtiment du Centre de Valorisation Organique (CVO), aujourd'hui transformé en Centre de Préparation de la Matière (CPM) transitoire.

Les déchets sont ainsi séparés par 5 bras robotisés, qui prélèvent les sacs jaunes et les sacs verts, déposés dans des alvéoles prévues à cet effet :

- Les sacs jaunes sont ensuite envoyés au centre de tri : les sacs sont ouverts, leur contenu trié puis envoyé en valorisation ;
- Les sacs verts sont envoyés en plateforme de compostage pour y être valorisés en compost.

Les sacs noirs et le vrac sont quant à eux transférés dans des bennes et envoyés directement au CVE pour valorisation énergétique.

Le taux de reconnaissance (= taux de pureté) des sacs évolue au fil du temps : la reconnaissance par les robots s'effectue par le biais d'une intelligence artificielle qui triera les sacs de mieux en mieux au fur et à mesure qu'elle en voit passer sur ses lignes. En 2022, le taux de pureté des sacs a atteint en décembre 2022 98 %, pour un taux de captation de 95 % : cela signifie que sur 1 000 sacs, les robots en ont correctement identifié 980 et prélevé 931.

Il est à noter que le process actuel est provisoire et qu'il s'agit d'un prototype. Celui-ci sera remplacé d'ici fin 2025 par un équipement industriel qui permettra des performances encore supérieures.

3.5 LES NOUVEAUX SERVICES

L'optimisation des tournées de collecte en porte-à-porte a permis de transférer des postes affectés à la collecte, au profit de nouveaux services à destination des usagers qui ont été étendus sur tout le territoire au fil du déploiement.

Service	Modalités	Fréquence de collecte	Quantités collectées en 2022
Collecte des encombrants	Sur rendez-vous	2 fois par an (1 ^{re} fois gratuite, 2 ^e fois 12 €)	821 collectes effectuées
Collecte des déchets de tailles de haies à domicile	Sur rendez-vous	1 fois par an (gratuit)	101 collectes effectuées
Broyage à domicile (paillage et broyat laissé sur place)	Sur rendez-vous	1 fois par an (gratuit)	19 rendez-vous effectués (d'août à décembre)
Collecte des grands cartons à domicile	À date fixe	1 fois par mois	2 968 bacs collectés
Collecte des gros producteurs de cartons	À date fixe	1 fois par semaine	2 249 bacs collectés (de juin à décembre)
Collecte des gros producteurs de papiers	À date fixe	1 fois par semaine	546 bacs collectés
Collecte des gros producteurs de biodéchets	À date fixe	1 fois par semaine	287 bacs collectés (de septembre à décembre)

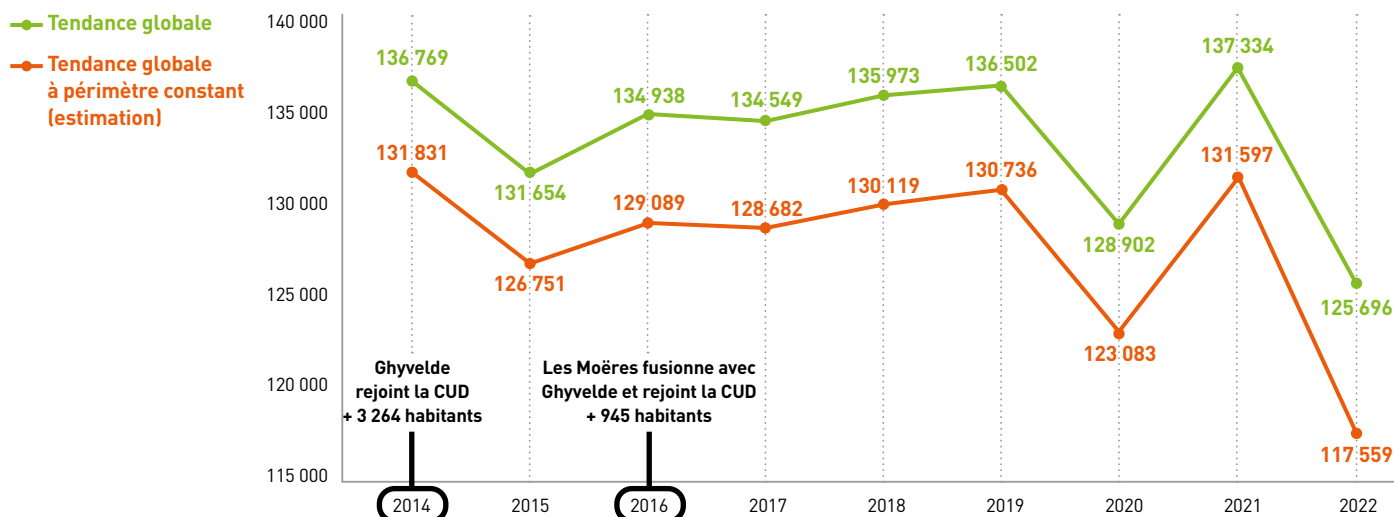
Le déploiement de ces nouveaux services permet aujourd'hui à la CUD d'offrir un très haut niveau de service, le tout sans aucune modification du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), dont le taux est resté fixe (17,78 %).

4

LA COLLECTE DES DÉCHETS

4.1 LES TONNAGES COLLECTÉS

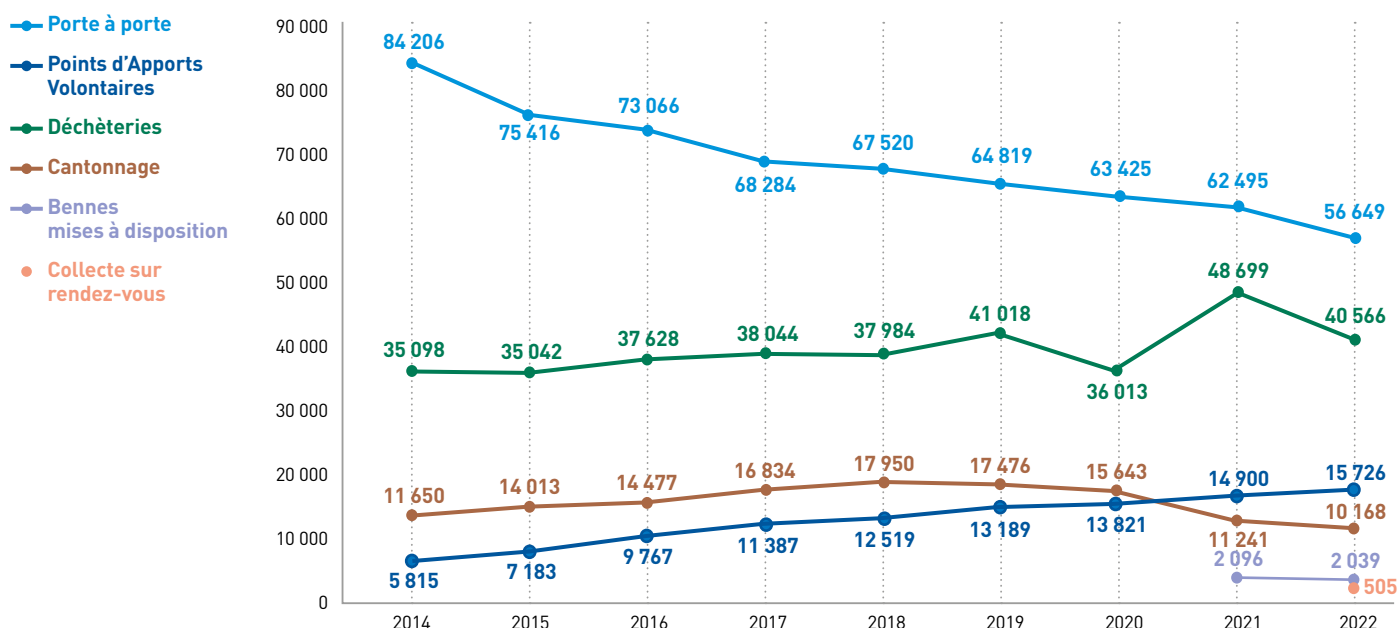
▷ ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS (2014-2022)



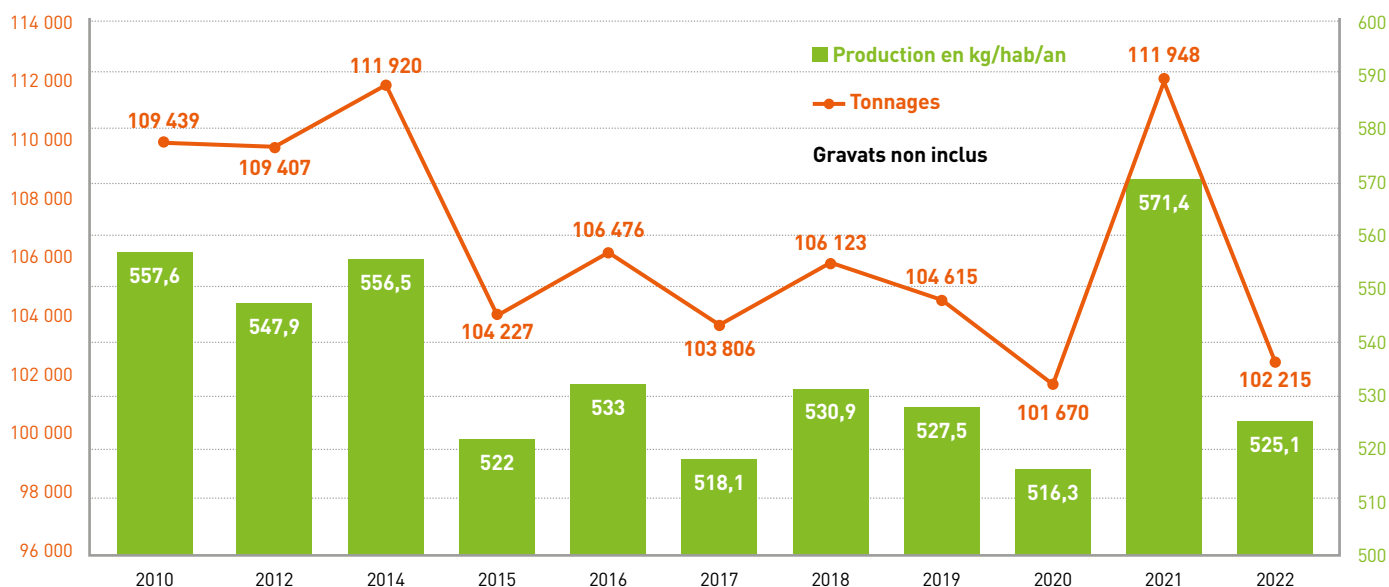
N.B. 1 Il s'agit de l'ensemble des tonnages collectés par la collectivité, tous types de flux et tous modes de collecte confondus.

N.B. 2 La tendance à périmètre constant correspond à l'évolution théorique des tonnages dans l'hypothèse où plusieurs communes n'auraient pas rejoint la CUD.

▷ ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS DÉTAIL PAR MODE DE COLLECTE (2014-2022)



4.2 LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)



Pour rappel, les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) regroupent tous les déchets collectés auprès des particuliers et les déchets des activités économiques collectés par le service public. Les déchets des professionnels en font donc partie, mais pas les déchets produits par les communes ou la CUD (les gravats ont été exclus de l'analyse).

Les tonnages de Déchets Ménagers et Assimilés varient sensiblement selon les années même si la production par habitant reste relativement stable.

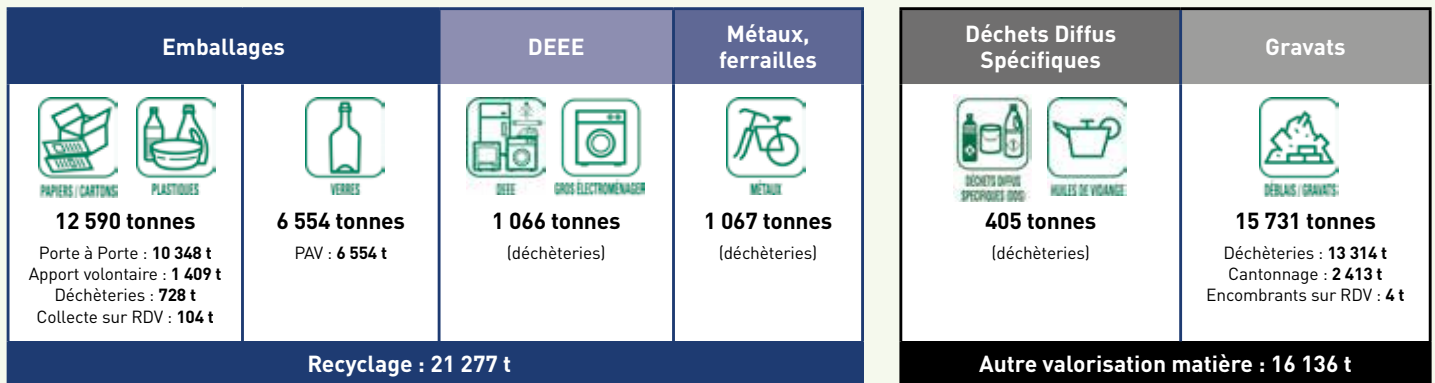
Après la très forte augmentation de 2021, les tonnages de DMA ont diminué pour atteindre un niveau équivalent à 2020. Les performances de tri en kg par habitant et par an ont quant à elles retrouvé le niveau de 2019. Cette baisse de la production des DMA répond à l'objectif fixé par la CUD dans son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers (PLPDMA) et Assimilés, qui vise une baisse de la production de DMA par habitant de 150 kg/hab/an d'ici 2030 par rapport au niveau de 2021 (pour + d'infos sur le PLPDMA, se référer à la partie 1.2).

Le nombre d'habitants a continué sa diminution, mais les tonnages collectés ont tout de même augmenté, augmentant de facto la production de Déchets Ménagers et Assimilés hors gravats, en kg/habitant/an.

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Population	201 124	199 682	199 759	200 376	199 893	198 341	196 901	195 917	194 655
Production de DMA hors gravats, en kg/hab/an	556	522	533	518	531	527	516	571	525,1

4 | LA COLLECTE DES DÉCHETS

► LES DÉCHETS COLLECTÉS PAR MODE DE VALORISATION

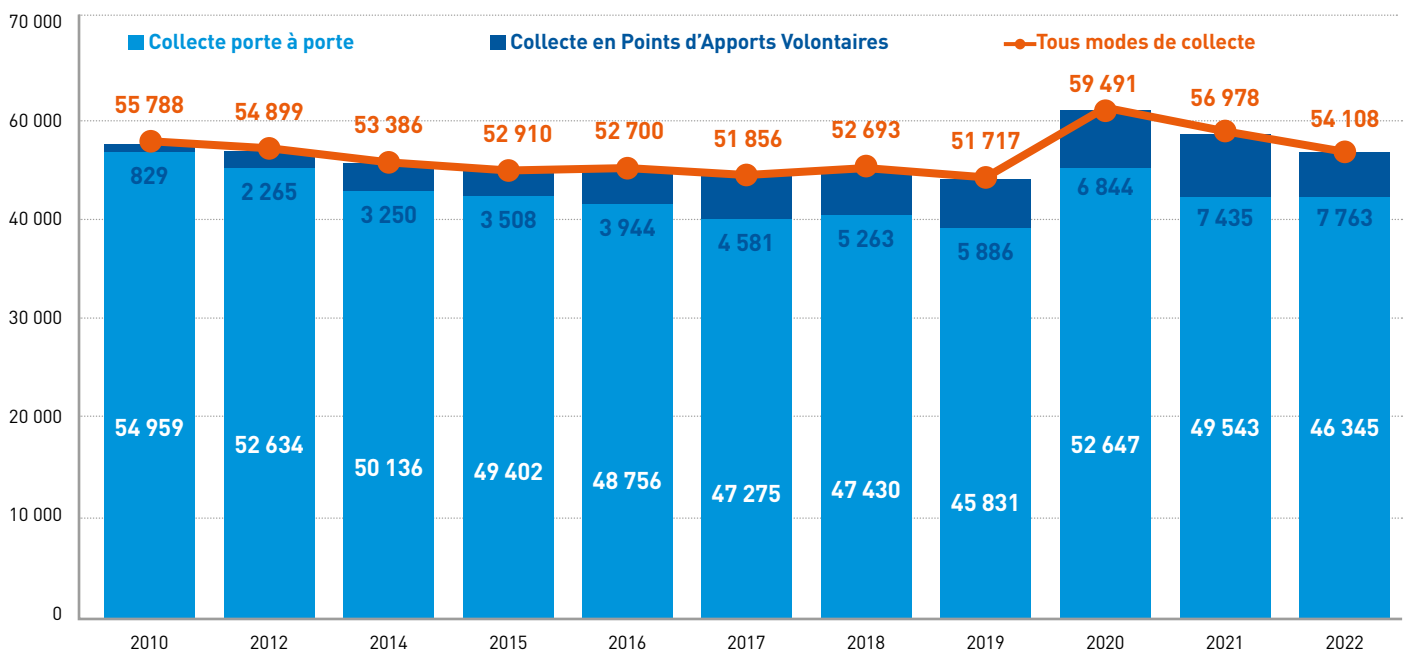


► LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES





Tonnages

Les Ordures Ménagères résiduelles (OMr) sont les principaux déchets produits par les ménages : il s'agit pour rappel des déchets déposés dans les sacs noirs, qui ne peuvent être recyclés (déchets d'hygiène, emballages non vidés...).

Après une forte augmentation de la production d'OMr en 2020 liée à la fermeture du Centre de tri, les tonnages d'OMr continuent à diminuer, sans toutefois atteindre les performances de 2019. L'objectif de la collectivité est de diminuer au maximum la production des OMr : il s'agit d'un des axes structurants du PLPDMA (voir partie 1.2 pour + de détails).



- > **Déchets résiduels (OMr)** : déchets non recyclables issus du bac marron
- > **Cantonnage** : déchets issus des services des collectivités ou de la CUD
- > **Déchets Diffus Spécifiques** : déchets issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement
- > **DEEE** : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

Déchets encombrants	Déchets résiduels (OMr)	Ressources vertes	Déchets amiantes
 <p>22 881 tonnes Déchèteries : 18 027 t Cantonnage : 4 395 t Dépôts sauvages : 179 t Encombrants sur RDV : 280 t</p>	 <p>54 196 tonnes + réquisitions des douanes Porte à Porte : 46 345 t / PAV : 7 763 t Réquisitions douanes : 78 t Dépôts sauvages : 10 t</p>	 <p>10 498 tonnes Déchèteries : 5 737 t / Cantonnage : 3 090 t Dépôts sauvages : 2 t Encombrants sur RDV : 98 t Bennes mises à disposition : 1 571 t</p>	 <p>222 tonnes (collecte spécifique)</p>
Valorisation énergétique : 77 077 t		Valorisation organique	Stockage

Évolution de la production par habitant et par an (en kg)

Année	2010	2012	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Production de déchets, en kg/hab/an	284	275	266	265	264	259	264	261	302	291	278

Moyens financiers

Coûts de la collecte et du traitement des OMr	2022
Coût de la collecte	6 222 201 €
Coût du traitement (incinération)	8 356 784 €
Coût du tri et du transport des sacs noirs	1 320 138 €

Les coûts de traitement des OMr sont essentiellement liés à la quantité de déchets reçus : plus les tonnages sont importants, plus les dépenses le seront en conséquence.

Recettes liées à l'incinération des OMr et aux soutiens CITEO	2022
Recettes de vente d'énergie (chaleur et d'électricité)	1 786 991 €
Recettes issues des soutiens CITEO	149 050 €

4 | LA COLLECTE DES DÉCHETS

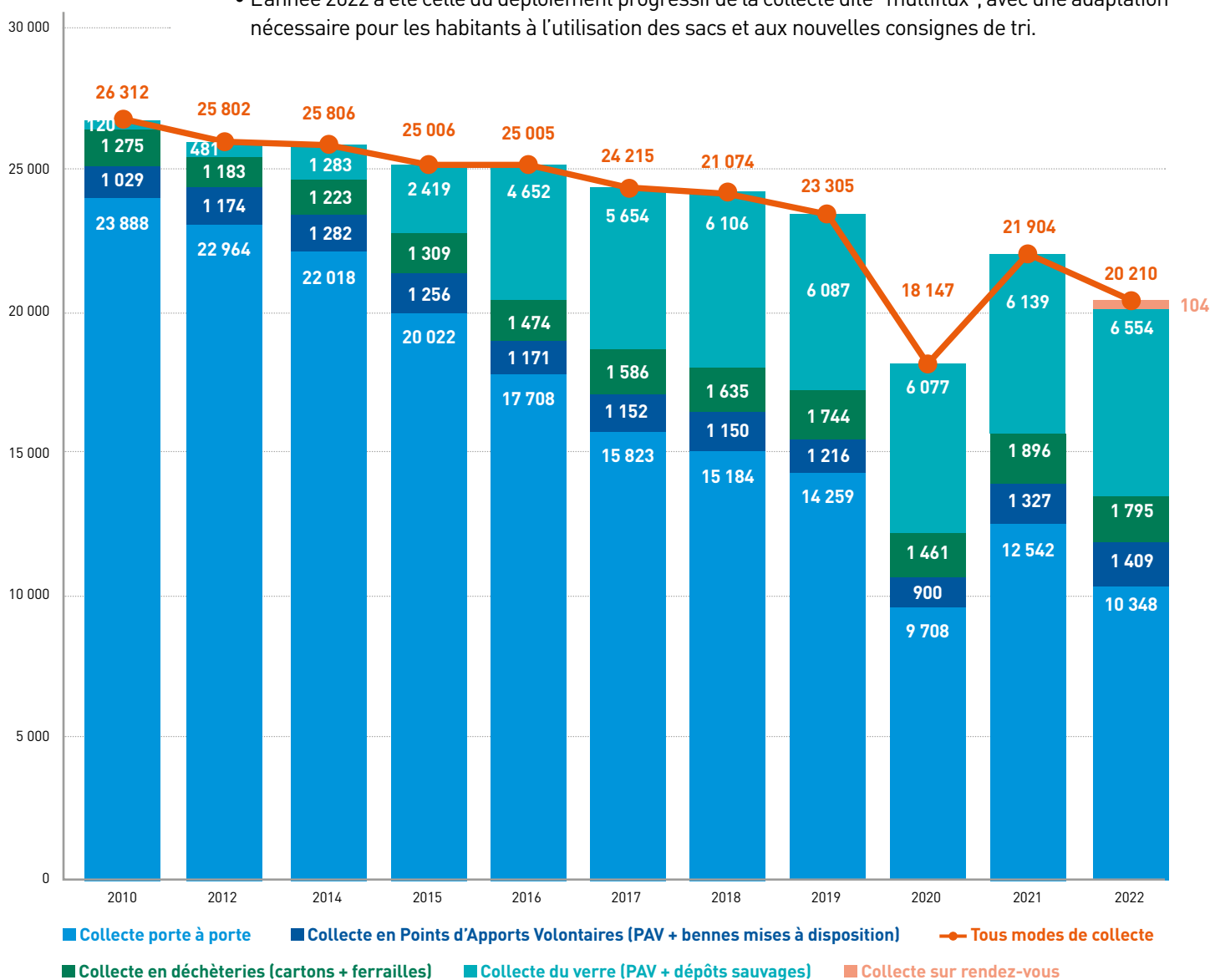
► LES RECYCLABLES

Tonnages

Jusqu'en 2014, le verre était collecté dans les poubelles bleues et les Points d'Apports Volontaires dédiés aux déchets recyclables. L'installation progressive de PAV dédiés à la collecte du verre sur le territoire a entraîné un transfert du verre collecté dans les poubelles bleues vers les PAV verre.

Après la fermeture du Centre de tri pendant 3 mois en 2019 (crise sanitaire), les tonnages d'emballages ne sont pas revenus au niveau de 2019. Ceci s'explique par de multiples facteurs :

- Tendanciellement et à l'échelle nationale, la production d'emballages est en diminution.
- L'année 2022 a été celle du déploiement progressif de la collecte dite "multiflux", avec une adaptation nécessaire pour les habitants à l'utilisation des sacs et aux nouvelles consignes de tri.



Évolution de la production par habitant et par an (en kg)

Année	2010	2012	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Production de déchets, en kg/hab/an	134	129	128	125	125	121	120	118	92	108	103

Moyens financiers

(hors cartons et métaux, voir fin de la partie « Les autres déchets de déchèteries », page 62)

Coûts de la collecte et du traitement des recyclables	2022
Coût de la collecte en porte-à-porte et PAV	4 257 375 €
Coût du traitement (tri et conditionnement)	4 149 407 €
Coût du tri et du transport des sacs jaunes	854 408 €

Les dépenses de collecte correspondent aux coûts salariaux (ripeurs, chauffeurs) et aux coûts d'utilisation des véhicules de collecte (carburant, entretien...).

Les coûts de traitement (= centre de tri) sont liés à la multitude d'étapes de tri et de manutention des déchets jusqu'à leur mise en balles, à l'entretien du bâtiment, à la rémunération du personnel et au coût des refus de tri. Les coûts de tri et de conditionnement sont ainsi liés aux tonnages entrants mais aussi à la qualité des déchets accueillis et aux refus de tri : plus ces refus sont importants, plus les dépenses d'évacuation des déchets vers le CVE seront importantes.

Recettes liées à la vente de matériaux, aux soutiens CITEO et à l'intéressement	2022
Recettes issues des ventes de matériaux	1 408 578 €
Recettes issues des soutiens CITEO	2 714 459 €
Intéressement reversé par Triselec à la CUD	971 220 €

Le Centre de tri permet de générer des recettes liées à la vente des balles de produits conditionnés et triés et au soutien de CITEO, société agréée qui lui reverse une partie des bénéfices issus de ses ventes. Ces recettes permettent de financer la majeure partie du coût de fonctionnement du Centre de tri.

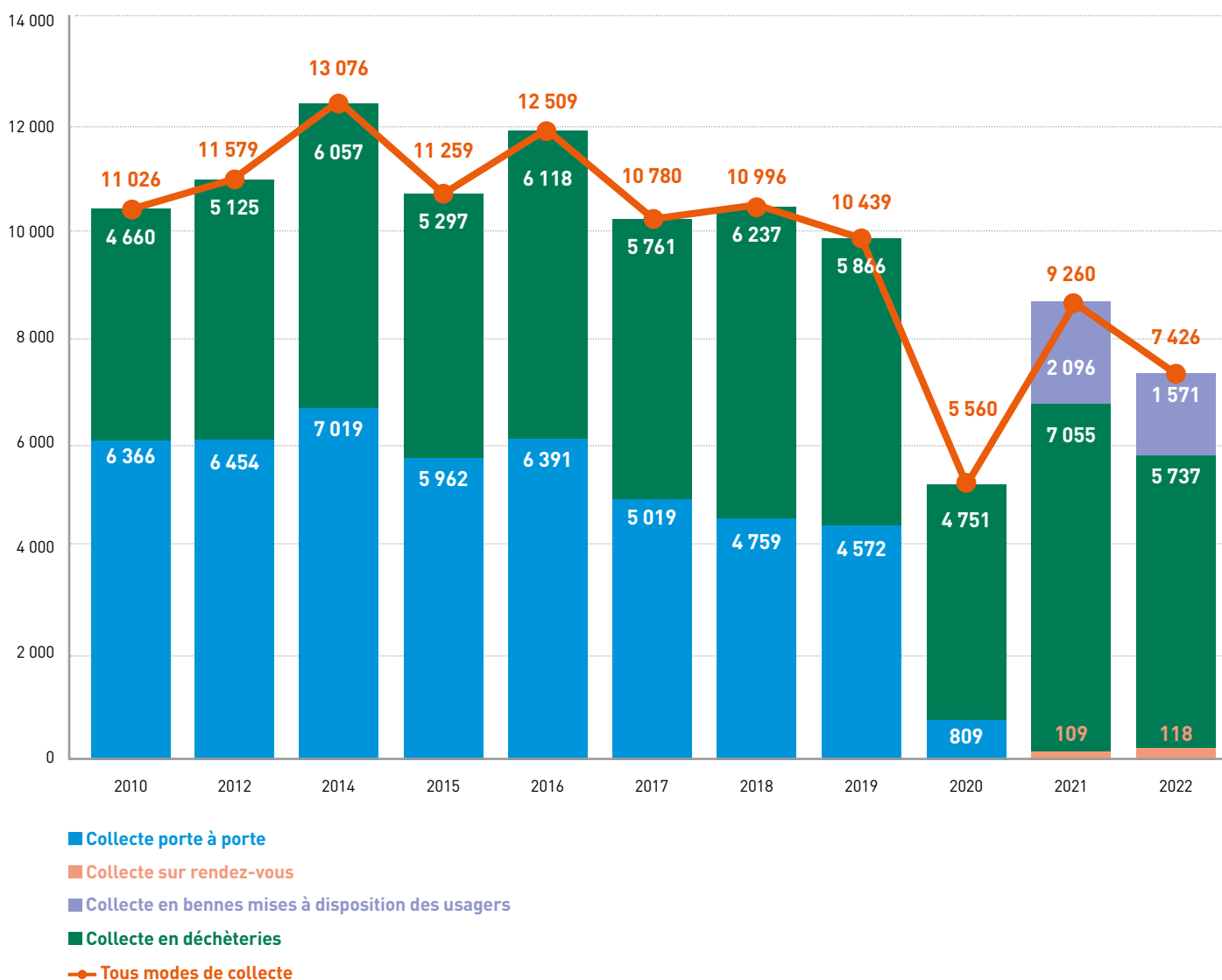
4 | LA COLLECTE DES DÉCHETS

► LES RESSOURCES VERTES

Tonnages

Jusqu'en 2019, environ 11 000 tonnes de ressources vertes étaient collectées chaque année sur le territoire, soit l'équivalent du poids complet de la Tour Eiffel.

Tout comme les autres flux de déchets, les ressources vertes ont diminué par rapport à 2021 et aux années pré-crise sanitaire. Les aides au compostage et au mulching (voir partie 1.2) ont participé à cette diminution, tout comme l'été chaud qu'ont connu les Hauts-de-France.



Évolution de la production par habitant et par an (en kg)

Année	2010	2012	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Production de déchets, en kg/hab/an	56	58	65	55	66	54	55	53	28	47	38

Moyens financiers

(collecte en bennes et porte-à-porte uniquement)

Coûts de la collecte et du traitement des ressources vertes	2022
Coût de la collecte	477 353 €
Coût du traitement (broyage puis compostage)	329 913 €

Les dépenses de traitement des déchets compostables sont liées au broyage et au compostage des déchets au CVO, à l'entretien du bâtiment du CVO, à la rémunération du personnel et au coût des refus de tri. Ces dépenses sont donc liées aux tonnages entrants mais aussi à la qualité des déchets accueillis et aux refus de tri.

► LES ENCOMBRANTS

Tonnages

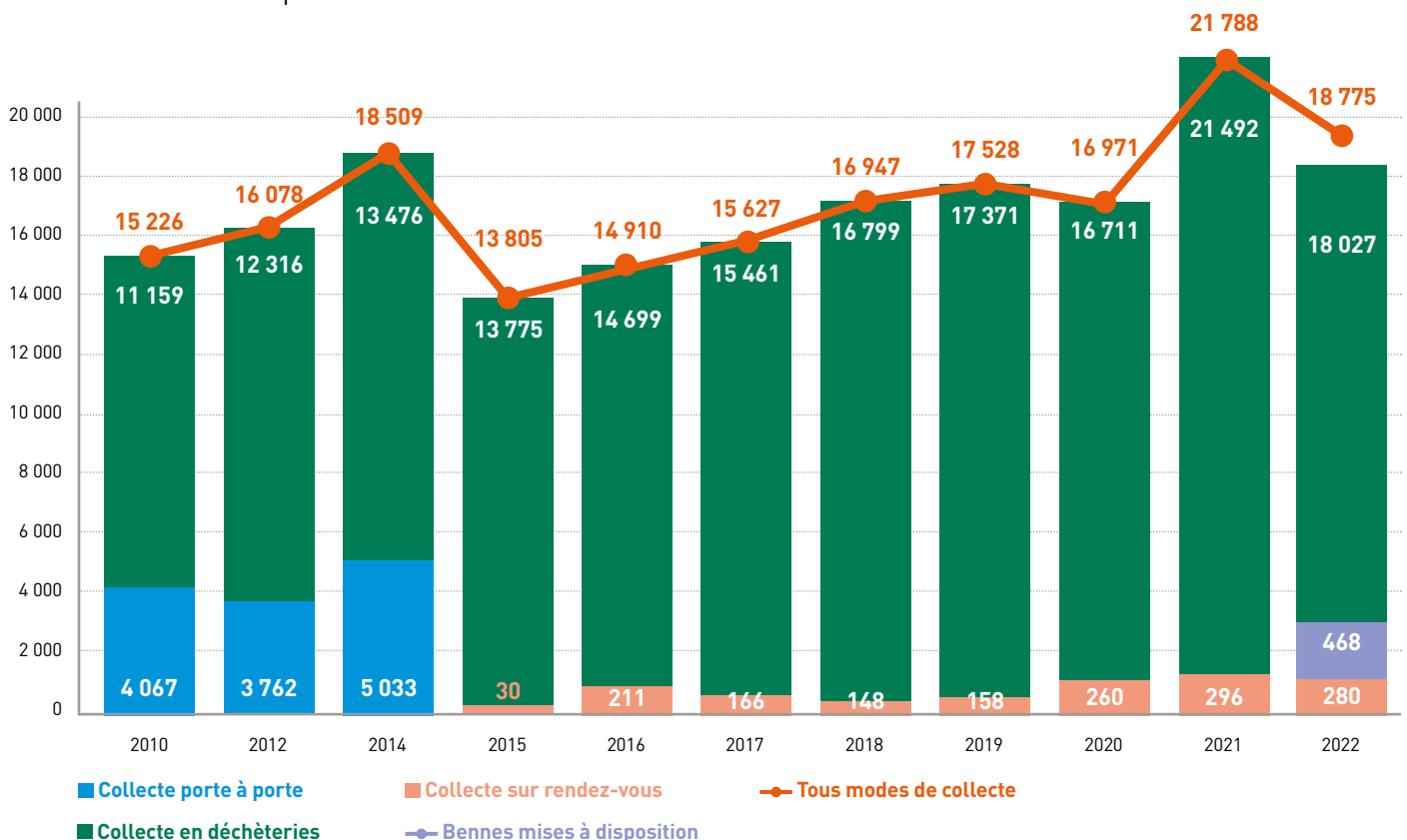
Depuis 2010, la production d'encombrants collectés en déchèteries sur le territoire n'a eu de cesse d'augmenter, de 700 tonnes en moyenne chaque année, et de près de 6 000 tonnes sur la période 2010-2020. En cause : l'arrêt de la collecte mensuelle des encombrants en porte-à-porte par les communes à partir de 2015, qui a entraîné un transfert progressif vers les déchèteries.

Depuis 2015, la collecte des encombrants en porte-à-porte a repris, mais avec, depuis 2022, d'autres modalités : la collecte est gratuite une fois par an pour chaque particulier résidant sur le territoire communautaire.

Au-delà d'un passage par an, le service est facturé à 12 € par rendez-vous.

4 | LA COLLECTE DES DÉCHETS

En 2022, la collecte des encombrants a nettement diminué par rapport à 2021, année record. Les quantités collectées sont revenues au niveau de 2014, avant l'arrêt de la collecte en porte-à-porte.



Évolution de la production par habitant et par an (en kg)

Année	2010	2012	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Production de déchets, en kg/hab/an	55	62	66	69	75	78	85	88	86	111	97

Moyens financiers

Voir fin de la partie « Les autres déchets de déchèteries », page 62.

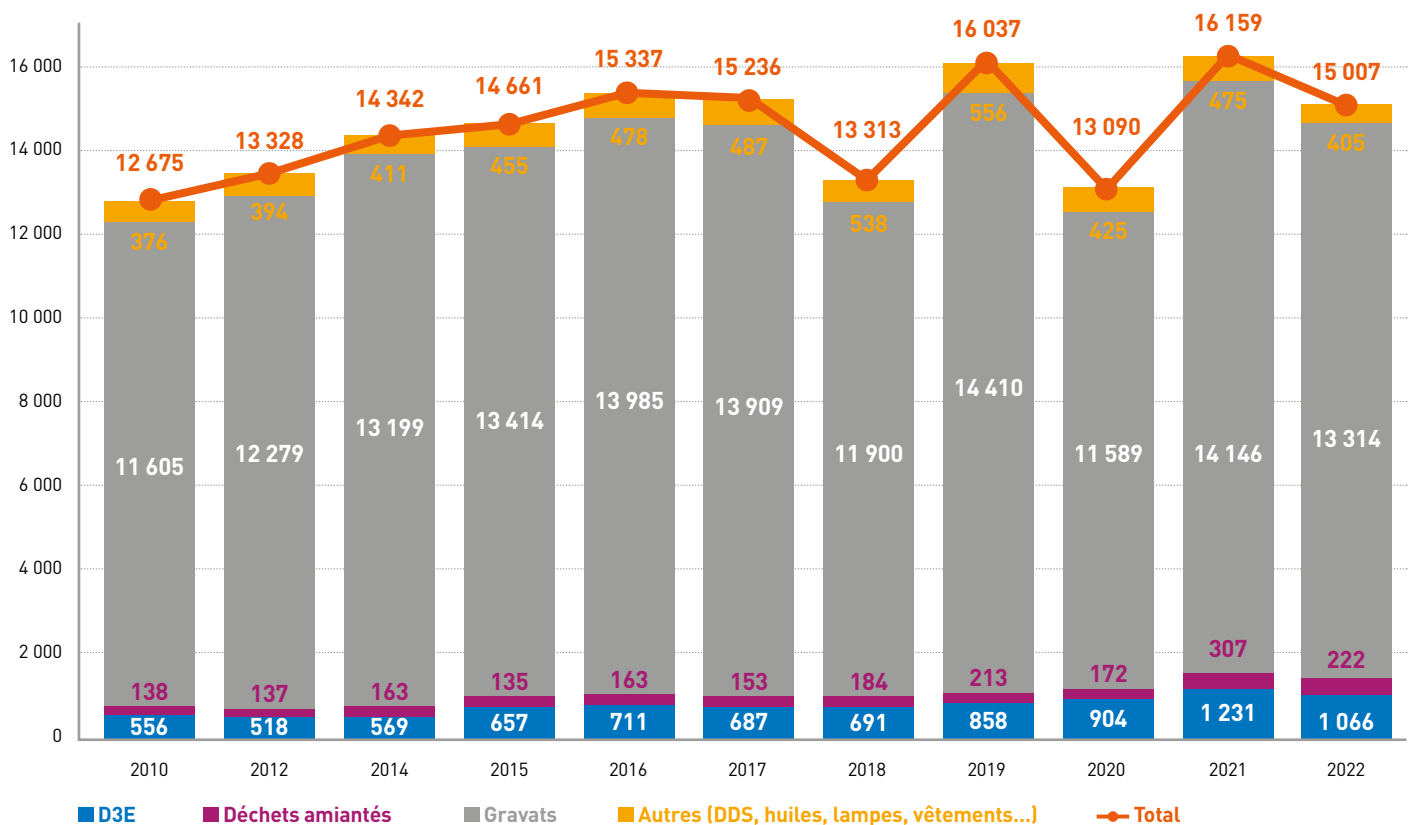
► LES AUTRES DÉCHETS DE DÉCHÈTERIES

Pour rappel, les autres déchets de déchèteries correspondent aux Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E), aux Déchets Diffus Spécifiques (DDS), aux gravats et aux déchets amiantés (fibrociments).

Tonnages

La production de ces déchets est en globalement en hausse depuis 2010 pour la plupart des types de déchets, à l'exception des gravats, dont les tonnages sont plus fluctuants. Les gravats sont en effet essentiellement issus des activités économiques, et leur production peut donc varier d'une année à l'autre.

Après une augmentation des tonnages collectés en 2021 (particulièrement notable pour les gravats), **le niveau est revenu à celui de 2017.**



Évolution de la production par habitant et par an (en kg)

Année	2010	2012	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Production de déchets, en kg/hab/an	65	67	71	73	77	76	67	81	66	82	77

4

LA COLLECTE
DES DÉCHETSMoyens financiers liés aux déchèteries

Coûts de la collecte et du traitement des déchets de déchèteries	2022
Coût de collecte	1 934 094 €
Coût du transfert des bennes vers les filières de valorisation	1 228 571 €
Coût de tri et de conditionnement (métaux et cartons)	257 754 €
Coûts de broyage et de compostage (ressources vertes)	1 120 611 €
Coûts d'incinération (encombrants)	2 272 850 €
Coûts de traitement des Déchets Diffus Spécifiques (huiles, pneus...) et des D3E	37 467 €
Coûts de stockage et traitement des gravats	542 585 €
Coûts de traitement des déchets amiantés	1 139 743 €
TOTAL	8 533 675 €

Recettes issues de la valorisation des déchets de déchèteries	2022
Recettes de vente d'énergie	567 467 €
Recettes de vente de matériaux (métaux et cartons)	416 678 €
Recettes issues des soutiens OCAD3E et CITEO	171 637 €
Recettes issues des facturations en déchèteries	191 340 €
Autres recettes (intéressement du Centre de tri, pénalités de retard perçues)	82 050 €
TOTAL	1 429 172 €

► LES DÉPÔTS SAUVAGES

Les dépôts sauvages correspondent aux déchets laissés à l'abandon sur le territoire de la CUD. Ils sont collectés périodiquement par des agents dédiés spécifiquement à cette tâche, en fonction des besoins, puis apportés aux points de stockage adaptés, c'est-à-dire pour la plupart vers le Centre de transfert, puis, selon les cas, sur le site de la régie collecte (pour les pneus, les extincteurs et les bouteilles de gaz).

La résorption des dépôts sauvages porte sur 3 objectifs :

- Le **traitement** des déchets abandonnés dans le secteur de la CUD
- Le **maintien** de la salubrité publique
- L'**identification** des auteurs des dépôts en vue d'engager une procédure de rappel à l'ordre ou de voie coercitive en cas de récidive

Les tonnages suivants de dépôts sauvages ont été collectés en 2022 par les 12 agents en charge des dépôts sauvages :

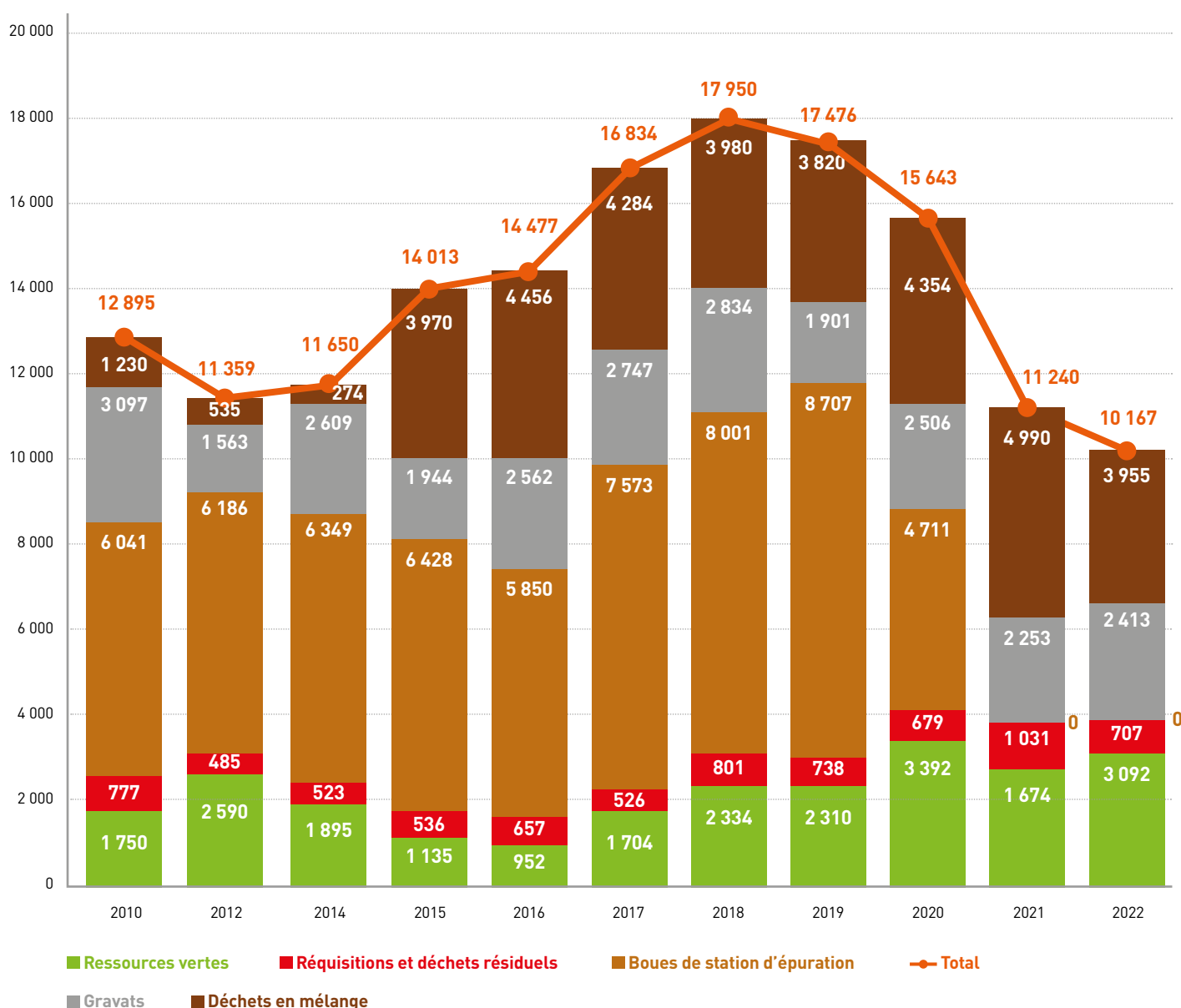
Tonnages	2022
Ressources vertes	2,4
Encombrants	178,5
Pneus	39,26
Déchets résiduels	9,6
TOTAL	230 tonnes

4 | LA COLLECTE DES DÉCHETS

4.3 | LES DÉCHETS DE CANTONNAGE

Pour rappel, les déchets de cantonnement sont par nature similaire à ceux produits par les ménages et les professionnels, mais ils résultent de travaux engagés par les services publics, et ne sont donc pas des déchets ménagers et assimilés.

Tonnages



La production par habitant et par an n'étant pas pertinente pour ces déchets, elle n'est pas indiquée.

Moyens financiers

Coûts de la collecte et du traitement des déchets de cantonnage	2022
Coût de collecte	132 464 €
Coût du transfert des bennes vers les filières de valorisation	22 658 €
Coûts de traitement des ressources vertes des collectivités	603 962 €
Coûts d'incinération (encombrants et produits des douanes)	619 021 €
Coûts de stockage et traitement des gravats	116 606 €
TOTAL	1 494 711 €

Recettes issues de la valorisation des déchets de cantonnage	2022
Recettes de vente d'énergie	147 322 €
Autres recettes (produits des douanes et pénalités perçues)	10 498 €

5 | LE DEVENIR DES DÉCHETS

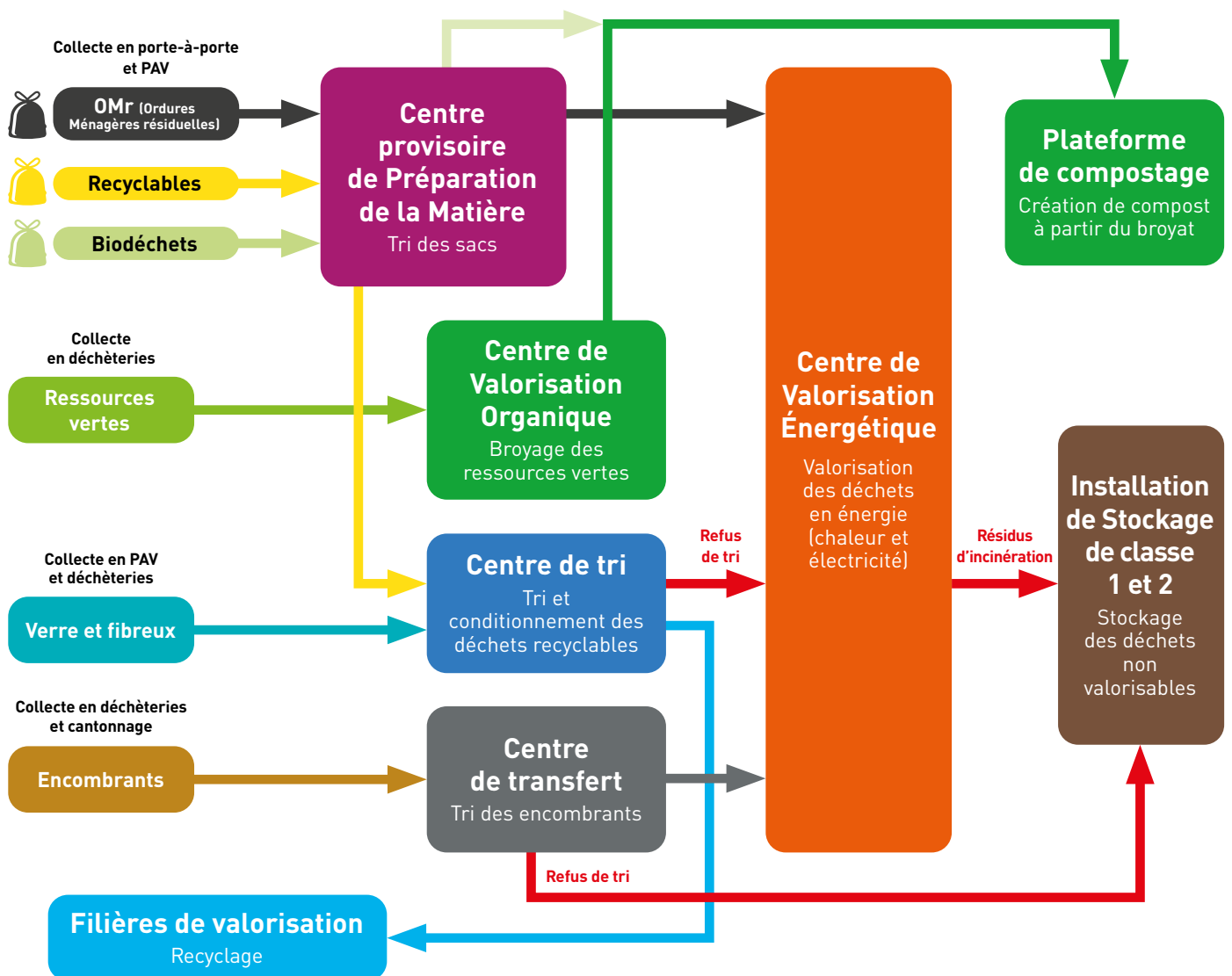
Une fois collectés, les déchets à la CUD sont envoyés dans diverses filières de tri, de traitement et de valorisation. Le but final est de maximiser la valorisation des déchets collectés.

Les déchets suivent 3 principales filières de traitement et de valorisation :

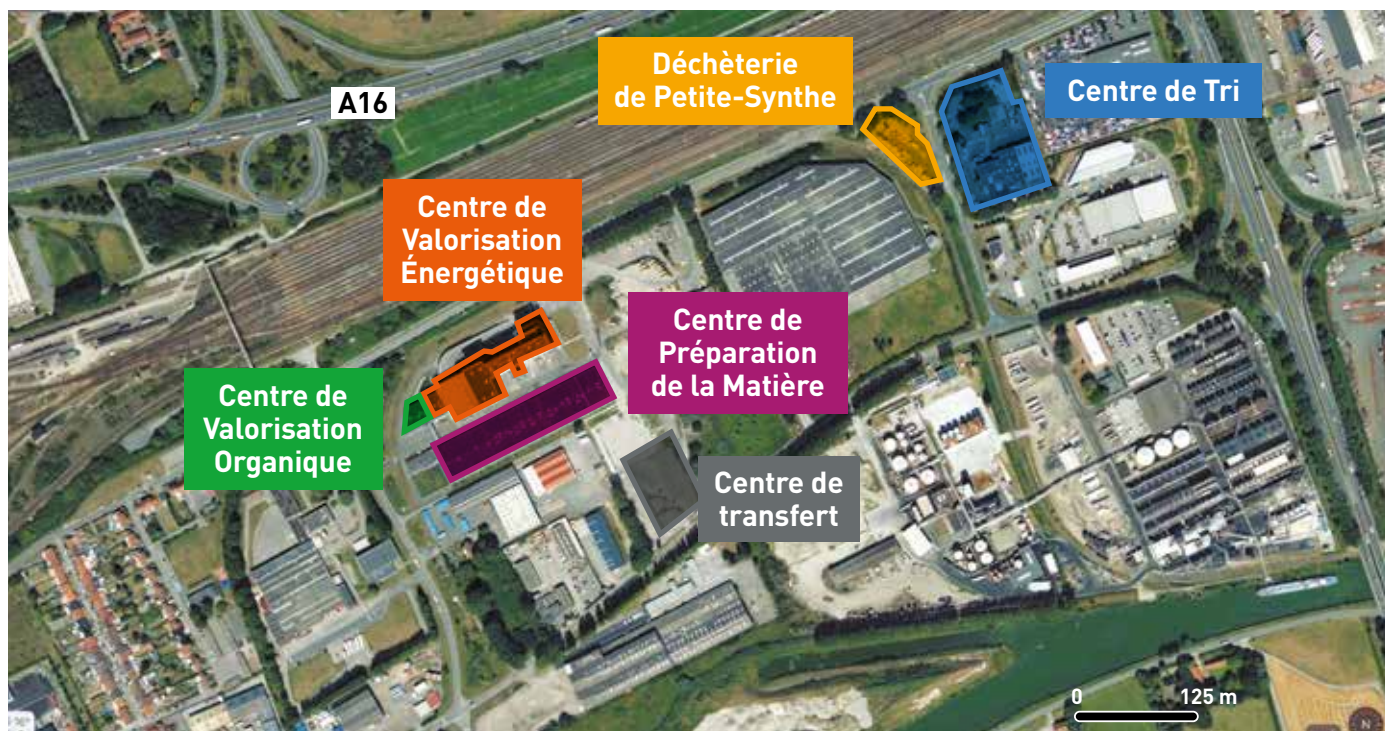
- La valorisation matière au **Centre de tri**
- La valorisation matière et énergétique au pôle de valorisation de la CUD, qui comprend :
 - > Le **Centre de Valorisation Organique (CVO)**
 - > Le **Centre de Valorisation Énergétique (CVE)**

Certains déchets sont également stockés de manière transitoire au Centre de transfert ou repris directement pour valorisation via des filières « REP ».

► ARTICULATION DES RELATIONS ENTRE LES FILIÈRES DE TRI, DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION



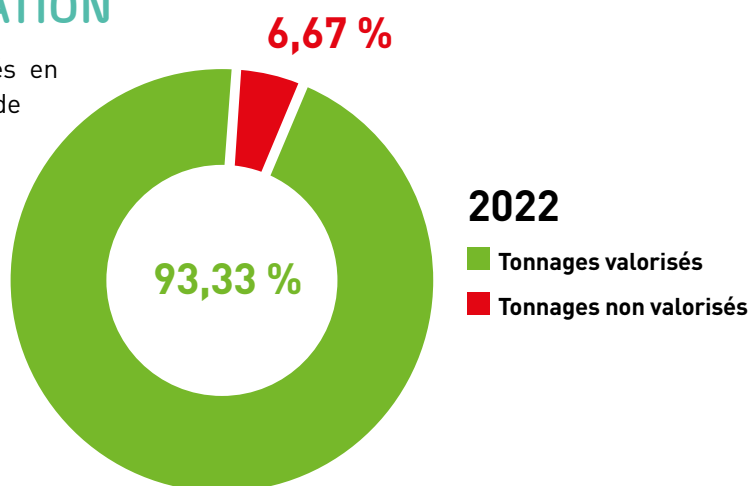
► LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT



► TAUX GLOBAL DE VALORISATION

En additionnant les tonnages valorisés (ou envoyés en valorisation) issus du CVE, du CVO, du Centre de tri et de toutes les autres filières de valorisation auxquelles la CUD fait appel, le taux de valorisation globale des déchets de la CUD s'établit à **93,30 % en 2022**.

Les déchets envoyés en enfouissement sont exclusivement les déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière : les fibrociments, les encombrants et gravats valorisables et les Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM).



5.1 | LE CENTRE DE TRI

LA STRUCTURE

Dunkerque



3 sites de tri
(Hauts-de-France)



12 644 tonnes
traitées sur le site de
Dunkerque en 2022



Des contrôles
visuels systématiques
à chaque dépôt sur site



Une capacité maximale
autorisée de
30 000 tonnes/an



976 heures
de formation
dispensées en 2022



64 équivalents
Temps Plein
en requalification
formés en 2022

Mis en exploitation en 1989, le Centre de tri de Dunkerque est le premier centre de tri et de conditionnement ouvert en France. Il traite depuis 30 ans les déchets recyclables de la Communauté Urbaine de Dunkerque, qui sont ensuite envoyés pour recyclage. Le centre de tri est exploité par la Société Publique Locale (SPL) Triselec, dont la CUD est actionnaire.

Une SPL est une structure juridique à capital intégralement public à la disposition des collectivités locales dans la gestion de leurs services publics et soumise à la réglementation sur les aides d'État.

Le Centre de tri prend en charge les déchets recyclables en mélange, qui correspondent aux 4 typologies de déchets ci-dessous et qui sont amenés directement par les camions-bennes de la CUD après collecte :

- Les papiers-cartons
- Les flacons en plastique
- Les emballages en métal, aluminium

Tous ces déchets suivent 4 étapes, de leur arrivée sur site à leur commercialisation :

Étape 1 Pesée et réception des déchets apportés par les services de la CUD

Étape 2 Tri manuel et mécanisé

Étape 3 Conditionnement en balles ou bennes des produits triés

Étape 4 Stockage puis enlèvement des balles et des bennes pour recyclage

Le verre issu des Points d'Apports Volontaires est déposé directement sur site, sans être trié. Le verre issu des erreurs de tri des bacs bleus y est ajouté, puis récupéré par des filières de valorisation.

► FORMATION ET INSERTION

Le Centre de tri emploie chaque année plusieurs dizaines de salariés en insertion dans le cadre d'un parcours d'accompagnement social et professionnel. L'activité permet ainsi chaque année la remise à l'emploi de personnes éloignées du monde du travail.

► VALORISATION DES DÉCHETS

En 2022, le Centre de tri a réceptionné **19 198 tonnes** de déchets, dont **12 644 tonnes** de déchets en mélange issus des bacs, des PAV bleus et des bennes cartons des déchèteries, ainsi que **6 554 tonnes** de verre issues des PAV verre.

L'intégralité du verre collecté dans les PAV est directement envoyée du Centre de tri vers les filières de valorisation adaptées, sans toutefois passer par l'étape de triage.

Les déchets mélangés sont en revanche triés avant d'être envoyés dans les filières de valorisation. Les refus de tri récupérés à l'issue du tri sont valorisés sous forme énergétique au CVE.

Tonnages triés au Centre de tri 2022

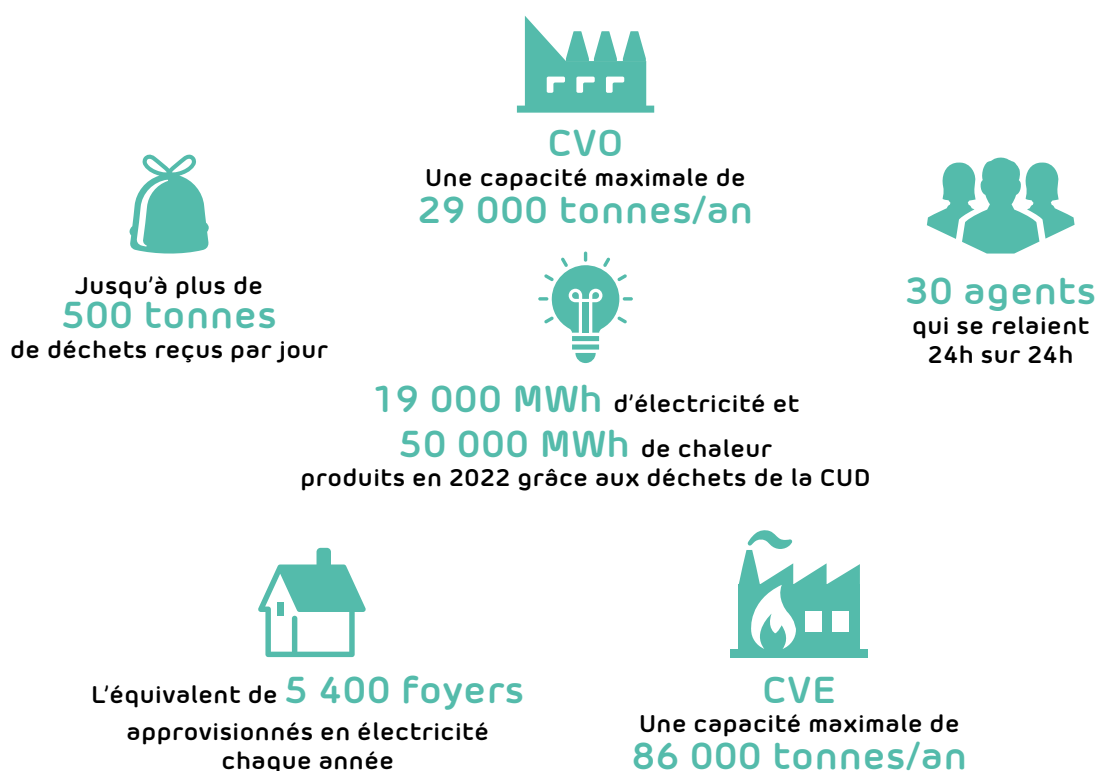
Tonnages triés en 2022							
Métaux	Fibreux	Plastiques	Refus de tri envoyés au CVE	Total	Taux global de valorisation	Verre issu des PAV envoyé en valorisation	Total
517	5 742	1 124	5 261	12 644	58,39 %	6 554	19 219

Les **refus de tri** ont constitué **41,72 %** des tonnages triés au Centre de tri en 2022.

Ces erreurs et refus de tri constituent des proportions élevées que la CUD cherche à diminuer d'année en année, car elles représentent des coûts de traitement supplémentaires qui pourraient être évités. C'est notamment l'objectif des opérations de prévention et de sensibilisation à la réduction des déchets (cf. partie 1).

5.2 LE PÔLE DE VALORISATION

LE CVE ET LE CVO EN CHIFFRES



LE CENTRE DE VALORISATION ORGANIQUE

► LA STRUCTURE

Inauguré en 2005 par la CUD, le Centre de Valorisation Organique (CVO) était exploité depuis 2016 par BIOGIE, société du groupe Dalkia Wastenergy, une filiale du groupe EDF experte du traitement des déchets.

A la suite de la prise de contrôle exclusif par la société Paprec Holding de la société Dalkia Wasternegy et de la création d'une division Paprec Energies dédiée à l'exploitation d'usines de valorisation énergétique et organique des déchets, la société Paprec Energies 59 est intégralement substituée dans l'ensemble des droits et obligations de la société Biogie au titre du marché d'exploitation du CVE et CVO.

Le CVO est désormais consacré à l'activité de broyage des déchets verts, qui sont ensuite envoyés en valorisation compost chez des prestataires extérieurs.

LE CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

► LA STRUCTURE

Inauguré en 2008 par la CUD, le Centre de Valorisation Énergétique (CVE) est, comme l'était le CVO, exploité par Paprec Énergies 59.

Le CVE assure la valorisation des déchets dits résiduels, c'est-à-dire des déchets **qui ne peuvent faire l'objet ni d'une valorisation « matière » par le tri sélectif, ni d'une valorisation « organique » par le compostage.**

Le CVE accueille ainsi 5 typologies de déchets différents :

- Les déchets des ordures ménagères issus de la collecte des bacs et PAV marron.
- Les « refus de tri » du bac bleu : il s'agit des déchets ayant été déposés dans les bacs et PAV bleus alors qu'il s'agissait de déchets non recyclables. Ces déchets sont renvoyés par le Centre de tri au CVE.
- Les encombrants en provenance du centre de transfert.
- Les déchets "tiers" : déchets inertes issus des collectivités, déchets assimilés aux déchets ménagers.

Ces déchets font l'objet au CVE d'une incinération. La chaleur dégagée par cette combustion permet de générer de la vapeur, entraînant une turbine pour produire de l'électricité, qui alimente l'équivalent de 7 000 foyers sur le territoire de la CUD. Depuis mai 2020, le CVE est raccordé au Nœud énergétique d'EGL (Énergie Grand Littoral). Ce dernier permet d'alimenter les besoins en vapeur de l'industriel Daudruy ainsi que le réseau de chaleur urbain de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Les déchets n'ayant pas été éliminés par la combustion sont classés dans 3 catégories :

- Les ferrailles, qui font l'objet d'un recyclage métaux (**0,02 %** des résidus d'incinération)
- Les mâchefers, constitués de métaux ferreux et non ferreux, de silice, de verre ou de calcaire, qui sont réutilisés dans le BTP (**91,43 %** des résidus d'incinération)
- Les REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères), très toxiques, envoyés en Centre d'Enfouissement de classe 1 (**8,55 %** des résidus d'incinération)

Le traitement final des fumées permet, par le biais d'un procédé d'épuration des gaz de combustion, de limiter l'impact environnemental de la combustion. Aujourd'hui, **le CVE est l'un des plus performants de France en termes de traitement des fumées.**

► LOCALISATION

Le CVE est situé à proximité de la régie collecte de Petite-Synthe : les camions de collecte y déchargent leurs déchets directement après leur tournée. Cette proximité permet notamment de limiter l'impact environnemental des déplacements des camions.

► VALORISATION DES DÉCHETS

En 2022, le CVE a accueilli **76 326 tonnes** de déchets de la CUD, dont **54 108 tonnes** d'Ordures Ménagères résiduelles (OMr), **16 356 tonnes** d'encombrants, **5 151 tonnes** de refus de tri en provenance de Triselec et **707 tonnes** de déchets issus des réquisitions.

L'incinération de ces déchets a permis de générer **21,9 MWh** d'électricité (dont **19,1 MWh** issus des seuls déchets de la CUD) et **57,6 MWh** de chaleur (dont **50,4 MWh** issus des seuls déchets de la CUD).

Enfin, **19 114 tonnes** de mâchefers ont également été revalorisées pour une revalorisation en BTP, **54 tonnes** de métaux et ferrailles ont été envoyés en valorisation matière, et **1 751 tonnes** de cendres volantes et de gâteaux de filtration ont été enfouies dans des Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux de classe 1.

Le CVE a une capacité de **86 000 tonnes**.

Évolution des tonnages entrants et sortants au CVE (2022)

Tonnages entrants			
OMR	Encombrants	Refus de Triselec	Réquisitions et déchets résiduels
54 108	16 356	5 151	707

Tonnages sortants						
Valorisation matière BTP / Recyclage matière		Enfouissement		Total (tonnes)	Valorisation énergétique (électricité + chaleur)	Taux global de valorisation
Ferrailles	Mâchefers	Cendres volantes	Gâteaux de filtration			
54	19 114	1 245	505	20 918	69 478 MWh	97,71 %

LE CENTRE DE TRANSFERT

Avant d'être envoyés en valorisation énergétique, les encombrants sont triés : les déchets non conformes sont envoyés en Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND).

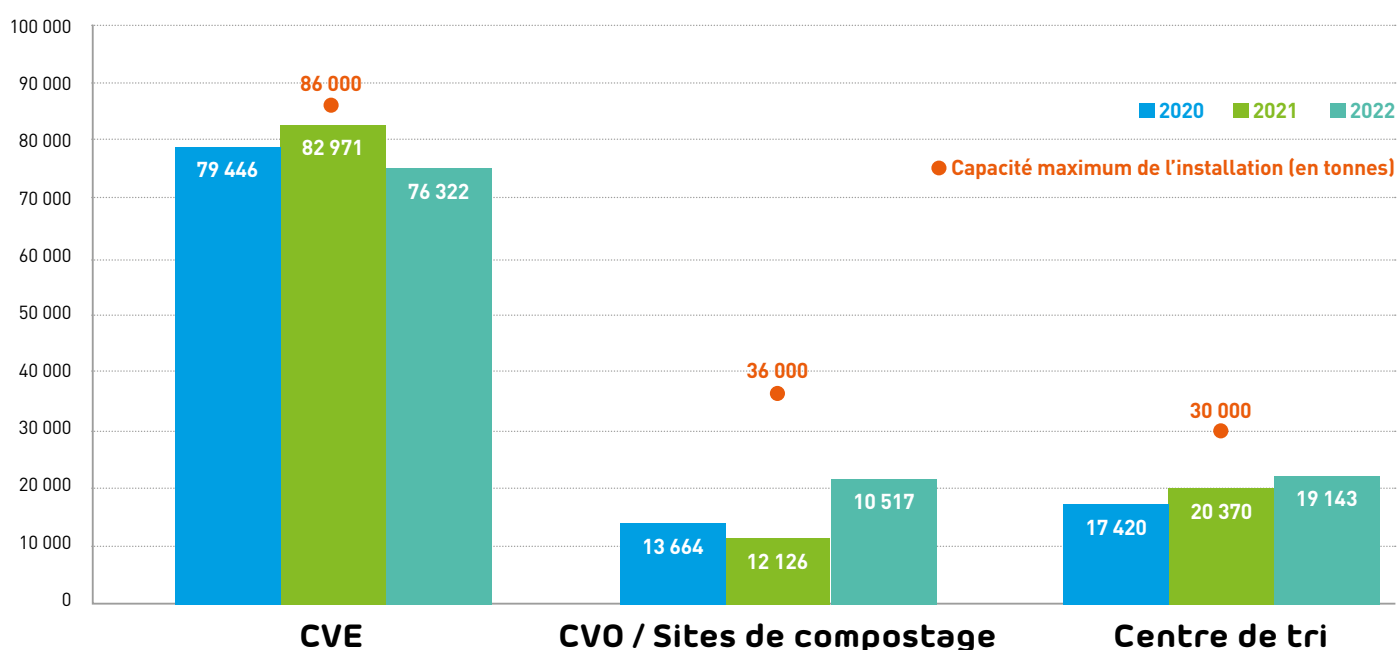
Le Centre de transfert est situé à proximité directe de la régie collecte, du CVE et du CVO.

En 2022, **16 356 tonnes** d'encombrants ont été triées au Centre de transfert : **9 942 tonnes** ont été incinérées et **6 414 tonnes** ont été envoyées en Centre d'Enfouissement Technique de classe 2.

5.3 | SYNTHÈSE

En 2022, **105 982 tonnes** de déchets ont été traitées au Centre de tri, au CVE et au CVO, dont **104 231 tonnes** qui ont été valorisées ou envoyées vers des filières de valorisation, et **1 751 tonnes** de cendres volantes et gâteaux de filtration (résidus de fumées) envoyées en ISDD et ISDND (il s'agit des résidus des procédés d'incinération du CVE).

Évolution des tonnages traités au Centre de tri, au CVO et au CVE entre 2020 et 2022



Au total, **93,3 %** des **125 696 tonnes** collectées par la CUD ont donc été valorisées en matière, en énergie ou en compost, dont **85,5 %** sur les équipements présents sur le territoire communautaire.

5.4 | LES AUTRES FILIÈRES DE VALORISATION

En plus de ses propres équipements et services, la CUD fait appel à des prestataires extérieurs pour la valorisation de ses déchets. Ces prestataires peuvent être désignés par des éco-organismes, qui collectent ses déchets et permettent à la CUD de réaliser des économies conséquentes, ou des prestataires privés, définis par la collectivité après mise en concurrence.

La CUD fait appel à de multiples prestataires différents, en plus de ses propres services, pour le transport, le traitement et la valorisation de ses déchets. L'intérêt des filières de valorisation pour la CUD est d'assurer un traitement optimal des déchets qu'elle ne peut traiter elle-même. Elles permettent notamment d'éviter d'envoyer en incinération ou en enfouissement des déchets pouvant être mieux valorisés.

L'objectif de la CUD est à court, moyen et long terme de faire appel à un maximum de prestataires, et en particulier les éco-organismes, qui participent à l'économie circulaire du territoire.

Les sociétés agréées auxquelles la CUD fait appel

Prestataire	Type de prestataire	Type de déchet(s)	Activité(s)
Baudelet Environnement	Entreprise privée	Amiante liée des particuliers	Collecte, traitement
		Pneus jantés	Collecte, traitement
		Polystyrène expansé	Collecte, traitement
		Déchets en mélange incombustibles	Tri et traitement
ESR - Ecosystem	Éco-organisme	D3E des ménages	Collecte, Dépollution, Recyclage
ESR - Ecosystem-Récylum	Éco-organisme	Lampes et néons	Collecte, Dépollution, Recyclage
Corepile	Éco-organisme	Piles	Collecte et valorisation
Derichebourg	Entreprise privée	Ferraille	Collecte et valorisation
		Batteries	Collecte et valorisation
Éco-TLC	Éco-organisme	Textiles	Collecte, Recyclage
Afeji	Association	Encombrants	Collecte et réemploi
Sarpi Veolia (Hydropale)	Entreprise privée	DDS, Autres déchets dangereux	Collecte, Traitement, Valorisation
EFOR Recyclage	Entreprise privée	Huiles de vidange	Collecte, Valorisation
Mauffrey	Entreprise privée	Gravats	Collecte, Tri, Valorisation
Aliapur	Entreprise privée	Pneus non jantés	Collecte, transport, traitement
AC environnement	Entreprise privée	Dépôts sauvages d'amiante	Identification et analyse
EGD	Entreprise privée	Dépôts sauvages d'amiante	Mise en sécurité, collecte et traitement
Éco-mobilier	Éco-organisme	Mobilier, Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)	Collecte, traitement
Éco-DDS	Éco-organisme	Déchets Diffus Spécifiques	Collecte, traitement
LVL	Entreprise privée	Cartouches d'encre	Collecte, traitement
Rhône Alpes Argent	Entreprise privée	Radiographies	Collecte, traitement
Dielix	Entreprise privée	Huiles alimentaires	Collecte, traitement

6 | ANNEXES

6.1 | LES TONNAGES

Tonnages collectés entre 2013 et 2022

Année		2013	2014	2015	2016	2017
Tonnages globaux	Tonnages	129 946	136 769	131 654	134 938	134 549
	Évolution N-1	- 2,33 %	+ 5,25 %	- 3,74 %	+ 2,49 %	- 0,29 %
Porte à porte		82 554	84 206	75 416	73 066	68 284
Ordures ménagères résiduelles		50 038	50 136	49 402	48 756	47 275
Recyclables secs en mélange		22 295	22 018	20 022	17 708	15 823
Biodéchets		6 166	7 019	5 962	6 391	5 019
Encombrants		4 055	5 033	30	211	166
Points d'Apports Volontaires		4 833	5 815	7 183	9 767	11 387
Ordures ménagères résiduelles		2 741	3 250	3 508	3 944	4 581
Cartons		0	0	0	0	0
Recyclables secs en mélange		1 248	1 282	1 256	1 171	1 152
Verre		844	1 283	2 419	4 652	5 654
Déchèteries		31 957	35 098	35 042	37 628	38 044
Cartons		516	511	500	480	524
Gravats		12 542	13 199	13 414	13 985	13 909
D3E		547	569	657	711	687
Encombrants		12 594	13 476	13 775	14 699	15 461
Ferrailles		645	712	809	994	1 062
Autres (DDS, huiles, etc.)		362	411	455	478	487
Déchets amiantés		177	163	135	163	153
Ressources vertes		4 574	6 057	5 297	6 118	5 761
Cantonnement		10 602	11 650	14 013	14 477	16 834
Déchets en mélange		601	274	3 970	4 456	4 284
Déchets inertes et réquisitions		583	523	536	657	526
Gravats		1 256	2 609	1 944	2 562	2 747
Ressources vertes		2 104	1 895	1 135	952	1 704
Boues de stations d'épuration		6 058	6 349	6 428	5 850	7 573
Bennes mises à disposition		0	0	0	0	0
Encombrants		0	0	0	0	0
Ressources vertes		0	0	0	0	0
Collecte sur rendez-vous		0	0	0	0	0
Ressources vertes		0	0	0	0	0
Encombrants		0	0	0	0	0
Cartons		0	0	0	0	0
Papiers		0	0	0	0	0
Gravats		0	0	0	0	0

2018	2019	2020	2021	2022	2013-2022	
135 973	136 502	128 902	137 334	125 697	- 4 249 tonnes	- 3,3 %
+ 1,06 %	+ 0,39 %	- 5,57 %	+ 6,54 %	- 8,47 %		
67 520	64 819	63 425	62 475	56 649	- 25 905 tonnes	- 31,4 %
47 430	45 831	52 647	49 543	46 345	- 3 693 tonnes	- 7,4 %
15 184	14 259	9 708	12 542	10 304	- 11 991 tonnes	- 53,8 %
4 759	4 572	809	109	0	- 6 166 tonnes	- 100 %
148	158	260	281	0	- 4 055 tonnes	- 100 %
12 519	13 189	13 821	14 902	15 770	+ 10 937 tonnes	+ 226,3 %
5 263	5 886	6 844	7 435	7 763	+ 5 022 tonnes	+ 183,2 %
0	0	0	1	45	+ 45 tonnes	...
1 150	1 216	900	1 327	1 410	+ 162 tonnes	+ 12,9 %
6 106	6 087	6 077	6 139	6 554	+ 5 710 tonnes	+ 676,5 %
37 984	41 018	36 013	46 602	40 566	+ 8 609 tonnes	+ 26,9 %
536	580	479	633	728	+ 212 tonnes	+ 41,0 %
11 900	14 410	11 589	14 146	13 314	+ 772 tonnes	+ 6,2 %
691	858	904	1 231	1 066	+ 519 tonnes	+ 94,8 %
16 799	17 371	16 711	21 492	18 037	+ 5 443 tonnes	+ 43,2 %
1 098	1 164	982	1 263	1 067	+ 422 tonnes	+ 65,4 %
538	556	425	475	395	+ 33 tonnes	+ 9,2 %
184	213	172	307	222	+ 45 tonnes	+ 25,5 %
6 237	5 866	4 751	7 055	5 737	+ 1 163 tonnes	+ 25,4 %
17 950	17 476	15 643	11 240	10 168	- 434 tonnes	- 4,1 %
3 980	3 820	4 354	4 990	3 955	+ 3 354 tonnes	+ 558,1 %
801	738	679	1 031	707	+ 124 tonnes	+ 21,2 %
2 834	1 901	2 506	2 353	2 413	+ 1 157 tonnes	+ 92,1 %
2 334	2 310	3 392	2 866	3 092	+ 988 tonnes	+ 47,0 %
8 001	8 707	4 711	0	0	- 6 058 tonnes	- 100 %
0	0	0	2 115	2 039	+ 2 039 tonnes	...
0	0	0	19	468	+ 468 tonnes	...
0	0	0	2 097	1 571	+ 1 571 tonnes	...
0	0	0	0	506	+ 506 tonnes	-
0	0	0	0	118	+ 118 tonnes	...
0	0	0	0	280	+ 280 tonnes	...
0	0	0	0	87	+ 87 tonnes	...
0	0	0	0	17	+ 17 tonnes	...
0	0	0	0	4	+ 4 tonnes	...

Déchets Ménagers et Assimilés - Tonnages et taux de captage

Année		2013	2014	2015	2016		
Population		197 858	201 124	199 682	199 759		
Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) HORS GRAVATS	Tonnages	106 802	111 920	104 227	106 476		
	Kg / hab / an	540	556	522	533		
	Ordures ménagères et assimilés (OMA)	Tonnages	77 166	77 969	76 607	76 231	
		Kg / hab / an	390	388	384	382	
		OMR		52 779	53 386	52 910	52 700
				267	265	265	264
		Recyclables		23 543	23 300	21 278	18 879
				119	116	107	95
	Verre		844	1 283	2 419	4 652	
			4	6	12	23	
	Biodéchets	Tonnages	6 166	7 019	5 962	6 391	
		Kg / hab / an	31	35	30	32	
	Encombrants porte-à-porte	Tonnages	4 055	5 033	30	211	
		Kg / hab / an	20	25	0	1,1	
	Déchèteries HORS GRAVATS	Tonnages	19 415	21 899	21 628	23 643	
Kg / hab / an		98	109	108	118		
Bennes mises à disposition	Tonnages	Pas de collecte en bennes mises à disposition					
	Kg / hab / an						
Collecte sur rendez-vous	Tonnages	Pas de collecte sur rendez-vous					
	Kg / hab / an						

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2013-2022	
200 376	199 893	198 341	196 901	195 917	194 655	- 3 203 habitants	-1,6 %
103 806	106 123	104 615	101 670	111 948	102 215	- 4 587 tonnes	- 4,3 %
518	531	527	516	571	525	- 15 kg/hab/an	- 2,7 %
74 486	75 132	73 278	76 176	76 986	72 419	- 4 747 tonnes	- 6,2 %
372	376	369	387	393	372	- 18 kg/hab/an	- 4,6 %
51 856	52 693	51 717	59 491	56 978	54 108	+ 1 329 tonnes	+ 2,5 %
259	264	261	302	291	278	+ 11 kg/hab/an	+ 4,1 %
16 976	16 334	15 474	10 608	13 869	11 758	- 11 785 tonnes	- 50,1 %
85	82	78	54	71	60	- 59 kg/hab/an	- 49,6 %
5 654	6 106	6 087	6 077	6 139	6 554	+ 5 710 tonnes	+ 676,5 %
28	31	31	31	31	34	+ 30 kg/hab/an	+ 750 %
5 019	4 759	4 572	809	109	0	- 6 166 tonnes	- 100 %
25	24	23	4	1	0	- 31 kg/hab/an	- 100 %
166	148	158	260	301	0	- 4 055 tonnes	- 100 %
0,8	0,7	0,8	1,3	1,5	0	- 20 kg/hab/an	- 100 %
24 135	26 084	26 607	24 424	32 456	27 251	+ 7 836 tonnes	+ 40,4 %
120	130	134	124	166	140	+ 42 kg/hab/an	+ 42,7 %
Pas de collecte en bennes mises à disposition				2 096	2 039	-	-
				19	20	-	-
Pas de collecte sur rendez-vous					505	-	-
					3	-	-

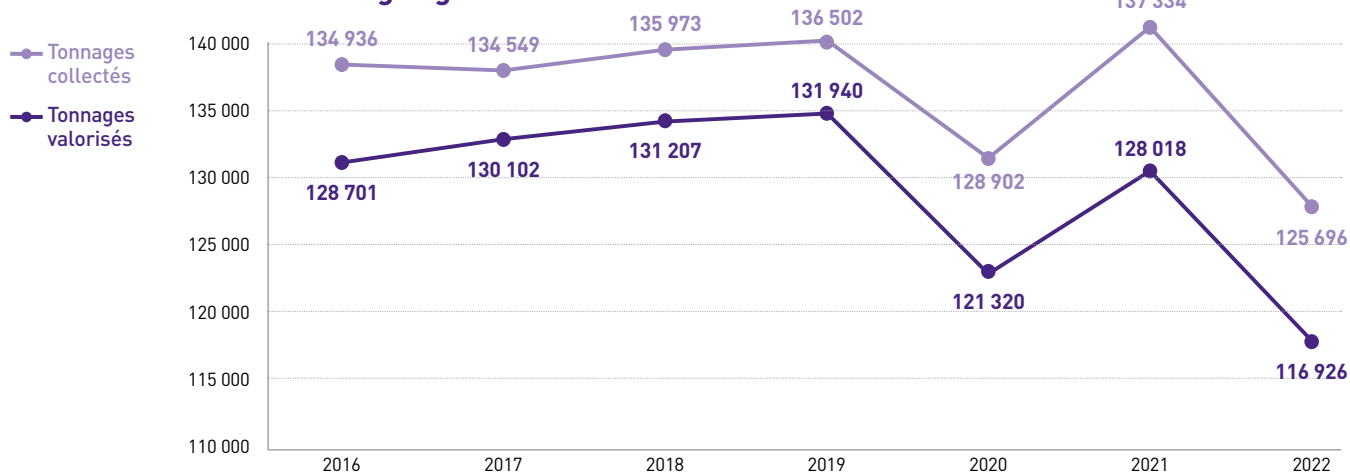
Déchets collectés en porte à porte et Points d'Apports Volontaires Tonnages et taux de captage

Année		2013	2014	2015	2016	
Population		197 858	201 124	199 682	199 759	
Déchets collectés en porte à porte + PAV	Tonnages	87 387	90 021	82 599	82 833	
	Kg / hab / an	442	448	414	415	
	Collecte en porte-à-porte	Tonnages	82 554	84 206	75 416	73 066
		Kg / hab / an	417	419	378	366
		OMR	50 038	50 136	49 402	48 756
			252,90	249,28	247,40	244,07
		Recyclables	22 295	22 018	20 022	17 708
			112,68	109,47	100,27	88,65
		Biodéchets	6 166	7 019	5 962	6 391
			31,16	34,90	29,86	31,99
	Encombrants	4 055	5 033	30	211	
		20,49	25,02	0,15	1,06	
	Collecte en PAV	Tonnages	4 833	5 815	7 183	9 767
		Kg / hab / an	24	29	36	49
		OMR	2 741	3 250	3 508	3 944
			13,85	16,16	17,57	19,74
Recyclables		1 248	1 282	1 256	1 171	
		6,31	6,37	6,29	5,86	
Verre		844	1 283	2 419	4 652	
		4,27	6,38	12,11	23,29	
Cartons	0	0	0	0		
	0	0	0	0		

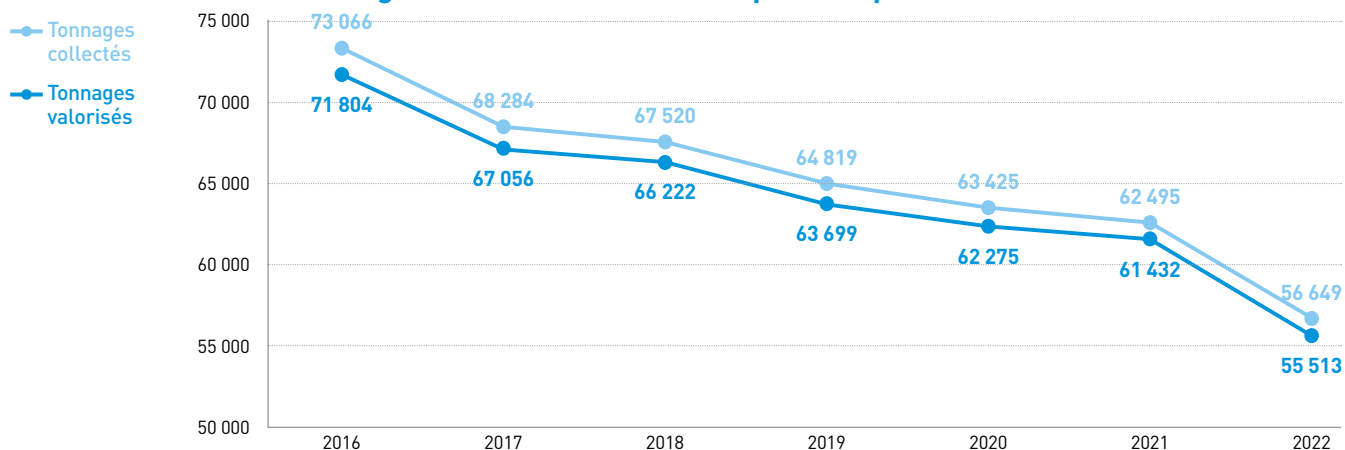
2017	2018	2019	2020	2021	2022	2013-2022	
200 376	199 893	198 341	196 901	195 917	194 655	- 3 203 habitants	- 1,6 %
79 671	80 039	78 008	77 246	77 396	72 419	- 14 968 tonnes	- 19,2 %
398	400	393	392	395	372	- 70 kg/hab/an	- 17,7 %
68 284	67 520	64 819	63 425	62 495	56 649	- 25 905 tonnes	- 40 %
341	338	327	322	319	291	- 126 kg/hab/an	- 38,6 %
47 275	47 430	45 831	52 647	49 543	46 345	- 3 693 tonnes	- 8,1 %
235,93	237,27	231,07	267,38	252,88	238,09	- 15 kg/hab/an	- 6,4 %
15 823	15 184	14 259	9 708	12 542	10 304	- 11 991 tonnes	-84,1 %
78,97	75,96	71,89	49,30	64,02	52,93	- 60 kg/hab/an	-83,1 %
5 019	4 759	4 572	809	109	0	- 6 166 tonnes	-134,9 %
25,05	23,81	23,05	4,11	0,56	0,00	- 31 kg/hab/an	-135,2 %
166	148	158	260	301	0	- 4 055 tonnes	- 100 %
0,83	0,74	0,79	1,32	1,54	0,00	- 20 kg/hab/an	- 100 %
11 387	12 519	13 189	13 821	14 901	15 770	+ 10 937 tonnes	+ 226,3 %
57	63	66	70	76	81	+ 57 kg/hab/an	+ 237,5 %
4 581	5 263	5 886	6 844	7 435	7 763	+ 5 022 tonnes	+ 183,2 %
22,86	26,33	29,68	34,76	37,95	39,88	+ 26,03 kg/hab/an	+ 187,94 %
1 152	1 150	1 216	900	1 327	1 454	+ 206 tonnes	16,5 %
5,75	5,75	6,13	4,57	6,77	7,47	+ 1 kg/hab/an	18,4 %
5 654	6 106	6 087	6 077	6 139	6 554	+ 5 710 tonnes	+ 676,5 %
28,22	30,55	30,69	30,86	31,33	33,67	+ 29 kg/hab/an	+ 688,5 %
0	0	0	0	15	0	0	-
0	0	0	0	47,53	0,00	0	-

Tonnages valorisés entre 2016 et 2022

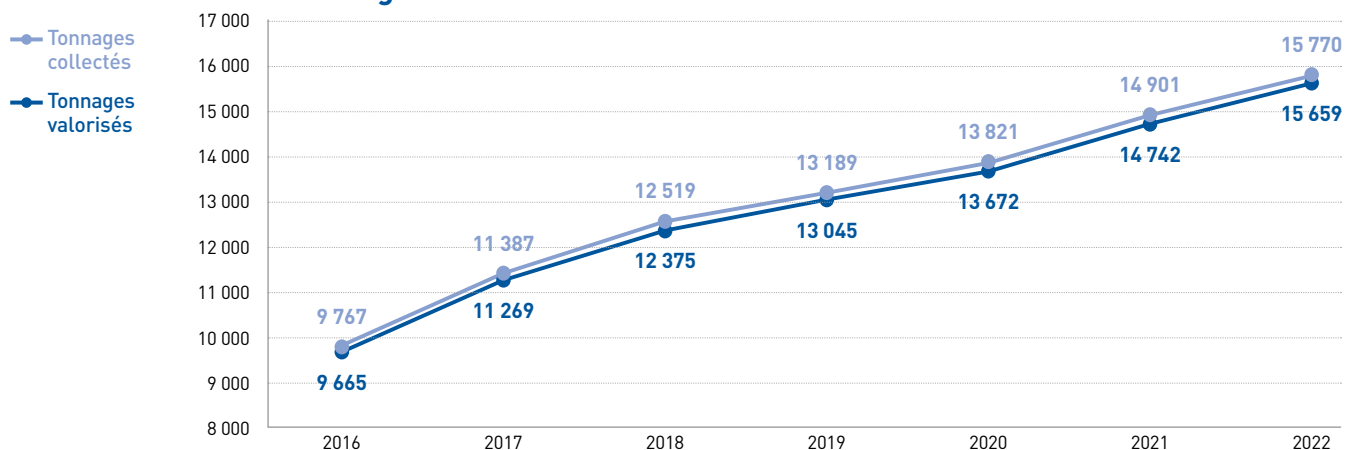
> Tonnages globaux valorisés



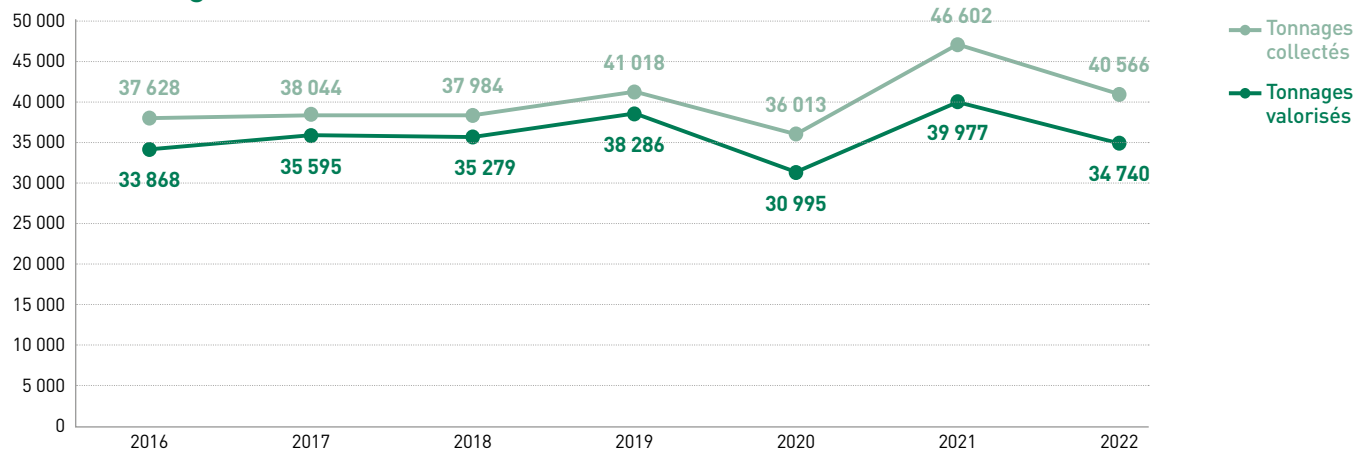
> Tonnages issus de la collecte en porte-à-porte valorisés



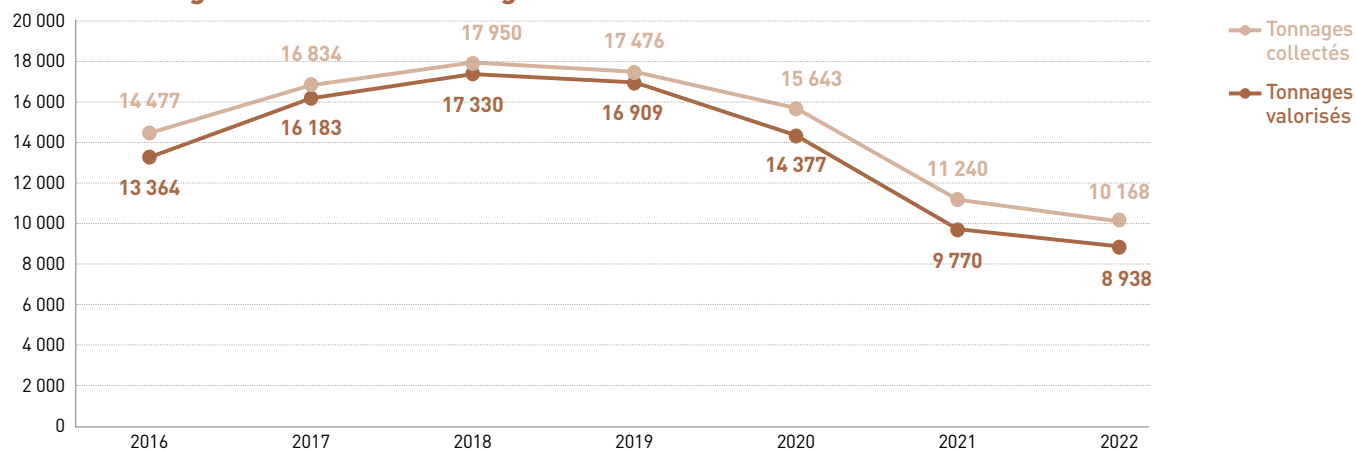
> Tonnages issus de la collecte en PAV valorisés



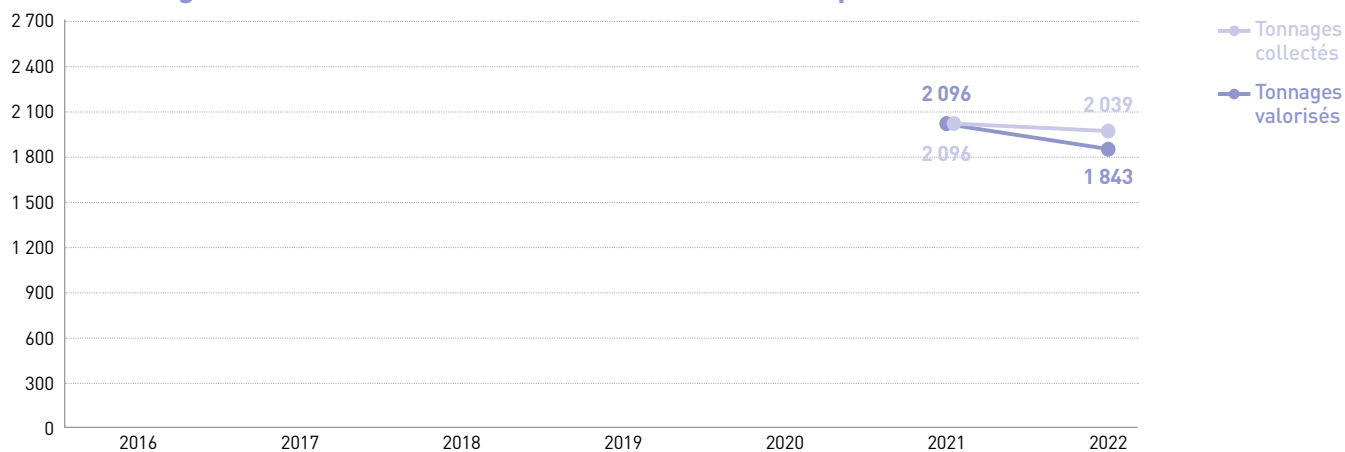
> Tonnages issus de la collecte en déchèteries valorisés



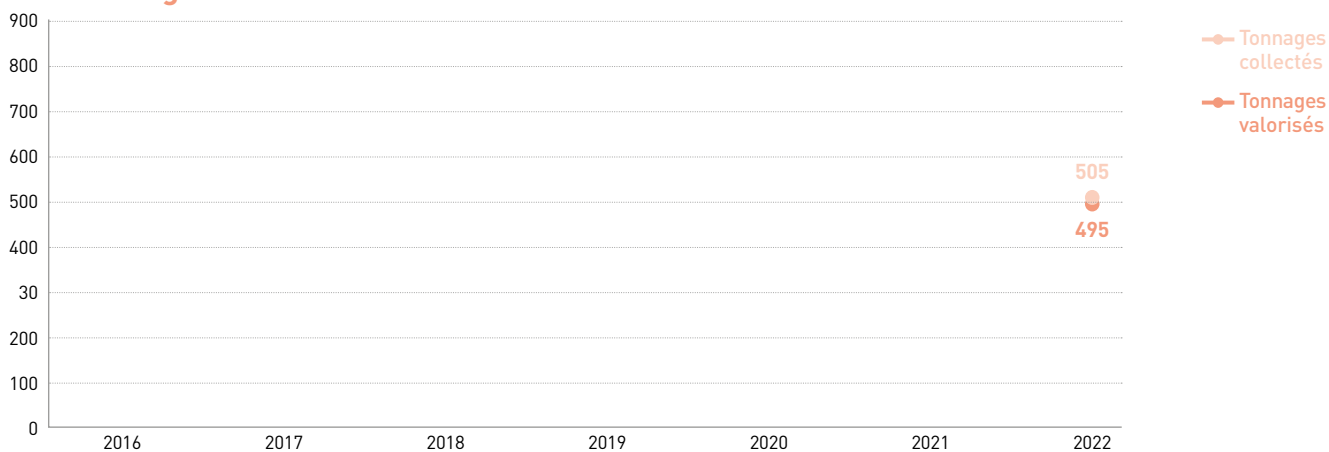
> Tonnages issus du cantonnage valorisés



> Tonnages issus de la collecte des bennes mises à disposition valorisés



> Tonnages issus de la collecte sur rendez-vous valorisés



Tonnages valorisés entre 2016 et 2022 - Centre de tri et pôle de valorisation

Année		2016	2017	
Centre de tri + CVE	Tonnages entrants	92 125	92 438	
	Tonnages valorisés	86 294	86 634	
	Taux de valorisation *	93,67 %	93,72 %	
	* Les refus de tri du Centre de tri ont été déduits des totaux, ce qui explique le taux de valorisation global plus élevé que la somme des taux de valorisation individuels			
Centre de tri	Tonnages entrants (PAV verre non inclus)		18 938	17 292
	Tonnages valorisés	Valorisation matière	14 894	13 298
		Taux de valorisation	78,64 %	76,90 %
		Métaux	780	775
		Fibreux	9 761	9 262
		Plastiques	1 344	1 320
		Verre non issu des PAV	3 009	1 941
		Autres	4 044	3 994
	Refus de tri envoyés au CVE		4 044	3 994
Verre issu des PAV envoyé en valorisation		4 646	5 649	
CVE	Tonnages entrants		73 187	75 146
	Tonnages valorisés	Valorisation matière	71 400	73 336
		Taux de valorisation	97,56 %	97,59 %
		Mâchefers	17 887	19 223
		Métaux et ferrailles	21	74
	Valorisation énergétique	31 988 MWh	39 237 MWh	
Résidus d'incinération envoyés en C.E.T.		1 787	1 810	

2018	2019	2020	2021	2022	2016-2022	
93 712	91 473	90 789	97 310	89 089	- 3 036 tonnes	- 3,30 %
87 647	85 445	85 205	89 881	82 055	- 4 239 tonnes	- 4,91 %
93,53 %	93,41 %	93,85 %	92,37 %	92,10 %	- 1,57 %	
16 540	16 076	11 300	14 385	12 665	- 6 273 tonnes	- 33,12 %
12 433	11 781	7 481	8 853	7 382	- 7 512 tonnes	- 50,44 %
75,17 %	73,28 %	66,21 %	61,54 %	58,28 %	- 20,36 %	
718	710	457	599	536	- 244 tonnes	- 31,30 %
8 673	8 403	5 784	7 114	5 750	- 4 011 tonnes	- 41,09 %
1 300	1 301	874	1 141	1 096	- 248 tonnes	- 18,44 %
1 742	1 367	366	0	0	- 3 009 tonnes	- 100 %
4 107	4 295	3 819	5 532	5 284	+ 1 239 tonnes	+ 30,64 %
4 107	4 295	3 819	5 532	5 284	+ 1 239 tonnes	+ 30,64 %
6 106	6 087	6 077	6 139	6 554	+ 1 908 tonnes	+ 41,06 %
77 172	75 396	79 446	83 079	76 424	+ 3 237 tonnes	+ 4,42 %
75 214	73 663	77 681	81 182	74 673	+ 3 273 tonnes	+ 4,58 %
97,46 %	97,70 %	97,78 %	97,72 %	97,71 %	+ 0,15 %	
20 040	18 536	21 665	20 293	19 114	+ 1 227 tonnes	+ 6,86 %
62	58	61	4	54	+ 33 tonnes	+ 156,69 %
41 010 MWh	44 254 MWh	84 586 MWh	80 140 MWh	69 478 MWh	+ 37 490 tonnes	+ 117,20 %
1 958	1 733	1 766	1 897	1 751	- 36 tonnes	- 2,04 %

6.2 LA MATRICE DES COÛTS

Dépenses de fonctionnement 2022 (€ HT)

DÉPENSES		Ordures ménagères résiduelles		Verre	Recyclables secs des OM avec le verre	
		Porte à porte	Apport volontaire		Porte à porte	Apport volontaire
Charges Fonctionnelles	Charges de structure	987 612 €	160 891 €	40 077 €	610 013 €	67 484 €
	Communication	507 789 €	82 813 €	19 886 €	321 226 €	36 052 €
	Total fonctionnelles	1 495 401 €	243 704 €	59 963 €	931 239 €	103 536 €
Charges Techniques	Prévention	515 393 €	86 326 €	47 155 €	187 600 €	25 671 €
	Pré-collecte	822 891 €	172 597 €	188 003 €	1 024 616 €	161 454 €
	Collecte	5 385 949 €	836 252 €	382 602 €	3 966 522 €	290 853 €
	TOTAL Collecte et pré-collecte	6 208 839 €	1 008 849 €	570 605 €	4 991 138 €	452 307 €
	Transfert/Transport	1 130 698 €	189 440 €		750 842 €	103 566 €
	Tri et conditionnement				3 650 078 €	499 330 €
	Compostage					
	Incinération	7 157 873 €	1 198 911 €			
	Autre valorisation matière ou énergie					
	Stockage de déchets non dangereux					
	Traitement des inertes					
	TOTAL Traitement des déchets non dangereux	7 157 873 €	1 198 911 €	---	3 650 078 €	499 330 €
	Enlèvement et traitement des déchets dangereux					
Total techniques	15 012 803 €	2 483 526 €	617 760 €	9 579 657 €	1 080 874 €	
TOTAL DÉPENSES	16 508 204 €	2 727 231 €	677 723 €	10 510 896 €	1 184 411 €	

> Population adhérente : 194 655 habitants

FLUX DE DÉCHETS

Biodéchets des ménages	Ressources vertes en bennes	Encombrants en porte-à-porte	Déchèteries	Déchets des collectivités		Gestion du passif	Total
				Déchets en mélange	Inertes		
93 867 €	24 478 €	567 014 €		524 €	16 €		2 551 978 €
68 661 €	12 122 €	279 549 €	13 278 €	43 159 €	1 320 €		1 385 856 €
162 528 €	36 600 €	846 563 €	13 278 €	43 683 €	1 336 €	---	3 937 834 €
194 145 €	13 472 €	231 189 €					1 300 952 €
1 188 564 €			11 193 €				3 569 319 €
430 906 €	46 447 €	1 934 094 €	103 657 €	132 374 €	90 €		13 509 744 €
1 619 469 €	46 447 €	1 934 094 €	114 850 €	132 374 €	90 €	---	17 079 063 €
125 685 €	21 225 €	1 228 571 €			22 658 €		3 572 685 €
		257 754 €					4 407 162 €
23 049 €	306 864 €	1 120 611 €		603 962 €			2 054 486 €
554 466 €		2 272 850 €	35 302 €	619 021 €			11 838 424 €
		37 467 €					37 467 €
		417 563 €		93 948 €		37 921 €	549 431 €
		125 023 €			22 658 €		147 681 €
577 515 €	306 864 €	4 231 267 €	35 302 €	1 316 931 €	22 658 €	37 921 €	19 034 651 €
		1 139 743 €					1 139 743 €
2 516 814 €	388 009 €	8 764 864 €	150 152 €	1 449 305 €	45 406 €	37 921 €	42 127 093 €
2 679 343 €	424 609 €	9 611 427 €	163 430 €	1 492 989 €	46 743 €	37 921 €	46 064 927 €

Recettes 2022 (€ HT)

RECETTES		Ordures ménagères résiduelles		Verre	Recyclables secs des OM avec le verre		
		Porte à porte	Apport volontaire		Porte à porte	Apport volontaire	
		PRODUITS	Industriels	Ventes de produits et d'énergie	1 530 619 €	256 372 €	
Matériaux	782 €				186 446 €	1 239 169 €	169 409 €
Total Ventes de produits et d'énergie	1 531 401 €			256 372 €	186 446 €	1 390 749 €	190 145 €
Autres produits	41 082 €			6 691 €	1 635 €	854 934 €	116 286 €
Total industriels	1 572 483 €		263 063 €	188 080 €	2 245 683 €	306 431 €	
Tous soutiens des sociétés agréées	137 691 €		11 359 €	100 069 €	2 457 420 €	257 039 €	
TOTAL PRODUITS		1 710 174 €	274 422 €	288 149 €	4 703 103 €	563 470 €	
CONTRIBUTIONS USAGERS	TEOM	3 617 291 €	329 475 €	3 946 766 €	3 617 291 €	329 475 €	
	Redevance spéciale & facturations usagers	89 478 €			89 478 €		
	Total Contributions usagers	3 706 769 €	329 475 €	3 946 766 €	3 706 769 €	329 475 €	
TOTAL RECETTES		5 416 944 €	603 896 €	4 234 915 €	8 409 872 €	892 944 €	
MONTANT DE LA TVA ACQUITTÉE		799 117 €	147 882 €	19 492 €	666 489 €	91 863 €	

Coût 2022 (€ HT)

COÛTS		Ordures ménagères résiduelles		Verre	Recyclables secs des OM avec le verre	
		Porte à porte	Apport volontaire		Porte à porte	Apport volontaire
		Coût complet		16 508 204 €	2 727 231 €	677 723 €
Coût technique		14 935 721 €	2 464 168 €	489 643 €	8 265 213 €	877 980 €
Coût partagé		14 798 030 €	2 452 809 €	389 574 €	5 807 794 €	620 941 €
Coût aidé HT		14 798 030 €	2 452 809 €	389 574 €	5 807 794 €	620 941 €
Coût aidé TTC en €		15 597 146 €	2 600 692 €	409 066 €	6 474 283 €	712 804 €

> Population adhérente : 194 655 habitants

FLUX DE DÉCHETS							
Biodéchets des ménages	Ressources vertes en bennes	Encombrants en porte-à-porte	Déchèteries	Déchets des collectivités		Gestion du passif	Total
				Déchets en mélange	Inertes		
1 531 €	504 €	567 467 €	9 247 €	147 322 €			2 685 378 €
235 €		416 678 €					2 012 719 €
1 766 €	504 €	984 145 €	9 247 €	147 322 €	---	---	4 698 097 €
3 909 €	1 013 €	82 050 €		10 498 €			1 118 098 €
5 675 €	1 517 €	1 066 195 €	9 247 €	157 820 €	---	---	5 816 195 €
		171 637 €					3 135 215 €
5 675 €	1 517 €	1 237 832 €	9 247 €	157 820 €	---	---	8 951 409 €
3 946 766 €	2 319 078 €	7 893 532 €		2 657 536 €	2 201 046 €		30 858 255 €
		191 340 €		148 041 €	13 932 €		532 270 €
3 946 766 €	2 319 078 €	8 084 872 €	---	2 805 578 €	2 214 978 €	---	31 390 525 €
3 952 441 €	2 320 595 €	9 322 704 €	---	2 963 397 €	2 214 978 €	---	40 341 934 €
299 867 €	9 723 €	495 400 €	9 504 €	72 077 €	2 519 €	7 468 €	2 621 402 €

FLUX DE DÉCHETS							
Biodéchets des ménages	Ressources vertes en bennes	Encombrants en porte-à-porte	Déchèteries	Déchets des collectivités		Gestion du passif	Total
				Déchets en mélange	Inertes		
2 679 343 €	424 609 €	9 611 427 €	163 430 €	1 492 989 €	46 743 €	37 921 €	46 064 927 €
2 673 667 €	423 092 €	8 545 232 €	154 183 €	1 335 169 €	46 743 €	37 921 €	40 248 732 €
2 673 667 €	423 092 €	8 373 595 €	154 183 €	1 335 169 €	46 743 €	37 921 €	37 113 517 €
2 673 667 €	423 092 €	8 373 595 €	154 183 €	1 335 169 €	46 743 €	37 921 €	37 113 517 €
2 973 534 €	432 815 €	8 868 995 €	163 687 €	1 407 246 €	49 262 €	45 388 €	39 734 919 €

Dépenses de fonctionnement 2022

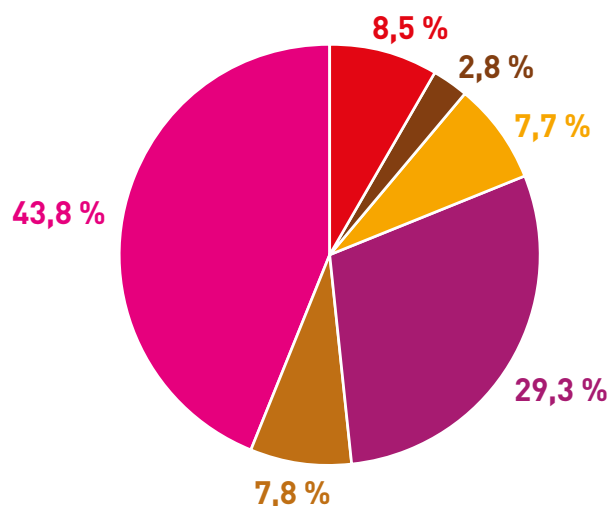
Dépenses totales	Charges de structure et de communication	3 937 834 €
	Charges de prévention, de pré-collecte, de collecte et de transfert/transport	21 952 700 €
	Charges de traitement	20 174 393 €
	Total	46 064 927 €
Porte à porte	Charges de structure et de communication	2 589 168 €
	Charges de prévention, de pré-collecte, de collecte et de transfert/transport	15 723 810 €
	Charges de traitement	11 385 465 €
	Total	29 698 443 €
Apport volontaire	Charges de structure et de communication	407 204 €
	Charges de prévention, de pré-collecte, de collecte et de transfert/transport	2 483 920 €
	Charges de traitement	1 698 241 €
	Total	4 589 364 €
Déchèteries	Charges de structure et de communication	846 563 €
	Charges de prévention, de pré-collecte, de collecte et de transfert/transport	3 393 854 €
	Charges de traitement	5 371 010 €
	Total	9 611 427 €
Cantonnage	Charges de structure et de communication	45 020 €
	Charges de prévention, de pré-collecte, de collecte et de transfert/transport	155 122 €
	Charges de traitement	1 339 590 €
	Total	1 539 731 €

Recettes 2022

Recettes totales		40 341 934 €
Vente de produits et d'énergie	Vente d'énergie	2 685 378 €
	Vente de matériaux	2 012 719 €
	Autres produits	1 118 098 €
	Total	5 816 195 €
Soutien des sociétés agréées		3 135 215 €
Contributions des usagers	TEOM	30 858 255 €
	Redevances et facturations	532 270 €
	Total	31 390 525 €

Nature des charges en 2022

- Charges fonctionnelles
- Charges de prévention
- Charges de pré-collecte
- Charges de collecte
- Charges de transfert / transport
- Charges de traitement



Nature des charges	2022
Charges fonctionnelles	3 937 834 €
Charges de prévention	1 300 952 €
Charges de pré-collecte	3 569 319 €
Charges de collecte	13 509 744 €
Charges de transfert / transport	3 572 685 €
Charges de traitement	20 174 393 €
Total des charges	46 064 927 €

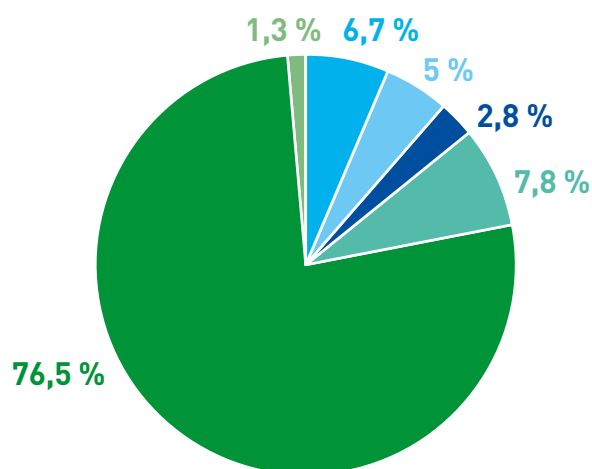
Le principal poste de charges est lié au traitement des déchets : l'exploitation du Centre de tri, du Centre de Valorisation Énergétique et du Centre de transfert représentent sont en effets conséquents, au regard des tonnages traités.

Les charges de collecte, qui incluent entre autres la masse salariale liée à la collecte et les dépenses d'utilisation des véhicules constituent le deuxième poste de charges.

Viennent ensuite les charges fonctionnelles, les charges de précollecte, les charges de prévention et les charges de transport.

Nature des produits en 2022

- Vente d'énergie
- Vente d'autres produits industriels
- Autres produits
- Soutien des sociétés agréées
- TEOM
- Redevances et facturations



Nature des recettes	2022
Produits industriels	4 698 097 €
> Vente d'énergie	2 685 378 €
> Vente d'autres produits industriels	2 012 719 €
Autres produits (intéressement Centre de tri et pénalités perçues)	1 118 098 €
Soutien des sociétés agréées	3 135 215 €
Contributions des usagers	31 390 525 €
> Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	30 858 255 €
> Redevances et facturations	532 270 €
Total des recettes	40 341 934 €

La majorité des recettes sont issues de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), dont le taux est fixe depuis 2009. L'augmentation des recettes issues de la TEOM dépend exclusivement de l'augmentation de la valeur locative des logements, une valeur non fixée par la CUD.

La vente d'énergie issue du CVE et des matériaux issus du Centre de tri représentent la majorité des produits industriels, deuxième poste de recettes. Le soutien des sociétés agréées, dont le montant dépend de la qualité de la valorisation, constitue le troisième poste de recettes.

Enfin, les aides constituent le dernier poste de recettes. Leur répartition dépend des projets engagés au cours de l'année. La reprise des subventions d'investissement est en revanche fixe : elle concerne les dépenses liées à la construction du CVE / CVO.

6.3 | LE SCHÉMA GLOBAL DE TRAITEMENT DES DÉCHETS 2022

125 696 tonnes
collectées par les services
de la CUD

122 937 tonnes
prises en charge dans les
équipements CUD soit **97,80 %**
des tonnages collectés

PORTE-À-PORTE		56 649 t
OMr		46 345 t
Recyclables en mélange		10 304 t

APPORT VOLONTAIRE		15 771 t
OMr		7 763 t
Recyclables en mélange		1 455 t
Verre		6 554 t

BENNES MISES À DISPOSITION		2 039 t
Encombrants		468 t
Ressources vertes		1 571 t

COLLECTE SUR RENDEZ-VOUS		505 t
Ressources vertes		118 t
Encombrants		280 t
Cartons		87 t
Papiers		17 t
Gravats		4 t

CANTONNAGE		10 168 t
Ressources vertes		3 092 t
Réquisitions et déchets résiduels		707 t
Gravats		2 413 t
Déchets en mélange		3 955 t

DÉCHÈTERIES		40 566 t
dont 182 t collectées en mini-déchèteries		
Encombrants		18 027 t
Ressources vertes		5 737 t
Cartons		728 t
Gravats		13 314 t
Déchets amiantés		222 t
Polystyrène		10 t
DMS (huiles, vêtements...)		395 t
D3E		1 066 t
Ferrailles		1 067 t

CPM CENTRE PROVISOIRE DE PRÉPARATION DE LA MATIÈRE		65 866 t
OMr		54 108 t
Recyclables en mélange		11 759 t

CENTRE DE TRI		19 143 t
Recyclables		13 952 t
Refus de tri > Renvoi au CVE		5 151 t
Refus de tri > Renvoi au CT		40 t

CVE CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE		76 322 t
Ferrailles		54 t
Mâchefers		19 114 t
REFIOM		1 751 t
Mélanges		55 407 t

CVO CENTRE DE VALORISATION ORGANIQUE		10 517 t
Compost		4 t
Ressources vertes broyées		9 862 t

CENTRE DE TRANSFERT		22 771 t
Encombrants > Renvoi au CVE		16 356 t
Ferrailles		5 t
Refus mélange		6 414 t

Envoi direct en filières

Envoi direct en filières

Envoi direct en filières

Envoi direct en filières

117 310 tonnes
valorisées dont
76 322 tonnes au CVE

TAUX DE VALORISATION

93,33 %

VALORISATION MATIÈRE

3 flux	♻️ ♻️	Recyclage	15 423 t
3 flux	♻️ ♻️	Recyclage métaux	1 126 t
1 flux		Mâchefers	19 114 t
1 flux		Gravats	15 731 t

VALORISATION ORGANIQUE

1 flux	♻️ ♻️ ⚡	Valorisation ressources vertes	9 866 t
--------	---------	---------------------------------------	----------------

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

1 flux	⚡	Production d'électricité	21,9 GWh CUD + extérieurs	19,1 GWh CUD uniquement
1 flux		Production de chaleur	57,6 GWh CUD + extérieurs	50,4 GWh CUD uniquement

STOCKAGE > PAS DE VALORISATION POSSIBLE

1 flux		Centre d'Enfouissement Technique de classe 2	6 414 t
2 flux		Centre d'Enfouissement Technique de classe 1	1 973 t

COMMUNAUTÉ URBAINE DUNKERQUE
Direction Réduction et Valorisation des Déchets
Pertuis de la Marine - BP 85530
59386 DUNKERQUE CEDEX 1
03 28 62 70 00
www.communaute-urbaine-dunkerque.fr

